

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Evolution du marché hypothécaire au cours des dix dernières années — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

EVOLUTION DU MARCHE HYPOTHECAIRE AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES

Dans l'organisation financière de la Belgique, le marché hypothécaire occupe une place à part. Tout d'abord, le régime juridique particulier de l'hypothèque fait de celle-ci un instrument de crédit particulièrement sûr en même temps qu'une modalité d'affectation de l'épargne très appréciée. Ceci explique que le prêt hypothécaire est de pratique courante non seulement de la part des intermédiaires financiers, mais encore des particuliers. De ce fait, le marché hypothécaire n'a pas atteint un degré d'« institutionnalisation » comparable à celui des autres marchés financiers. Ensuite, l'hypothèque constitue un instrument de mobilisation du capital immobilier pouvant servir aux besoins financiers les plus divers. C'est à tort qu'on la considère souvent comme un moyen de financement limité au seul domaine de la construction d'habitations. Son rôle dans le financement de l'économie belge est beaucoup plus important et il s'est particulièrement développé depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

1. Caractéristiques de l'opération hypothécaire.

La définition des opérations de crédit repose sur certaines notions courantes — la nature de la garantie offerte, la durée du terme, la destination des fonds prêtés — dont l'utilisation entraîne l'adoption de trois critères principaux de classement des crédits : le crédit réel et personnel, le crédit à long, moyen et court terme, le crédit à la production et à la con-

sommation. Ceci permet de définir le prêt hypothécaire comme un crédit réel immobilier fait généralement à terme éloigné, à des fins diverses.

La sécurité de l'opération repose sur la garantie offerte au créancier : une hypothèque sur un immeuble. Pareilles garanties réelles sont non seulement stables par nature, mais bénéficient en outre de la protection du droit positif. Le créancier hypothécaire jouit par rapport au créancier ordinaire d'avantages importants, tels le droit de préférence et le droit de suite. La sécurité du créancier n'est cependant pas absolue. Ainsi, la valeur du bien grevé peut, en raison des fluctuations du marché immobilier, devenir insuffisante pour garantir le remboursement du prêt; de même, la sécurité du placement peut être compromise en cas d'irrégularité du titre de propriété de l'affectant hypothécaire. En outre, les prêts hypothécaires étant généralement conclus pour une durée assez longue, ils sont de ce fait soumis au risque de dépréciation monétaire. Enfin, le prêteur, désireux de rentrer dans ses fonds, peut éprouver certaines difficultés pour mobiliser sa créance hypothécaire.

Malgré ces réserves, le prêt hypothécaire reste une forme particulièrement sûre de crédit. Il constitue au surplus un facteur très important de l'activité économique. En effet, les capitaux prêtés peuvent servir à des fins de production aussi bien que de consommation et répondent de ce fait aux besoins les plus divers, tant des entreprises que des particuliers.

2. Evolution des capitaux prêtés sur hypothèque.

En Belgique, les renseignements chiffrés sur l'évolution de l'endettement hypothécaire sont peu nombreux. En effet, une seule statistique permet d'avoir une vue générale plus ou moins complète sur le montant des capitaux prêtés sur hypothèque. C'est celle qui concerne les droits perçus dans les conservations des hypothèques au moment de l'inscription de l'acte hypothécaire. Sur base de ces droits, il est possible de calculer le montant global des inscriptions hypothécaires. L'inscription ne représente cependant pas la valeur exacte des capitaux empruntés. Les droits d'inscription sont calculés non seulement sur le montant des capitaux empruntés, mais également sur les frais accessoires. De plus, il y a lieu de tenir compte des renouvellements des inscriptions au bout de quinze ans. La proportion de ces renouvellements et de ces frais accessoires dans le total a pu être évaluée respectivement à 1,5 et 10,5 p.c. en moyenne ⁽¹⁾. En défalquant ces pourcentages du total des inscriptions hypothécaires, on obtient une estimation du montant des capitaux prêtés sur hypothèque.

Tableau I.

Principales modalités d'appels de fonds à moyen et à long terme (En milliards de francs)

Source : *Etudes complémentaires aux Comptes rendus de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Années	Capitaux prêtés sur hypothèques	Emissions publiques nettes de valeurs mobilières par les sociétés belges et congolaises	Autres crédits nets des organismes distributeurs de crédit à moyen et à long terme ¹
1949	11,5	3,8	1,1
1950	13,1	3,1	3,0
1951	10,8	5,9	3,2
1952	13,4	7,3	2,8
1953	15,5	4,3	3,4
1954	17,4	6,2	3,7
1955	17,6	7,9	4,1
1956	19,0	7,4	3,8
1957	18,7	10,3	3,7
1958	18,6	8,0	4,1
1959	22,5	p 7,2	

¹ Ces crédits comprennent une part importante des crédits octroyés par les organismes parastataux de crédit, certaines avances dispensées par les caisses d'épargne privées, les prêts sur police consentis par les compagnies d'assurance sur la vie, ainsi que diverses avances de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite à caractère social et non couvertes par des hypothèques. Les chiffres représentent les différences entre les encours de crédits d'une année à l'autre.

Une comparaison avec les autres formes d'appels de fonds à moyen et à long terme montre que les prêts hypothécaires constituent pour le secteur privé de l'économie belge une source importante de

(1) Ces pourcentages sont tirés de l'enquête spéciale que la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite a effectuée en 1952 auprès des vingt-sept principales conservations des hypothèques du pays. Cfr. « Structure du marché hypothécaire », *Etudes complémentaires au Compte rendu de 1953 de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite de Belgique.*

capitaux et une modalité appréciée de placement de l'épargne.

3. Composition de la demande de prêts hypothécaires.

Il est inexact d'assimiler, comme on le fait souvent, le prêt hypothécaire à un crédit destiné au financement exclusif de l'achat ou de la construction d'un logement. En effet, comme on peut s'en rendre compte d'après les résultats de l'enquête effectuée en 1952 par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, les prêts obtenus par les industriels et les sociétés commerciales et industrielles représentent une fraction très importante des prêts hypothécaires et couvrent bien autre chose que le financement de la construction de logements.

Tableau II.

Répartition des inscriptions hypothécaires d'après les bénéficiaires des crédits (En pour cent du total)

Source : *Etudes complémentaires au Compte rendu de 1953 de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

	Crédits inférieurs à un million de francs	Crédits de un million de francs et plus
Ouvriers, employés, fonctionnaires et cadres	45,8	3,9
Commerçants et artisans	25,4	14,2
Cultivateurs	6,9	2,0
Industriels	3,3	17,8
Professions libérales	4,6	2,8
Entrepreneurs	1,8	1,2
Sociétés commerciales et industrielles	1,8	46,8
Sans profession et divers	10,4	11,3
	100,0	100,0

D'autre part, il est manifeste que les prêts hypothécaires consentis par les parastataux, tels que la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, servent à financer l'acquisition d'immeubles à usage professionnel et les investissements en outillages dans l'agriculture, le commerce et l'industrie. Dans les sociétés hypothécaires privées, plus de la moitié des opérations ont pour objet de tels financements ⁽¹⁾.

Il en résulte que non seulement l'évolution de la construction de logements, mais aussi celle des investissements doit entrer en ligne de compte pour expliquer le développement des prêts hypothécaires au cours des dix dernières années.

Plusieurs causes exceptionnelles ont stimulé la demande de prêts hypothécaires. Nous citerons en premier lieu la loi sur la réparation des dommages de guerre, qui a organisé la reconstitution du patri-

(1) Harold della Faille, « L'évolution du marché hypothécaire en Belgique », *Belgique Financière*, édition spéciale de l'Agefi, 5 mai 1960.

moine immobilier du pays par un système d'avances garanties par hypothèques. L'octroi de « crédits de restauration » était assuré par l'Office Central de Crédit Hypothécaire et l'Institut National de Crédit Agricole pour ce qui concerne les habitations; par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel pour ce qui concerne les biens de production meubles ou immeubles endommagés. Ces opérations à caractère exceptionnel ont donné lieu à un rapide accroissement de la dette hypothécaire au lendemain de la guerre. Par contre, le règlement définitif des dommages de guerre commencé en 1949 a eu pour effet de réduire cette dette de caractère exceptionnel, mais sa diminution a été plus que compensée par les nouveaux prêts ordinaires.

Une autre cause de l'augmentation de la demande de prêts hypothécaires a été la mise en application de la loi De Taeye du 29 mai 1949. Cette loi prévoit la garantie de l'Etat pour le remboursement de la partie du prêt hypothécaire qui dépasse 70 p.c. de la valeur totale du bien, montant à concurrence duquel la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ou la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne octroient des prêts pour la construction d'habitations à bon marché ou de petites propriétés terriennes. Mais surtout cette loi stimule la construction d'habitations par l'octroi de primes à tout particulier qui fait bâtir un logement pour son usage personnel ou qui achète dans le même but une maison construite

par la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, par la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché, dénommée maintenant la Société Nationale du Logement, par une commune ou par une commission d'assistance publique. Ce système de primes a donné une vive impulsion à la construction de logements populaires et aux demandes de prêts hypothécaires auprès de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne. Cette impulsion a été cependant atténuée par les effets d'un arrêté royal du 25 septembre 1954, obligeant tout bénéficiaire d'une prime De Taeye de conclure un prêt hypothécaire d'au moins 60 p.c. de la valeur de la construction auprès d'un organisme reconnu. Seuls ont été agréés les deux organismes paraétatiques de crédit précités ainsi que le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses et l'Office Central de Crédit Hypothécaire. Cette obligation a toutefois été supprimée, il y a deux ans, par l'arrêté royal du 1^{er} septembre 1958.

Un rapprochement entre le nombre de primes octroyées et les inscriptions hypothécaires prises pour le compte des trois premiers organismes montre, encore que les données ne soient pas strictement comparables — les premières étant exprimées en nombre et les secondes en valeur —, un certain parallélisme entre le rythme d'accroissement des inscriptions hypothécaires et celui de l'octroi des primes en application de la loi De Taeye.

Tableau III.

Evolution des inscriptions hypothécaires et des primes De Taeye

Source : *Etudes complémentaires aux Comptes rendus de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Années	Nombre de primes octroyées (en milliers)	Inscriptions hypothécaires (en milliards de francs)		Indices		
		totales 1	des trois paraétatiques de crédit 2	Primes octroyées	Inscriptions hypothécaires	
					totales	des trois paraétatiques de crédit 2
(1953 = 100)						
1949	18,8	12,2	6,2	101,1	74	102
1950	23,7	13,8	6,6	127,4	84	108
1951	14,1	11,4	3,2	75,8	69	52
1952	15,2	14,0	5,1	81,7	85	84
1953	18,6	16,5	6,1	100,0	100	100
1954	18,6	18,1	6,8	100,0	110	111
1955	11,9	18,3	6,3	64,0	111	103
1956	10,8	19,7	6,5	58,1	119	107
1957	11,8	19,5	5,9	63,4	118	97
1958	11,9	19,3	6,3	64,0	117	103
1959	p 24,2	p 23,7	7,9	130,1	144	130

1 Déduction faite des inscriptions prises pour le compte des banques.

2 Inscriptions hypothécaires prises par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne et le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses.

L'influence exercée par la loi De Taeye sur l'expansion de la demande globale de prêts hypothécaires s'est estompée à mesure que l'accroissement des revenus en Belgique relevait la demande de logements autres que les logements populaires, d'autant plus que les autorités s'étaient montrées plus strictes dans l'octroi de primes à la construction.

Alors que les logements populaires intervenaient à concurrence de 50 p.c. dans les autorisations de bâtir entre 1950 et 1954, leur part est tombée aux environs de 30 p.c. dans les années suivantes.

Toutefois, on ne remarque pas de diminution concomitante des inscriptions hypothécaires. On relève en effet une concordance entre les variations des

investissements dans la construction d'habitations et celles des inscriptions hypothécaires prises par les institutions dont les opérations consistent en ordre principal en l'octroi de crédit immobilier. Il semble dès lors que le développement de la construction des logements autres que populaires ait été également financé en grande partie par recours aux prêts hypothécaires.

Tableau IV.

**Evolution des inscriptions hypothécaires
et des investissements
dans la construction d'habitations**
(En milliards de francs)

Source : *Etudes complémentaires aux Comptes rendus de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Années	Inscriptions hypothécaires ¹	Investissements dans la construction d'habitations
1949	11,5	11,4
1950	12,9	13,3
1951	10,6	12,6
1952	12,8	11,8
1953	14,9	13,8
1954	15,9	15,8
1955	15,8	16,2
1956	16,5	16,7
1957	17,0	18,6
1958	15,8	17,7

¹ A l'exclusion des inscriptions prises pour le compte de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, de l'Institut National de Crédit Agricole, de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et des banques.

Si la progression de la construction immobilière explique dans une large mesure la grande activité sur le marché hypothécaire depuis 1949, il y a lieu aussi de retenir l'accroissement non négligeable de la demande de prêts hypothécaires destinés à financer le rééquipement de l'économie. Cette demande a en effet subi une vive impulsion sous l'effet des lois de relance économique promulguées à diverses époques : lois des 7 août 1953, 31 mai 1955, 10 juillet 1957 et 17 juillet 1959.

Ces lois prévoient l'octroi par l'Etat de subventions aux organismes paraétatiques de crédit en vue de leur donner les moyens de consentir des prêts à taux d'intérêt réduit à des entreprises dont les investissements sont de nature à favoriser l'expansion économique et la résorption du chômage structurel. L'octroi de ces crédits a été subordonné à la constitution de sûretés au profit des organismes prêteurs, car la garantie de l'Etat prévue dans chacune de ces lois en faveur des organismes paraétatiques de crédit avait seulement un caractère supplétif. Bien souvent, la seule sûreté réelle que l'on pouvait offrir était une inscription hypothécaire.

L'influence de ces lois spéciales sur l'endettement hypothécaire se marque par l'accroissement prononcé, à partir de 1954, des inscriptions prises pour le compte des organismes publics de crédit, spécialisés

dans l'octroi de prêts à l'industrie, à l'agriculture et au commerce.

A côté des prêts hypothécaires destinés à financer la construction de logements et le rééquipement industriel, commercial et agricole, il en est d'autres dont l'objet répond à des besoins fort divers. Certains prêts servent à rembourser des crédits à court terme,

Tableau V.

**Inscriptions hypothécaires
prises pour le compte de la Société Nationale
de Crédit à l'Industrie,
de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel
et de l'Institut National de Crédit Agricole**

Source : *Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Années	En milliards de francs
1949	0,7
1950	0,9
1951	0,8
1952	1,2
1953	1,6
1954	2,2
1955	2,5
1956	3,2
1957	2,5
1958	3,5

à renforcer les trésoreries des firmes, à sortir d'indivision dans le cas d'exploitations agricoles, etc. Quelques-uns même financent des dépenses de consommation dans le chef des particuliers qui hypothèquent leurs biens afin de maintenir leurs dépenses à un niveau supérieur à leurs revenus courants. Dans ce cas, il s'agit d'un phénomène de « désépargne » dans le chef des particuliers. Il est cependant impossible de déterminer, ne fût-ce que de manière approximative, l'importance de ces prêts. Les rares statistiques disponibles ne donnent aucune indication sur l'affectation des prêts hypothécaires.

4. Composition de l'offre de prêts hypothécaires.

La statistique des preneurs d'inscriptions hypothécaires met en lumière le fait qu'un grand nombre d'intermédiaires financiers des secteurs public et privé ainsi que des particuliers pratiquent de manière continue le prêt hypothécaire. L'intervention des particuliers est cependant peu importante en comparaison de celle des intermédiaires financiers non bancaires du secteur public, qui prennent la majorité des inscriptions. Parmi ceux-ci, du reste, il y en a peu qui ont fait du prêt hypothécaire leur objet social. C'est une caractéristique fondamentale du marché hypothécaire belge que l'offre de fonds ne constitue pas une activité spécialisée.

Ainsi qu'il ressort du tableau VI, l'« institutionnalisation » du marché hypothécaire s'est pour-

suivie au cours des dix dernières années. Elle se traduit par la diminution relative de la part des particuliers au profit des intermédiaires financiers des secteurs public et privé. Le pourcentage des inscriptions hypothécaires prises pour le compte des particuliers est revenu de 15,3 p.c. en 1949 à 10,4 p.c. en 1958. Les particuliers peuvent difficilement consen-

tir directement des prêts assortis d'une hypothèque en premier rang à des conditions égales à celles qu'offrent les intermédiaires financiers non bancaires et plus particulièrement ceux du secteur public pratiquant le prêt social à l'habitation. Les particuliers n'accordent le plus souvent que des prêts à terme fixe, remboursables seulement à l'échéance, habi-

Tableau VI.

Répartition des inscriptions hypothécaires

(En milliards de francs)

Source : *Etudes complémentaires aux Comptes rendus de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Années	Total	Renouvellement	Institutions parastatiques 1	Sociétés privées contrôlées 2	Banques 3	Particuliers	Divers 4
1949	13,1	0,2	7,3	2,1	1,0	2,0	0,5
1950	14,9	0,2	8,2	2,3	1,1	2,5	0,6
1951	12,3	0,2	4,5	3,3	0,9	2,6	0,8
1952	15,1	0,2	6,7	3,3	1,1	2,8	1,0
1953	17,6	0,3	8,2	3,2	1,5	3,5	0,9
1954	19,8	0,3	9,6	4,2	1,7	3,0	1,0
1955	20,1	0,3	9,4	4,9	1,7	3,0	0,8
1956	21,6	0,3	10,4	5,9	1,8	2,3	0,9
1957	21,3	0,3	9,1	7,2	1,9	1,8	1,0
1958	21,2	0,3	9,9	6,1	1,9	2,2	0,8

1 Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, Office Central de Crédit Hypothécaire, Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Institut National de Crédit Agricole, Caisse Nationale de Crédit Professionnel, Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, Caisse Nationale de Pensions pour employés, Fonds National de Retraite des ouvriers mineurs, Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique et Crédit Immobilier des Chemins de fer belges.

2 Prêts directs consentis par les sociétés hypothécaires, les caisses d'épargne privées, sociétés d'assurance, etc., et ceux qui sont alloués à l'intervention d'entreprises spécialisées.

3 Dans ces chiffres sont comprises les inscriptions hypothécaires garantissant une ouverture de crédit bancaire.

4 Les organismes divers comprennent les inscriptions prises par l'Etat, les provinces et les communes (à l'exclusion des hypothèques du Trésor), par les sociétés industrielles et commerciales et par quelques organismes financiers dont l'activité hypothécaire n'est pas soumise au contrôle officiel.

tuellement après cinq ans, ce qui oblige l'emprunteur à procéder lui-même à la reconstitution du capital et à courir le risque de ne pas disposer de fonds suffisants à l'échéance. Par contre, les intermédiaires financiers consentent des prêts remboursables par annuités. De plus, ils demandent des taux d'intérêt moins élevés, ainsi qu'il ressort de l'enquête effectuée en 1952 auprès des conservateurs d'hypothèques par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Bien que cette enquête soit la dernière à notre disposition, elle permet d'avoir une idée encore valable de la structure des taux de l'intérêt sur le marché hypothécaire. A cette époque, les taux

demandés par les particuliers variaient entre 6 et 6,75 p.c., avec un taux moyen de 6,48 p.c. Ils étaient parmi les plus élevés. Les taux pratiqués par les intermédiaires financiers non bancaires des secteurs public et privé pour des prêts ordinaires étaient compris entre 5 et 6,5 p.c. Par contre, les prêts à caractère social dispensés par les intermédiaires financiers spécialisés dans l'octroi de crédits à l'habitation comportaient un taux de 4 p.c. et moins.

A voir les taux d'intérêt réduits pratiqués par les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public, on ne s'étonnera pas de constater que ceux-ci occupent une place importante sur le marché hypothécaire, bien que leur importance relative ait diminué depuis 1949. On s'en rendra compte à la lecture du tableau VIII qui reprend sous forme de pourcentages les données du tableau VI.

Cette diminution concerne en premier lieu la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et, dans une moindre mesure, les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public finançant la construction immobilière à caractère social. En revanche, des organismes, tels que la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, ont vu leur part dans le total des inscriptions hypothécaires passer de 5,3 p.c. en 1949 à 16,5 p.c. en 1958. La progression s'explique par le développement du prêt hypothécaire comme modalité de financement des investissements.

Tableau VII.

Répartition des inscriptions hypothécaires d'après les taux de l'intérêt 1

Source : *Etudes complémentaires au Compte rendu de 1953 de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Taux de l'intérêt	Pourcentages
De 0,5 à 4 p.c.	15,8
De plus de 4 à 5 p.c.	7,2
De plus de 5 à 6 p.c.	29,8
De plus de 6 à 6,5 p.c.	28,3
De plus de 6,5 à 7 p.c.	16,9
De plus de 7 à 11 p.c.	2,0
	100,0

1 A l'exclusion des ouvertures de crédit consenties par les banques.

Tableau VIII.

Répartition des inscriptions hypothécaires d'après les catégories de preneurs (En pour cent)

Source : *Etudes complémentaires aux Comptes rendus de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Années	Institutions paratâtiques		Sociétés privées contrôlées	Banques	Particuliers et divers	Renouvellement
	Total	dont Caisse Générale d'Epargne et de Retraite				
1949	55,7	42,7	16,0	7,6	19,2	1,5
1952	44,4	27,8	21,9	7,3	25,1	1,3
1955	46,8	27,9	24,4	8,5	18,9	1,4
1957	42,7	23,9	33,8	8,9	13,2	1,4
1958	46,7	25,9	28,8	9,0	14,1	1,4

De leur côté, les intermédiaires financiers non bancaires du secteur privé ont accru leur activité sur le marché hypothécaire dans une mesure supérieure à la moyenne. Leur offre de fonds s'est révélée plus extensible que celle des autres intermédiaires financiers. La raison doit en être recherchée dans le fait que les intermédiaires financiers non bancaires du secteur privé ont pu recueillir davantage de ressources financières au cours de la période considérée.

a) *Moyens d'action des intermédiaires financiers non bancaires pratiquant le prêt hypothécaire.*

Le développement de l'activité des divers intermédiaires financiers non bancaires pratiquant le

prêt hypothécaire résulte non seulement de l'évolution de la demande et des conditions mises à l'octroi des prêts, mais encore des possibilités de recueillir des ressources financières.

1° *Intermédiaires financiers non bancaires du secteur public.*

Les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public collectent des fonds de diverses origines : dépôts d'épargne des particuliers, placements d'obligations sur le marché, réserves mathématiques des compagnies d'assurance et des caisses de retraite et de pension, dépôts et avances des pouvoirs publics.

En fait, c'est la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite qui gère la majeure partie des ressources constituées principalement par les dépôts d'épargne des particuliers et les réserves mathématiques.

Tableau IX.

Moyens d'action des intermédiaires financiers du secteur public ¹

(En milliards de francs)

Source : *Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.*

Années	Ressources propres	Dépôts des particuliers	Réserves mathématiques	Bons de caisse et obligations	Avances et fonds des pouvoirs publics ²	Divers ³	Total
1950	5,1	33,0	24,9	5,7	8,2	2,3	79,2
1951	5,5	35,1	27,6	7,1	9,4	3,0	87,7
1952	5,8	41,1	30,3	9,5	10,3	3,2	100,2
1953	6,4	45,9	32,9	9,8	11,3	3,9	110,2
1954	7,1	49,8	35,3	13,3	10,4	4,9	120,8
1955	7,6	52,8	37,2	16,8	10,1	7,0	131,5
1956	8,7	56,6	39,0	19,1	10,7	7,6	141,7
1957	10,5	60,5	41,2	22,2	10,3	7,6	152,3
1958	12,3	67,6	44,4	24,2	11,8	10,2	170,5

¹ Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Institut National de Crédit Agricole, Caisse Nationale de Crédit Professionnel, Office Central de Crédit Hypothécaire, Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, Caisse Nationale de Pensions pour employés, Fonds National de Retraite des ouvriers mineurs. Par rapport aux statistiques des inscriptions hypothécaires, seuls manquent le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses et le Crédit Immobilier des Chemins de fer belges, dont les opérations de prêts hypothécaires sont peu importantes par rapport aux autres intermédiaires financiers du secteur public.

² Y compris les émissions placées auprès des pouvoirs publics.

³ Y compris des fonds à court terme.

Toutefois, bien que les dépôts et les réserves mathématiques de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite forment encore la masse principale des ressources des intermédiaires financiers non bancaires du secteur public pratiquant le prêt hypothécaire, la part de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite dans le total n'en est pas moins revenue de 71 p.c. en 1950 à 64 p.c. en 1958. Cela tient au développement des émissions de bons de caisse et

d'obligations de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, de l'Institut National de Crédit Agricole, de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et de l'Office Central de Crédit Hypothécaire. Les émissions de bons de caisse et d'obligations bénéficiant le plus souvent de la garantie de l'Etat, ont constitué une nouvelle modalité de financement, qui a pris une grande extension auprès du public et

des placeurs institutionnels. Leur pourcentage est passé, entre 1950 et 1958, de 7,2 p.c. à 14,2 p.c. de l'ensemble des ressources financières des intermédiaires financiers non bancaires du secteur public pratiquant le prêt hypothécaire.

d'Épargne et de Retraite drainait en 1951 82 p.c. de ceux-ci, le pourcentage était tombé à 51 p.c. en 1956 et à 56 p.c. en 1958 de l'ensemble des nouveaux moyens d'action récoltés par les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public pratiquant le prêt hypothécaire.

Tableau X.

**Importance des ressources
de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite**
(En milliards de francs)

Source : *Calculs du Département d'Études et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.*

Années	Total des moyens d'action des institutions parastatistiques	Ressources de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite		
		Total	dont	
			Dépôts d'épargne et à terme des particuliers	Réserves mathématiques
1950	79,2	55,9	32,9	15,0
1951	87,7	61,4	35,0	16,3
1952	100,2	69,9	40,9	18,1
1953	110,2	76,9	45,7	19,7
1954	120,8	82,7	49,7	21,1
1955	131,5	88,4	52,6	22,1
1956	141,7	93,5	56,3	23,1
1957	152,3	99,5	60,4	24,5
1958	170,3	109,7	66,9	25,8

La réduction de la part relative de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite est encore plus accentuée, si l'on prend en considération, non plus l'encours des capitaux gérés, mais l'apport annuel de capitaux neufs. Alors que la Caisse Générale

2° Intermédiaires financiers non bancaires du secteur privé.

Les intermédiaires financiers non bancaires du secteur privé pratiquant couramment le prêt hypothécaire groupent un nombre appréciable de placeurs institutionnels, c'est-à-dire des caisses d'épargne dont l'objet principal est de gérer des épargnes individuelles, ainsi que des compagnies d'assurance sur la vie et un nombre assez élevé d'organismes qui sont demandeurs de fonds existants en vue d'exercer leur activité principale qui est de distribuer des crédits. Parmi ces organismes, on peut ranger les sociétés hypothécaires.

Les statistiques disponibles ne permettent cependant pas d'opérer pareille distinction. Elles séparent les sociétés hypothécaires, à savoir les entreprises dont l'objet social consiste en l'octroi de prêts hypothécaires, en y comprenant les caisses d'épargne et les sociétés de capitalisation, d'une part, et les compagnies d'assurance sur la vie ainsi que certaines caisses de pension, d'autre part. Pour celles-ci, le prêt hypothécaire représente une modalité de placement habituelle sans en former cependant l'objet social.

Dans le cas des sociétés hypothécaires, le montant des moyens d'action a triplé de 1949 à 1957.

Tableau XI. **Moyens d'action des sociétés hypothécaires, d'épargne et de capitalisation**
(En milliards de francs)

Source : *Institut National de Statistique.*

Années	Dépôts d'épargne et de capitalisation ¹	Obligations et bons de caisse	Bailleurs pour prêts	Créditeurs et dépôts divers	Fonds propres et autres éléments du passif	Total
1949	5,9	1,5	0,6	0,6	1,46	10,06
1950	6,4	1,8	0,6	0,6	1,69	11,09
1951	7,2	1,9	0,8	0,6	1,65	12,15
1952	8,6	2,2	0,9	0,6	1,97	14,27
1953	10,2	2,6	0,9	0,8	2,16	16,66
1954	11,9	3,1	0,9	1,6	1,78	19,28
1955	14,3	3,7	1,0	1,6	1,90	22,50
1956	16,1	4,2	1,0	1,7	2,51	25,51
1957	17,9	4,9	1,0	1,9	2,85	28,55

¹ Les dépôts de capitalisation s'élèvent à peine à 500 millions.

La principale ressource financière de ces intermédiaires financiers non bancaires du secteur privé est constituée par les dépôts d'épargne dont près de 80 p.c. sont à moins de deux ans. Comme c'est le cas pour les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public, les obligations et les bons de caisse ont pris graduellement plus d'importance; cette modalité de placement des épargnes est, en effet, de plus en plus appréciée par le public, notamment les bons de caisse et les obligations à intérêt

progressif. En revanche, les fonds des « bailleurs pour prêts » sont restés peu importants et accusent un recul relatif. Il s'agit de fonds mis par des particuliers à la disposition de certaines sociétés hypothécaires qui pratiquent le prêt par intervention ⁽¹⁾. Cette modalité de prêts hypothécaires n'a pas pris

(1) Ces sociétés mettent en rapport prêteurs et emprunteurs, procurent aux seconds les capitaux des premiers et se chargent de recevoir et de gérer les sommes provenant des annuités d'amortissement en vue de reconstituer le capital prêté.

d'extension, car elle est particulièrement onéreuse et n'offre pas à l'emprunteur toutes les garanties voulues de sécurité. Ainsi, en cas de déconfiture ou de faillite de la société hypothécaire chargée de reconstituer le capital emprunté, l'emprunteur court le risque non seulement de perdre les capitaux déjà reconstitués auprès de cette société, mais encore, de devoir rembourser l'intégralité du prêt au particulier prêteur.

Tableau XII.

**Moyens d'action
des compagnies d'assurance sur la vie**
(En milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques.

Années	Total des ressources	Réserves mathématiques	Autres ressources
1949	13,7	12,4	1,3
1950	15,5	14,0	1,5
1951	17,9	16,0	1,9
1952	21,0	18,2	2,8
1953	23,9	20,6	3,3
1954	26,7	23,0	3,7
1955	30,1	26,1	4,0
1956 ¹	33,5	29,2	4,3

¹ Derniers chiffres disponibles.

Pour les compagnies d'assurance sur la vie, les moyens d'action proviennent presque exclusivement des réserves mathématiques qui ont enregistré une progression rapide au cours des dernières années,

progression favorisée d'ailleurs par certaines mesures fiscales. Les lois des 8 mars 1951 et 10 novembre 1953 ont autorisé en effet le contribuable à déduire de ses revenus taxables la prime annuelle de son contrat d'assurance-vie lui permettant ainsi de se constituer une rente ou un capital à des conditions avantageuses.

Il existe d'autres caisses de pension privées et des compagnies d'assurance contre les accidents de travail, l'incendie, le vol, etc., qui, en emploi de leurs fonds, pratiquent le prêt hypothécaire. Les capitaux gérés sont fort appréciables, mais ne font pas l'objet de relevés statistiques. Il n'est donc pas possible d'en déterminer le montant et l'évolution au cours des dernières années. Il ne semble pas cependant que l'apport des chiffres relatifs à ces compagnies d'assurance modifierait sensiblement la structure des ressources financières de l'ensemble des établissements pratiquant le prêt hypothécaire.

**

Pour l'ensemble des intermédiaires financiers non bancaires pratiquant de manière courante le prêt hypothécaire, l'examen des moyens d'action met en évidence le fait que le gros des ressources provient des dépôts d'épargne et des réserves mathématiques, respectivement à concurrence de 37 p.c. et de 35 p.c. environ.

L'offre de fonds sur le marché hypothécaire est donc liée au rythme d'accumulation de l'épargne-dépôts et de l'épargne-réserve, constituées en majeure

Tableau XIII. **Sources des moyens d'action des intermédiaires financiers non bancaires pratiquant couramment le prêt hypothécaire**
(En milliards de francs)

Source : Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Années	Total ¹	Dépôts d'épargne et à terme des particuliers	Réserves mathématiques	Obligations et bons de caisse	Autres ressources ²
1950	105,7	39,4	38,9	7,5	19,9
1951	117,7	42,3	43,6	9,0	22,8
1952	135,5	49,7	48,3	11,7	25,8
1953	150,8	56,0	53,5	12,4	28,9
1954	166,8	61,7	58,3	16,4	30,4
1955	184,1	67,2	63,3	20,5	33,1
1956	200,7	72,6	68,2	23,3	36,6
1957	78,4	...	27,1	...

¹ Il s'agit des chiffres bruts obtenus par l'addition des chiffres bilantaires. Il faudrait tenir compte des doubles emplois possibles, telles les souscriptions par les compagnies d'assurance, en emploi de leurs réserves mathématiques, d'obligations et de bons de caisse émis par les institutions hypothécaires privées et par des organismes paratitulaires.

² Fonds propres et autres éléments du passif, créditeurs et dépôts divers, dépôts des pouvoirs publics, etc.

partie par des particuliers. Pour une part non négligeable, l'accumulation de l'épargne-réserve est régie par les lois sociales sur la constitution de rentes en vue de la retraite, du décès prématuré, etc. Dans la collecte de ces fonds, les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public recueillent la part prépondérante. Néanmoins, on remarquera que le rythme d'augmentation des moyens d'action est un

peu plus élevé dans le cas des intermédiaires financiers non bancaires du secteur privé — sociétés hypothécaires et compagnies d'assurance privées. Ceux-ci sont moins dépendants de la petite épargne que les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public. De plus, il y a lieu de tenir compte du développement appréciable des assurances privées au cours des dix dernières années.

Tableau XIV.

Répartition de l'ensemble des moyens d'action des institutions hypothécaires

(En pour cent du total des moyens d'action)

Source : Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Années	Institutions para-étatiques	Compagnies d'assurance sur la vie	Sociétés hypothécaires privées
1950	74,9	14,6	10,5
1951	74,5	15,2	10,3
1952	73,9	15,5	10,6
1953	73,1	15,8	11,1
1954	72,4	16,0	11,6
1955	71,4	16,3	12,3
1956	70,6	16,7	12,7

Cette progression plus rapide du secteur privé est à l'origine de la part croissante prise par ces organismes dans la distribution des prêts hypothécaires.

b) Placements des intermédiaires financiers non bancaires pratiquant le prêt hypothécaire.

Sur les marchés financiers belges, le rôle des intermédiaires financiers non bancaires pratiquant le prêt hypothécaire consiste à collecter la « petite » épargne et à la placer dans des opérations le plus souvent à termes éloignés. En raison de la nature de leurs moyens d'action, ces établissements doivent tenir compte de l'exigibilité à très court terme d'une fraction importante de leur passif, alors que leurs placements en hypothèques sont difficilement réalisables. Ils sont donc tenus de respecter certaines règles de liquidité dans la répartition de leurs actifs, peut-être plus en Belgique qu'à l'étranger où la collecte de fonds se pratique davantage par l'émission d'obligations et de bons de caisse, ou même sous forme de participations au capital social.

Le législateur a imposé aux sociétés hypothécaires privées détentrices de caisses d'épargne et aux com-

pagnies privées d'assurance sur la vie des règles strictes pour le emploi des fonds de tiers dans le but de protéger les déposants ou les bénéficiaires d'un contrat d'assurance-vie contre le risque de non-remboursement. La législation ne s'applique toutefois pas aux intermédiaires financiers non bancaires du secteur public dont les opérations sont couvertes par la garantie de l'Etat. Toutefois, il est interdit à ces organismes de détenir des actions ainsi que des valeurs étrangères.

La loi, dans le cas des entreprises privées, et les exigences en matière de sauvegarde de leur liquidité, pour tous les intermédiaires financiers non bancaires, les amènent à remployer une fraction des fonds de tiers à l'acquisition d'actifs facilement mobilisables ou réalisables, en l'occurrence des fonds d'Etat et des valeurs assimilées ⁽¹⁾.

Mais en dehors des considérations de liquidité, les prêts hypothécaires sont en compétition avec d'autres possibilités de placement autorisées par la loi ou les statuts organiques. Ils n'auront tendance à augmenter dans le portefeuille des intermédiaires financiers non bancaires que s'ils se révèlent plus attrayants du point de vue du rendement, de la durée ou des sûretés offertes. Le placement en hypothèques ne suit pas une tendance bien définie; aussi ne doit-on pas se montrer surpris de constater des variations dans le emploi des moyens d'action en prêts hypothécaires au cours de la période étudiée.

⁽¹⁾ Dans les caisses d'épargne privées, la proportion des fonds affectés à des prêts hypothécaires ne peut dépasser 40 p.c. des placements définitifs, qui eux-mêmes ne peuvent représenter plus de 60 p.c. du montant total des dépôts (arrêté royal du 24 juin 1935, article 11). Les autres modalités de placement comportent des crédits commerciaux, des fonds d'Etat et des obligations émises par des organismes publics ainsi que des dépôts auprès de la Banque Nationale et de diverses institutions paraétatiques.

Aux compagnies d'assurance sur la vie, l'arrêté royal du 17 juin 1931 prescrit à l'article 28 les règles suivantes pour le placement du total des réserves mathématiques :

Fonds d'Etat et valeurs assimilées	minimum 15 p.c.
Obligations de sociétés belges	maximum 50 p.c.
Actions de sociétés belges	maximum 15 p.c.
Fonds publics étrangers	maximum 20 p.c.
Prêts hypothécaires et immeubles	maximum 65 p.c.

Tableau XV.

Principales modalités de placement des moyens d'action

(En pour cent des moyens d'action)

Source : Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Années	Institutions paraétatiques			Sociétés hypothécaires privées		Compagnies d'assurance sur la vie	
	Hypothèques	Fonds d'Etat et valeurs assimilées 1	Crédits aux pouvoirs publics 2	Hypothèques	Fonds d'Etat et valeurs assimilées 1	Hypothèques	Fonds d'Etat et valeurs assimilées 1
1950	31,7	27,0	12,9	55,9	21,4	16,8	40,0
1951	30,2	26,0	11,7	57,6	23,4	18,4	35,7
1952	29,6	26,8	11,1	54,4	27,3	18,1	34,3
1953	31,2	25,6	11,2	52,9	28,9	18,0	34,7
1954	32,9	26,1	10,3	51,8	32,7	18,0	35,6
1955	33,5	23,9	11,2	51,1	33,3	18,3	36,2
1956	34,2	22,8	10,6	52,8	33,6	19,1	34,9
1957	33,8	21,8	10,9	54,9	31,3		
1958	33,3	19,2	14,2				

¹ Il s'agit des fonds d'Etat et des valeurs assimilées négociables.

² Les crédits aux pouvoirs publics comprennent les certificats de trésorerie non négociables, des comptes auprès du Trésor, des crédits au Congo, aux pouvoirs subordonnés et aux paraétatiques administratifs.

Les compagnies d'assurance sur la vie ne remplissent en prêts hypothécaires qu'une faible proportion de leurs fonds bien inférieure au maximum autorisé par la loi. Elles ont placé davantage leurs moyens d'action sous forme de fonds d'Etat et de valeurs assimilées, ainsi que sous forme d'obligations de sociétés belges, lesquelles atteignent le pourcentage élevé de 20 p.c. des moyens d'action. Toutefois, elles ont tendance à élargir leurs apports de fonds sur le marché hypothécaire. Elles paraissent désireuses de reconstituer leur portefeuille hypothécaire qui avait été fortement réduit pendant la guerre. Il en est de même des institutions paraétatiques. Par contre, les sociétés hypothécaires privées ont plutôt tendance à accroître leur portefeuille de fonds d'Etat et de valeurs assimilées, et à diversifier la composition de leurs actifs qui comportent une part prépondérante de prêts hypothécaires.

Ainsi, dans l'évaluation de l'offre de fonds sur le marché hypothécaire, il y a lieu de tenir compte, en plus de la collecte des moyens d'action, des possibilités de substituer le prêt hypothécaire aux valeurs mobilières à revenu fixe et vice versa. Ainsi, l'augmentation de la part des intermédiaires financiers

non bancaires du secteur privé sur le marché hypothécaire tient non seulement à l'accroissement des moyens d'action, mais aussi au fait que les compagnies privées d'assurance sur la vie ont modifié la composition de leurs actifs, en diminuant la part des fonds d'Etat au profit des placements en hypothèques. Le passage d'un segment du marché financier à l'autre est souvent dicté par des disparités entre les taux de l'intérêt.

5. Evolution des taux de l'intérêt sur les prêts hypothécaires.

D'autres influences ont agi sur la composition des actifs des entreprises pratiquant le prêt hypothécaire. Chez les intermédiaires financiers non bancaires du secteur privé, à savoir les sociétés hypothécaires privées et les compagnies privées d'assurance sur la vie, on relève un accroissement ou une diminution de la proportion des fonds employés en prêts hypothécaires suivant que les taux de l'intérêt sont à la hausse ou à la baisse. La relation inverse est observée pour les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public.

Tableau XVI.

Comparaison entre l'évolution des taux de l'intérêt et la proportion des fonds remployés en créances hypothécaires

(En pour cent du total des moyens d'action)

Source : Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Années	Taux d'intérêt dominants Caisse Générale d'Epargne. Prêts ordinaires à plus de cinq ans	Part des fonds remployés en créances hypothécaires		
		Institutions paraétatiques	Sociétés hypothécaires privées	Compagnies d'assurance privées
1950	5,50 p.c.	31,7	56,0	17,0
1951	5,50-5,75 p.c.	30,2	57,6	18,4
1952	5,75 p.c.	29,6	54,4	18,1
1953	5,50 p.c.	31,2	53,0	18,0
1954	5,50 p.c.	33,0	52,0	18,0
1955	5,50 p.c.	33,5	51,0	18,3
1956	5,50 p.c.	34,2	53,0	19,1
1957	5,75-6,00 p.c.	33,8	55,0	
1958	6,00-5,50 p.c.	33,3		

L'évolution des taux de l'intérêt paraît dès lors susciter un comportement divergent selon les types d'entreprises. L'explication doit être recherchée dans la structure des taux de l'intérêt pratiqués pour les prêts hypothécaires.

Les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public sont à même d'offrir des prêts hypothécaires à des taux d'intérêt très modérés du fait qu'ils jouissent, en raison de leur rôle social, d'allègements fiscaux pour ce qui concerne le régime des fonds empruntés et le produit de leurs opérations de prêts. Ils sont, en général, exemptés du droit de timbre sur l'émission des obligations et bons de caisse. Dans de nombreux cas, il n'est pas perçu de taxe mobilière à la source sur les revenus des obligations et bons de caisse émis par ces intermédiaires financiers non bancaires du secteur public. Si la taxe mobilière à la source est maintenue sur les intérêts

des dépôts d'épargne, son taux n'est cependant pas relevé à partir d'un certain montant d'intérêt comme le prévoit le régime fiscal appliqué aux caisses d'épargne privées. Enfin, les dépôts d'épargne et les autres engagements sont couverts par la garantie de l'Etat. Pour ces raisons, les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public sont en mesure de se procurer des moyens d'action à des taux inférieurs à ceux du marché privé.

Au surplus, pour de nombreux intermédiaires financiers non bancaires du secteur public, le produit des opérations hypothécaires — les seules prises en considération dans cette étude — est totalement ou partiellement exonéré des impôts sur les revenus et de la contribution nationale de crise.

L'ensemble des allègements fiscaux permet aux intermédiaires financiers non bancaires du secteur public de maintenir leurs taux d'intérêt sur les prêts

hypothécaires au-dessous de ceux du secteur privé, ce qui incite la demande à s'orienter davantage vers les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public. Toutefois, ceux-ci ne sont pas toujours en mesure d'y répondre, spécialement en période de

haute conjoncture, au moment du resserrement des marchés financiers et, partant, des possibilités de trouver des capitaux d'épargne. A ce moment, les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public, soumis aux impératifs généraux de la poli-

Tableau XVII.

Evolution des principaux types de taux de l'intérêt sur les prêts hypothécaires

(En pour cent)

Sources : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et Office Central de Crédit Hypothécaire.

Années	Sociétés hypothécaires privées Taux dominants	Institutions paratétatiques		
		Prêts ordinaires remboursables par annuités		Avances de la Caisse Générale d'Epargne aux sociétés d'habitations à bon marché
		Caisse Générale d'Epargne et de Retraite 1	Office Central de Crédit Hypothécaire 1	
1950	6,25	5,50	5,50	3,25
1951	6,75	5,50 - 5,75 ²	5,50 - 5,75 ²	3,25
1952	6,75	5,75	5,75	3,50
1953	6,75 - 6,50	5,75 - 5,50	5,75 - 5,50	3,50
1954	6,00	5,50	5,50	3,50 3,75 ³
1955	6,00	5,50	5,50	3,50 3,75
1956	6,00	5,50	5,50	3,50 3,75
1957	6,00 - 7,50	5,75 - 6,00 ⁴	5,75 - 6,00 ⁴	3,50 - 4 4,75 - 4,25
1958	6,00	6,00 - 5,50	6,00 - 5,50	4 4,25
1959	6,00	5,50	5,75 - 5,50	4 - 3,75 4,25 - 4

¹ Prêts remboursables à plus de cinq ans.

² Première période de tension sur les marchés financiers. Relèvement du taux, le 1er avril 1951, par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, le 6 avril, par l'Office Central de Crédit Hypothécaire. Abaissement du taux, le 1er septembre 1953, par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et par l'Office Central de Crédit Hypothécaire.

³ Prêts de 20 millions et plus.

⁴ Seconde période de tension sur les marchés financiers. Relèvements successifs du taux, le 1er janvier et le 1er août 1957, par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite; le 1er janvier et le 15 juillet, par l'Office Central de Crédit Hypothécaire. Abaissements du taux, le 1er août 1958, par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et, le 5 septembre 1958 ainsi que le 23 janvier 1959, par l'Office Central de Crédit Hypothécaire.

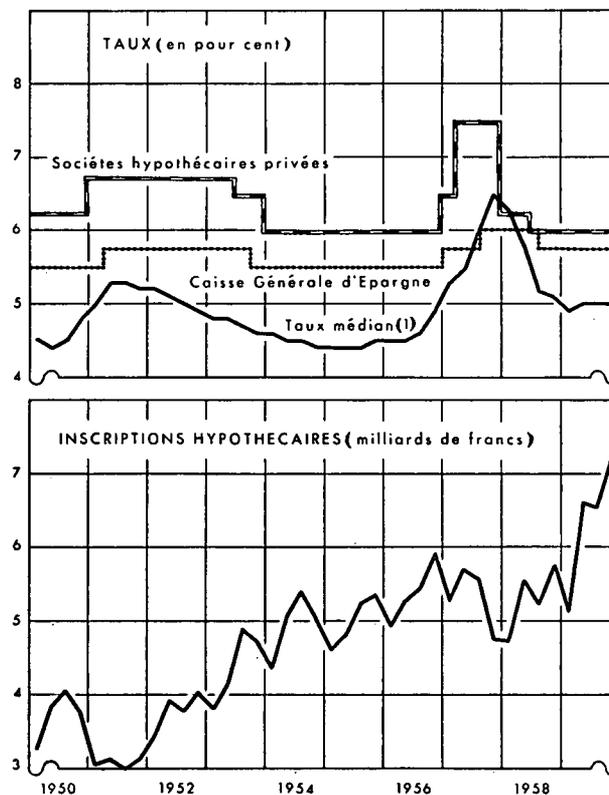
tique de crédit des pouvoirs publics, sont amenés à relever leurs taux de l'intérêt et à imposer des conditions plus sévères à l'octroi de prêts, voire même à introduire des restrictions quantitatives. Alors, une partie croissante de la demande se tourne vers les intermédiaires financiers non bancaires du secteur privé. Il est évident toutefois que si la clientèle des prêts non sociaux peut être satisfaite en grande partie par le secteur privé, il n'en va pas de même pour la catégorie des bénéficiaires de prêts sociaux, qui ressent profondément les effets de l'insuffisance de l'offre de la part du secteur public.

Par contre, en période d'abondance de fonds au cours des phases conjoncturelles de recul et de dépression, on observe un glissement de la demande en faveur des intermédiaires financiers non bancaires du secteur public, malgré les abaissements de taux d'intérêt consentis par les intermédiaires financiers non bancaires du secteur privé. Ces derniers, en effet, ne parviennent pas à aligner complètement leurs taux sur ceux du secteur public par suite du coût plus élevé de leurs capitaux empruntés et de l'obligation dans laquelle ils se trouvent de rémunérer un capital.

La politique de taux d'intérêt peu élevés suivie par les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public a pour effet de limiter les fluctuations de ces taux sur le marché. Elle ne peut toutefois aboutir à isoler le marché hypothécaire des autres sections du marché des capitaux. En effet, les intermédiaires financiers non bancaires des secteurs public et privé

forment un chaînon important entre ces différents marchés. D'une part, ils se procurent une part

Evolution des principaux taux de l'intérêt sur le marché hypothécaire



¹ Taux médian des titres de la dette publique cotés en Bourse.

croissante de leurs fonds par l'émission de bons de caisse et d'autres valeurs à revenu fixe dont les taux doivent s'adapter aux conditions du marché des obligations. D'autre part, le emploi de leurs fonds les oblige à intervenir sur l'un et l'autre marché avec plus ou moins d'intensité suivant l'évolution de la demande de prêts hypothécaires. Les intermédiaires financiers non bancaires pratiquant le prêt hypothécaire sont ainsi amenés à opérer certains arbitrages entre le rendement de ces prêts et celui des obligations. Comme le montre le graphique, il existe un parallélisme entre l'évolution des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires et celle du loyer des capitaux, représenté par le taux médian des titres de la dette publique cotés en Bourse. Le graphique met aussi en évidence une tendance haussière fondamentale des taux de l'intérêt. Tant celui des valeurs mobilières à revenu fixe que celui des créances hypothécaires a eu tendance à se relever au travers de fluctuations conjoncturelles : le maximum conjoncturel a été supérieur en 1957 à celui de 1951 et dans le cas des taux pratiqués par les intermédiaires financiers non bancaires du secteur public, il en est de même du minimum conjoncturel de 1958-1959 par rapport à celui de 1953 à 1954. Toutefois,

on peut se demander si le renchérissement des charges sur les prêts hypothécaires ne serait pas dû également à un endettement exagéré reflétant un excès de la demande sur l'offre ? Une analyse de l'évolution de la dette hypothécaire permettra de trouver des éléments de réponse à cette question.

6. Evolution de la dette hypothécaire en Belgique.

L'encours de la dette hypothécaire en Belgique n'est pas connu de manière directe et précise. Il est calculé chaque année par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite à partir des bilans des intermédiaires financiers non bancaires pratiquant le prêt hypothécaire et d'estimations de la dette hypothécaire entre particuliers.

Pour la période de l'avant-guerre, il existe deux évaluations. L'évaluation de 1932 a été faite par le conservateur des hypothèques, E. Genin, et celle de 1938 par l'Office Central de Crédit Hypothécaire. En raison de différences dans les méthodes, ces deux montants ne sont pas tout à fait comparables et ne s'accordent pas non plus entièrement avec les statistiques établies par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite depuis 1949.

Tableau XVIII.

Evolution de la dette hypothécaire par catégorie de créanciers ¹

(En milliards de francs)

Source : *Etudes complémentaires aux Comptes rendus de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Années	Institutions paraétatiques ²	Sociétés privées contrôlées ³	Particuliers ⁴	Divers ⁵	Total
1932	—	—	—	—	28,0
1938	—	—	—	—	14,0
1949	20,3	8,4	6,9	0,9	36,5
1950	25,1	9,7	8,6	1,0	44,4
1951	26,5	11,5	9,7	1,5	49,2
1952	29,7	13,1	10,7	1,9	55,4
1953	34,4	14,5	12,2	2,3	63,4
1954	39,8	16,7	13,3	2,6	72,4
1955	44,0	19,1	14,2	2,8	80,1
1956	48,5	22,2	13,2	3,1	87,0
1957	51,5	26,3	12,8	3,4	94,0
1958	56,8	29,2	11,2	3,6	100,8

¹ A l'exclusion de la dette hypothécaire contractée auprès des banques, de l'Etat, des provinces et des communes.

² Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, Caisse Nationale de Crédit Professionnel, Caisse Nationale de Pensions pour employés, Crédit Immobilier des Chemins de fer belges, Fonds National de Retraite des ouvriers mineurs, Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses, Institut National de Crédit Agricole, Office Central de Crédit Hypothécaire, Œuvre Nationale des Invalides de Guerre, Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne.

³ Sociétés hypothécaires et compagnies d'assurance privées, y compris les prêts par intervention.

⁴ La dette hypothécaire des particuliers est une évaluation.

⁵ Entreprises commerciales et financières, caisses communes de pensions pour employés et caisses d'assurance contre les accidents de travail.

Après ces notes liminaires, on constate que l'endettement hypothécaire s'est accru de manière rapide entre 1938 et 1958. Il a septuplé tout comme la dette publique. Il convient de remarquer cependant que le chiffre de l'année 1938 est peu élevé et que la base de comparaison est dès lors quelque peu faussée. Les marchés immobilier et hypothécaire traversaient en 1938 une période de stagnation qui a débuté en 1931. La grande dépression et les menaces grandissantes d'un conflit armé en Europe décourageaient à la fois la construction immobilière et l'octroi de prêts à long terme. Aussi les prêts nouveaux ont-ils eu tendance à tomber au-dessous des rembourse-

ments, de sorte que la dette hypothécaire a diminué de 1932 à 1938.

Après la guerre, les marchés hypothécaire et immobilier ont accusé une vigoureuse reprise, due à la fois à l'accumulation des besoins insatisfaits pendant la guerre et à la nécessité de reconstruire le patrimoine immobilier du pays, détruit ou endommagé au cours des hostilités. L'endettement hypothécaire a progressé à un rythme particulièrement élevé.

Entre 1949 et 1958, son encours a augmenté de 176 p.c. contre 70 p.c. pour celui des crédits bancaires consentis au secteur privé de l'économie belge

et contre 37 p.c. pour celui de la dette publique belge. Son accroissement a été supérieur à la progression du revenu national, de sorte que la dette hypothécaire atteignait en 1958 20 p.c. de celui-ci au lieu de 11 p.c. en 1949.

Toutefois, on obtiendra une mesure plus précise de l'importance réelle de l'endettement hypothécaire si on le rapporte aux diverses évaluations de la fortune immobilière; celle-ci était évaluée à 360 milliards de francs en 1949. Sur la base des revenus bruts de la propriété bâtie, y compris les bâtiments industriels, et de la propriété non bâtie, l'endettement hypothécaire représentait alors environ 10 p.c. de la fortune immobilière. En 1958, les chiffres correspondants s'établissaient respectivement à 780 milliards de francs et à près de 13 p.c.

La mobilisation de la propriété immobilière sous forme de prêts hypothécaires a donc pris plus d'importance dans le pays. Cela est dû en grande partie à l'extension de l'activité des intermédiaires financiers non bancaires du secteur public dont plusieurs venaient d'être créés à la veille de la seconde guerre mondiale. Il y a lieu aussi de tenir compte de la politique plus active en matière de logement, entre autres de la mise en application de la loi De Taeye, et du maintien des taux de l'intérêt à un niveau relativement bas, ce qui a stimulé la demande de prêts hypothécaires.

Jusqu'à présent toutefois, il ne semble pas que l'endettement hypothécaire ait pris des proportions inquiétantes. S'il en était ainsi, on aurait constaté une multiplication des recours auprès de l'Office Central de Crédit Hypothécaire. Depuis sa création, le 7 janvier 1936, cette institution a, en effet, été chargée, en plus de l'octroi direct de prêts, de veiller au bon fonctionnement du marché hypothécaire. Sa mission répond à un double but : régulariser le taux de l'intérêt sur les prêts hypothécaires et faciliter la mobilisation des créances hypothécaires.

Dans le cadre de sa mission de régularisation des taux de l'intérêt, l'Office doit veiller à ce que le taux auquel se concluent les opérations nouvelles soit le juste reflet des conditions du moment sur le

marché des capitaux. Il doit, au surplus, favoriser la réadaptation des charges relatives aux prêts en cours, lorsque des modifications importantes du taux de l'intérêt la rendent souhaitable. Sur un marché non réglementé, ce double objectif est, en principe, atteint, sans intervention extérieure, par le libre jeu de la concurrence. Toutefois, les effets de celle-ci sont souvent lents à se manifester dans le cas de contrats à long terme, comme le sont les prêts sur hypothèques. L'Office Central de Crédit Hypothécaire a donc été autorisé à intervenir sur le marché, soit en accordant des prêts directement concurrents de ceux du secteur privé, soit en procédant à des paiements subrogatoires. Juridiquement, cette dernière opération se définit comme un paiement à la suite duquel celui qui a payé la dette, en l'occurrence l'Office, remplace le créancier dans les droits de celui-ci contre le débiteur. La dette est donc réglée par un tiers qui prend la place du créancier désintéressé et bénéficie de ses sûretés. Pour que l'Office puisse réaliser semblable opération, deux conditions doivent être réunies. Il faut, en premier lieu, que les charges réelles d'intérêt des prêts en cours soient trop élevées par rapport aux taux prévalant sur le marché et, en second lieu, que le créancier ne consente pas à ramener lesdites charges à un taux n'excédant pas de plus de 1 p.c. celui pratiqué par l'Office pour des prêts analogues. Cette possibilité donnée à l'Office de procéder à des paiements subrogatoires a pour effet de freiner la hausse des taux au cas où la demande de prêts serait trop forte par rapport à l'offre, et d'inciter au rajustement des charges des anciens prêts en cas de baisse du loyer des capitaux.

Les paiements subrogatoires de l'Office Central de Crédit Hypothécaire ont augmenté depuis 1949, ainsi qu'il ressort des chiffres des encours en fin d'année. Ils ne représentent néanmoins qu'un pourcentage minime de l'endettement hypothécaire total, au maximum 0,14 p.c. de 1955 à 1958.

Les interventions de l'Office Central de Crédit Hypothécaire peuvent aussi prendre la forme de mobilisations de créances hypothécaires. En auto-

Tableau XIX.

Interventions de l'Office Central de Crédit Hypothécaire

(En millions de francs)

Source : Office Central de Crédit Hypothécaire.

Fin de l'année	Encours total des interventions		Paiements subrogatoires	Mobilisation de créances hypothécaires		
	Montant	Pourcentage de l'endettement hypothécaire	Montant	Total	Rachats de créances	Prêts sur nantissement de créances
1949	32,2	0,09	26,2	6,0	2,8	3,2
1950	44,3	0,10	37,5	6,8	4,1	2,7
1951	50,6	0,10	44,3	6,3	3,1	3,2
1952	55,1	0,10	49,3	5,8	3,8	2,0
1953	65,8	0,10	60,7	5,1	4,3	0,8
1954	86,8	0,12	81,9	4,9	4,2	0,7
1955	112,4	0,14	107,8	4,6	3,7	0,9
1956	125,9	0,14	122,1	3,8	3,2	0,6
1957	131,0	0,14	127,4	3,6	2,7	0,9
1958	139,3	0,14	135,2	4,1	2,6	1,5
1959	170,1		165,0	5,1	4,3	0,8

risant l'Office à pratiquer de telles opérations, les pouvoirs publics ont voulu lever l'obstacle aux placements hypothécaires que constitue l'indisponibilité relative, dans le patrimoine du créancier, d'un prêt consenti pour une certaine durée. Ils ont voulu donner aux prêteurs particuliers comme aux intermédiaires financiers non bancaires la possibilité de mobiliser en tout temps les bonnes créances hypothécaires qu'ils auraient dans leur portefeuille.

Pour la mobilisation des créances, l'Office Central de Crédit Hypothécaire procède de deux manières. Il rachète les créances aux prêteurs hypothécaires, lorsqu'il s'agit de créanciers privés désireux, pour diverses raisons, de rentrer dans leurs fonds, ou d'organismes de prêts hypothécaires qui cessent leur activité. Le second mode de mobilisation consiste à accorder des prêts sur nantissement de créances hypothécaires en vue de répondre à des besoins temporaires de capitaux. Ce mode d'intervention s'adresse spécialement aux prêteurs professionnels dont la trésorerie serait à l'étroit à la suite d'un événement imprévu ou d'une crise généralisée donnant lieu à d'importants retraits de fonds.

Le montant des opérations de mobilisation de créances hypothécaires est resté insignifiant de 1949 à 1959 en comparaison de l'endettement hypothécaire total. Il s'accroît faiblement dans le cas des prêts sur nantissement au cours des périodes de haute conjoncture et de tension sur le marché de capitaux; notamment en 1950 et 1951, ainsi qu'en 1957 et en 1958. Toutefois, si l'on exclut ces périodes, on constate que les mobilisations de créances hypothécaires accusent une tendance fondamentale à la baisse.

Le caractère très modeste de ces recours semble indiquer que, malgré la remarquable expansion de la demande de prêts depuis la fin de la guerre, l'offre a pu s'adapter sans difficulté à la demande. Il n'est pas hasardeux d'inférer également que l'accroissement de l'endettement hypothécaire n'a pas ébranlé la situation financière des prêteurs hypothécaires et n'a pas conduit à une hausse prononcée des charges financières imposées aux emprunteurs.

*
**

Au terme de cette étude consacrée à un examen, bien sommaire et incomplet, faut-il le dire, de la structure et de l'évolution du marché hypothécaire belge, il n'est pas inutile, croyons-nous, de rappeler les traits saillants de ce marché en formulant, selon les cas, l'une ou l'autre remarque, afin de fixer les principaux points de l'exposé qui précède.

Le marché hypothécaire, avons-nous dit, occupe une place à part dans l'organisation financière. Ceci doit s'entendre en ce sens que, à la différence des autres marchés financiers, le marché hypothécaire est peu spécialisé. Il reste accessible aux particuliers dont l'activité côtoie celle des organismes à forme sociétaire. Pour ces derniers d'ailleurs, et ils sont nombreux, le prêt hypothécaire ne constitue pas toujours, il s'en faut, l'activité sociale principale, mais se présente très souvent comme une opération accessoire, pratiquée à l'égal de beaucoup d'autres et parfois moins, lorsque la rentabilité y attachée diminue. Quant aux sources de financement du marché, un point vaut d'être rappelé, en l'occurrence l'importance des moyens de financement à terme relativement court au regard de la durée des opérations à financer. Les intermédiaires financiers non bancaires pratiquant le prêt hypothécaire apparaissent ainsi comme jouant un rôle important d'intermédiaire entre les marchés financiers à court et à long terme.

Le prêt hypothécaire constitue, pour l'économie du pays, un facteur de soutien de l'activité dont on ne saurait assez souligner l'importance, tant par la masse des capitaux mis en jeu que par le rôle qui leur est imparti. En effet, les capitaux traités sur ce marché sont utilisés à des fins très diverses. Loin de constituer uniquement un moyen de favoriser le développement de la propriété immobilière, le prêt hypothécaire permet de répondre à des besoins variés, en ce compris commerciaux et industriels. Au surplus, il constitue un instrument particulièrement sûr de mobilisation du capital immobilier en même temps qu'une modalité importante de placement de l'épargne dans le chef des particuliers.

Au lendemain de la guerre, les opérations hypothécaires ont pris une extension considérable sous l'effet des besoins de la reconstitution du patrimoine immobilier du pays et du rééquipement de l'économie. L'accès à la propriété de couches de plus en plus larges de la population déterminé par l'élévation constante du niveau de vie et favorisé par une politique suivie d'aide à la construction a également exercé un rôle déterminant sur le volume des prêts hypothécaires. Il ne semble pas cependant que l'endettement hypothécaire soit exagéré, si l'on se réfère à divers indices, tels le rapport entre la dette hypothécaire et la fortune immobilière du pays, le taux de l'intérêt hypothécaire et l'importance des interventions de l'Office Central de Crédit Hypothécaire dans son rôle d'organisme régulateur du marché.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de septembre 1960. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

Evolution divergente des taux de l'intérêt. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XV, n° 39, 8 octobre 1960, pp. 369-373.*)

Le Crédit Communal de Belgique. Un siècle au service du pays. (*Le Mouvement Communal, Bruxelles, XLII, n° 343, septembre 1960, pp. 408-417.*)

VERTENEUIL J., La Commission bancaire a vingt-cinq ans. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXIV, nos 9-10, 1960, pp. 607-618.*)

2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

DREZE J., Analyse économétrique des émissions privées en Belgique. Premiers éléments, 1948-1957. (*Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, Louvain, XXVI, n° 6, septembre 1960, pp. 447-496.*)

3. PRIX — SALAIRES

KAISIN A., Les salaires en Belgique. Essai d'interprétation. (*Socialisme, Bruxelles, VII, n° 41, septembre 1960, pp. 596-607.*)

L'évolution des salaires et des conditions de travail en Belgique et dans les pays voisins. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XV, n° 35, 10 septembre 1960, pp. 337-340.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

JEUNE A., Le dollar et l'or. (*Banque, Paris, XXIX, n° 172, octobre 1960, pp. 625-627.*)

THOMAS B., Recent Trends in American Investment in Western Europe. (*The Three Banks, Londres, n° 47, septembre 1960, pp. 3-21.*)

TUROT P., Les limites à la libération des capitaux. (*Banque, Paris, XXIX, n° 172, octobre 1960, pp. 631-636.*)

YAKEMTCHOUK R., La Belgique et ses accords de paiement. (*Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, XVIII, n° 3, juillet 1960, pp. 343-364.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

AEBI P., Die wirtschaftliche Integration Europas aus der Perspektive der Europäischen Freihandels-Assoziation. (*Revue suisse d'Economie politique et de Statistique, Bâle, XCVI, n° 3, septembre 1960, pp. 289-300.*)

BYE M., Intégration économique européenne et communauté des Six. (*Revue suisse d'Economie politique et de Statistique, Bâle, XCVI, n° 3, septembre 1960, pp. 301-310.*)

GEERTMAN J., E.E.G. en E.F.T.A. (*Economie, Tilburg, XXIV, n° 12, septembre 1960, pp. 686-696.*)

SERWY W., Les organisations coopératives de consommateurs et la Communauté économique européenne. (*Socialisme, Bruxelles, VII, n° 41, septembre 1960, pp. 608-622.*)

STEINBERG R., L'adaptation des entreprises belges au Marché commun : l'apport des institutions scientifiques et des fédérations professionnelles. (*Organisation scientifique, Bruxelles, XXXIV, nos 8-9, août-septembre 1960, pp. 193-197.*)

10. GENERALITES

DE MEYER H., De nationale economie en de openbare financiën in het licht der Congolese crisis. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LI, n° 9, septembre 1960, pp. 813-822.*)

Effects on Belgian Economy of Developments in the Congo. (*International Financial News Survey, Washington, XII, n° 60, 2 septembre 1960, pp. 477-478.*)

GLEJSER H., Een voorspelling van de economische toestand van België. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLV, n° 2252, 14 septembre 1960, pp. 903-905.*)

L'économie belge devant la crise congolaise. (*Bulletin de la Banque Commerciale de Liège, Liège, I, n° 4, septembre-octobre 1960, pp. 1-5.*)

Les conséquences économiques de la séparation du Congo et de la Belgique. (*Perspectives, Paris, n° 718, 17 septembre 1960, 5 p.*)

MOLITOR A., La recherche scientifique, un actif pour la nation. (*Meunerie Belge, Bruxelles, LVI, n° 39, juillet-septembre 1960, pp. 9-12.*)

PERTINAX, Notre infrastructure se développe-t-elle au rythme des pays du Marché commun ? (*Revue du Conseil Economique Wallon, Liège, n° 45, juillet-août 1960, pp. 1-15.*)

ROGER C., Le taux actuel d'expansion de l'économie belge est-il suffisant ? (*Meunerie Belge, Bruxelles, LVI, n° 39, juillet-septembre 1960, pp. 13-18.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 12 juillet 1960

portant approbation des actes internationaux suivants :

- a) Protocole additionnel n° 8 portant amendement à l'Accord sur l'établissement d'une Union Européenne de Paiements du 19 septembre 1950, signé à Paris, le 29 juin 1956;

- b) Protocole additionnel n° 9 portant amendement à l'Accord sur l'établissement d'une Union Européenne de Paiements du 19 septembre 1950, signé à Paris, le 28 juin 1957;
- c) Protocole additionnel n° 10 portant amendement à l'Accord sur l'établissement d'une Union Européenne de Paiements du 19 septembre 1950, signé à Paris, le 27 juin 1958. (Moniteur du 28 septembre 1960, p. 7.415.)

II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 28 juin 1960

contenant le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1960 (Moniteur du 2 septembre 1960, p. 6.575).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1960 afférentes au Ministère de l'Agriculture (...) des crédits s'élevant à la somme de 1.123.003.000 francs.

Art. 6. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 193.365.000 francs (...).

Art. 7. — Des crédits de paiement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 162.924.000 francs (...).

Loi du 15 juillet 1960

contenant le budget du Ministère de l'Instruction Publique pour l'exercice 1960 (Moniteur du 14 septembre 1960, p. 6.878).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1960, afférentes au Ministère de l'Instruction

Publique (...), des crédits s'élevant à la somme de 18.326.700.000 francs.

Loi du 28 juillet 1960

contenant le budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1960 (Moniteur du 16 septembre 1960, p. 6.976).

Article 1^{er}. — Les opérations effectuées sur les fonds (...) du budget des recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1960 sont évaluées à 170.205.386.000 francs pour les recettes et à 175.615.320.000 francs pour les dépenses.

Arrêté royal du 22 août 1960

portant relèvement du plafond des engagements de l'Institut National de Crédit Agricole (Moniteur du 7 septembre 1960, p. 6.710).

Article 1^{er}. — Le montant de deux milliards de francs, fixé par l'arrêté royal du 17 juillet 1959, pris en vertu de la loi du 15 avril 1958, modifiant l'arrêté royal du 30 septembre 1937 relatif à la création d'un Institut National de Crédit Agricole, est porté, par libération d'une deuxième tranche de deux cent cinquante millions de francs, à deux milliards deux cent cinquante millions de francs.

Arrêté royal du 2 septembre 1960

portant Règlement du Comité de la Cote de la Bourse de Fonds publics et de Change de Bruxelles (Moniteur du 21 septembre 1960, p. 7.147).
Addendum (Moniteur du 30 septembre 1960, p. 7.525).

Arrêté royal du 6 septembre 1960

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 10 septembre 1960, p. 6.806).

Arrêté ministériel du 27 septembre 1960

relatif à un emprunt de deux milliards de francs à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Moniteur du 28 septembre 1960, p. 7.426).

Article 1^{er}. — La Société Nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt au capital nominal de deux milliards (2.000.000.000) de francs.

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur de 1.000, 5.000, 10.000, 50.000 et 100.000 francs, portant intérêt aux taux indiqués ci-après :

5,25 p.c. l'an à partir du 17 octobre 1960 jusqu'au 16 octobre 1965;

5,50 p.c. l'an à partir du 17 octobre 1965 jusqu'au 16 octobre 1970.

Elles sont munies de dix coupons d'intérêt annuels payables le 17 octobre de chacune des années 1961 à 1970.

Art. 4. — Le prix d'émission, fixé à 985 francs par obligation de 1.000 francs, est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 6. — Les obligations sont remboursables au gré du porteur, le 17 octobre 1965 au pair de la valeur nominale ou le 17 octobre 1970 à 101,50 p.c. de la valeur nominale.

Art. 7. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

Art. 8. — Les intérêts et la prime de remboursement sont exonérés de la taxe mobilière.

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 31 août 1960

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 7 septembre 1960, p. 6.711).

V. — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 4 juillet 1960

relatif à la durée du travail dans les blanchisseries et les lavoirs, dans les entreprises de repassage, de même que dans les dépôts et les « shops » (Moniteur du 5 septembre 1960, p. 6.663).

Arrêté royal du 25 juillet 1960

fixant, pour les entreprises qui s'occupent de la teinture, du nettoyage chimique ou du repassage de vêtements ou d'objets d'ameublement, ainsi que dans les dépôts et « shops » s'occupant d'une ou

de plusieurs activités de ce secteur d'activité, les conditions dans lesquelles le manque de travail résultant de causes économiques suspend l'exécution du contrat de travail (Moniteur du 9 septembre 1960, p. 6.766).

Arrêté royal du 27 juillet 1960

rendant obligatoire la décision du 19 mai 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire concernant la réduction de la durée du travail dans les boyauderies et abattoirs (Moniteur du 9 septembre 1960, p. 6.767).

Arrêté royal du 27 juillet 1960

rendant obligatoire la décision du 8 juin 1960 de la Commission paritaire nationale de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux, relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 9 septembre 1960, p. 6.769).

Arrêté royal du 27 juillet 1960

rendant obligatoire la décision du 19 mai 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire modifiant la décision du 19 décembre 1955 de la même commission concernant la réduction de la durée du travail dans les fonderies, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 7 mai 1957 (Moniteur du 16 septembre 1960, p. 7.018).

Arrêté royal du 4 août 1960

rendant obligatoire la décision du 6 avril 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie céra-

mique, fixant des conditions de travail dans certains secteurs (Moniteur du 16 septembre 1960, p. 7.019).

Arrêté royal du 10 août 1960

rendant obligatoires les décisions du 6 avril 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie céramique, relatives à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 12 septembre 1960, p. 6.834).

Arrêté royal du 19 août 1960

concernant la durée du travail effectif des travailleurs occupés dans certains services des grands magasins (Moniteur du 12 septembre 1960, p. 6.838).

Arrêté royal du 19 août 1960

rendant obligatoire la décision du 6 juillet 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie céramique relative à la réduction de la durée du travail dans les tuileries (Moniteur du 16 septembre 1960, p. 7.026).

Arrêté royal du 19 août 1960

relatif à la durée du travail dans les entreprises qui s'occupent de la teinture, du nettoyage chimique ou du repassage de vêtements ou d'objets d'ameublement, ainsi que dans les dépôts et « shops » (Moniteur du 24 septembre 1960, p. 7.295).

VII. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 12 septembre 1960

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 17 septembre 1960, p. 7.057).

Arrêté ministériel du 13 septembre 1960

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 17 septembre 1960, p. 7.058).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 4 juillet 1960

rendant obligatoire la décision du 23 mars 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection relative à trois augmentations semestrielles des salaires horaires minimums fixés par la décision du 1^{er} juillet 1957, concernant la classification et la fixation des

salaires horaires minimums des ouvriers et ouvrières en atelier et à domicile, des entreprises de confection de casquettes, képis, bérets et couvre-chefs pour hommes, autres que les chapeaux, ressortissant à la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 25 novembre 1957 (Moniteur du 1^{er} septembre 1960, p. 6.558).

Arrêté royal du 27 juillet 1960

rendant obligatoire la décision du 30 mai 1960 de la Commission paritaire nationale de la coiffure et des soins de beauté, modifiant la décision du 25 janvier 1960 de la même commission concernant la fixation des salaires journaliers minimums dans les salons de coiffure et la liaison de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 12 avril 1960 (Moniteur du 20 septembre 1960, p. 7.126).

Arrêté royal du 10 août 1960

rendant obligatoires les décisions des 30 novembre 1959 et 8 juin 1960 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises horticoles, modifiant la décision du 16 octobre 1957 concernant la classification professionnelle, la fixation des salaires horaires minimums de base et le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume pour les ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises horticoles, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 10 avril 1959 (Moniteur du 16 septembre 1960, p. 7.023).

Arrêté royal du 10 août 1960

rendant obligatoire la décision du 19 mai 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire fixant les salaires minimums des ouvriers occupés dans les boyauderies et les abattoirs (Moniteur du 20 septembre 1960, p. 7.129).

Arrêté royal du 19 août 1960

rendant obligatoire la décision du 8 juin 1960 de la Commission paritaire nationale des industries du ciment, prorogeant et modifiant la décision du 23 septembre 1959 concernant la fixation des salaires et des conditions de travail dans les entreprises d'agglomérés à base de ciment (Moniteur du 21 septembre 1960, p. 7.171).

Arrêté royal du 19 août 1960

rendant obligatoire la décision du 19 mai 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire modifiant les décisions des 9 juin et 25 octobre 1959 de la même commission, réglant les conditions de travail dans les meuneries, rendues obligatoires respectivement par les arrêtés royaux des 10 août 1959 et 15 janvier 1960 (Moniteur du 24 septembre 1960, p. 7.296).

Arrêté royal du 24 août 1960

rendant obligatoire la décision du 31 mai 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie et du commerce des sacs en jute concernant la fixation des salaires horaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises relevant de cette commission ainsi que le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 21 septembre 1960, p. 7.184).

Arrêté royal du 26 août 1960

rendant obligatoire la décision du 27 juin 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire fixant les salaires minimums des ouvriers occupés dans les abattoirs (Moniteur du 22 septembre 1960, p. 7.213).

Arrêté royal du 26 août 1960

rendant obligatoire la décision du 17 juin 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie hôtelière fixant la rémunération des ouvriers payés à salaire fixe (Moniteur du 28 septembre 1960, p. 7.437).

Arrêté royal du 1^{er} septembre 1960

modifiant l'arrêté du Régent du 2 avril 1947 déterminant les modalités générales d'exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947 relatif à l'octroi de salaires aux travailleurs pendant un certain nombre de jours fériés par an (Moniteur du 22 septembre 1960, p. 7.215).

X. — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Accord

portant révision de l'Accord du 21 avril 1951 en matière d'assurance vieillesse-décès prématuré visant l'exécution de la Convention du 29 août 1947 entre la Belgique et les Pays-Bas, relative à l'application de la législation des deux pays en ce qui concerne les assurances sociales (Moniteur du 16 septembre 1960, p. 7.010).

Arrêté ministériel du 13 mai 1960

modifiant l'arrêté ministériel du 23 mars 1954, relatif à l'octroi de certains avantages aux chômeurs en réadaptation professionnelle (Moniteur du 21 septembre 1960, p. 7.187).

Arrêté royal du 23 juin 1960

modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 1955 organique de l'assurance maladie-invalidité (Moniteur du 3 septembre 1960, p. 6.646).

Arrêté ministériel du 23 juin 1960

modifiant l'arrêté ministériel du 22 septembre 1955, portant exécution de l'arrêté royal organique de l'assurance maladie-invalidité et des conventions bilatérales et multilatérales de sécurité sociale en ce qu'elles visent l'assurance maladie-invalidité (Moniteur du 3 septembre 1960, p. 6.647).

Arrêté ministériel du 1^{er} août 1960

modifiant l'arrêté ministériel du 10 avril 1958 portant exécution des statuts de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge (Moniteur du 24 septembre 1960, p. 7.291).

Arrêté royal du 19 août 1960

rendant obligatoire la décision du 30 juin 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie textile de l'arrondissement administratif de Verviers, moins les cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith, modifiant la décision du 10 janvier 1958 relative à l'octroi d'avantages sociaux complémentaires en matière de sécurité sociale, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 27 janvier 1958 (Moniteur du 24 septembre 1960, p. 7.297).

Arrêté royal du 20 août 1960

modifiant l'arrêté royal du 29 juillet 1957 fixant les mesures à prendre par les organismes assureurs en vue de l'exécution de la loi du 12 juillet 1957 relative à la pension de retraite et de survie des employés et les modalités d'exécution et de contrôle de ces mesures (Moniteur du 15 septembre 1960, p. 6.946).

Arrêté royal du 20 août 1960

modifiant l'arrêté royal du 30 juillet 1957 portant règlement général du régime de retraite et de survie des employés (Moniteur du 15 septembre 1960, p. 6.959).

Arrêté royal du 20 août 1960

portant exécution de l'article 19 de la loi du 22 février 1960 modifiant la loi du 12 juillet 1957 relative à la pension de retraite et de survie des employés (Moniteur du 15 septembre 1960, p. 6.961).

Arrêté royal du 29 août 1960

modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 1955 organique de l'assurance maladie-invalidité (Moniteur du 5 septembre 1960, p. 6.668).

Arrêté royal du 1^{er} septembre 1960

complétant l'arrêté du Régent du 19 octobre 1944, concernant l'octroi d'allocations à certaines catégories de victimes d'accidents du travail (Moniteur du 7 septembre 1960, p. 6.725).

Arrêté royal du 1^{er} septembre 1960

dérogeant temporairement, en faveur des travailleurs des charbonnages, à l'article 81 de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office National du Placement et du Chômage (Moniteur du 7 septembre 1960, p. 6.726).

Arrêté royal du 1^{er} septembre 1960

portant organisation de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés et de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs indépendants (Moniteur du 9 septembre 1960, p. 6.775).

XI. — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté ministériel du 23 août 1960

relatif à l'émission d'une huitième série d'obligations au porteur par la Caisse autonome des dommages de guerre (Moniteur du 29 septembre 1960, p. 7.459).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 866 jours	Tous autres effets publics
1958 Moyenne	3,95	4,66	5,37	5,66	(2)	5,66
1959 Moyenne	3,27	3,77	4,27	4,77	(2)	4,76
1959 Juillet	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Août	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Septembre	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Octobre	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Novembre	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Décembre (dep. le 24)	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
1960 Janvier	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Février	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Mars	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Avril	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Mai	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Juin	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Juillet	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—
Août (dep. le 4)	5,—	5,50	5,75	6,25	(2)	6,25
Septembre	5,—	5,50	5,75	6,25	(2)	6,25

Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME ¹

	Moyennes	1 jour	5 jours	10 jours
1958	1,41	1,56	1,69	
1959 ³	1,01	1,06	1,11	
1959 Juillet	1,—	1,05	1,10	
Août	1,—	1,05	1,10	
Septembre	1,—	1,05	1,10	
Octobre	1,—	1,05	1,10	
Novembre ⁴	1,—	1,05	1,10	
Décembre ¹	2,17	—	—	
1960 Janvier	2,19	—	—	
Février	2,08	—	—	
Mars	1,95	—	—	
Avril	1,75	—	—	
Mai	2,19	—	—	
Juin	2,58	—	—	
Juillet	3,23	—	—	
Août	4,03	—	—	
Septembre	4,14	—	—	

¹ Depuis décembre 1959 : moyenne pondérée des taux journaliers moyens. L'argent à 5 et 10 jours n'est plus prêté ou emprunté depuis le 17 novembre 1959. —

² Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %. — ³ Moyenne du 1er janvier au 16 novembre 1959. — ⁴ Jusqu'au 16 novembre 1959.

* Quotité de l'avance au 30 septembre 1960

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 866 jours max. 95 % | Autres effets publics max. 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1958	1,94	2,18	2,48	2,89	3,45		—	—	—
1959	1,06	1,43	1,68	1,93	2,32		—	—	—
1959 Juill.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	1959 :			
Août	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	6 oct. ...	3,459	3,653	3,861
Sept.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	3 nov. ...	3,497	3,700	3,900
Oct.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	1 déc. ...	3,619	3,889	4,067
Nov.	1,24	1,44	1,69	1,94	2,31	1960 :			
Déc.	—	2,19	2,44	2,69	2,94	5 janv. ...	4,171	—	4,354
1960 Jan.	—	2,97	3,22	3,47	3,72	2 févr. ...	4,195	4,300	4,393
Févr.	—	3,—	3,25	3,50	3,75	1 mars ...	4,198	4,300	4,400
Mars	—	3,—	3,25	3,50	3,75	5 avril ...	4,190	4,298	4,397
Avril	—	3,—	3,25	3,50	3,75	3 mai ...	4,238	4,340	—
Mai	—	3,—	3,25	3,50	3,75	7 juin ...	4,268	4,348	4,446
Juin	—	3,—	3,25	3,50	3,75	5 juillet ...	4,266	4,350	4,437
Juill.	—	3,—	3,25	3,50	3,75	2 août ...	4,340	4,400	—
Août	—	3,90	4,15	4,40	4,65	6 sept. ...	—	—	—
Sept.	—	4,00	4,25	4,50	4,75	4 oct. ...	—	4,909	4,950

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ⁴

Epoques	Banques — 1 Comptes de dépôts à					Caisse générale d'Epargne (dépôts d'épargne des particuliers)	
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à fr. 250.000	au-delà de 250.000 fr.
1958 Moyenne	0,50	1,04	1,77	2,17	2,59	3,— ²	2,—
1959 Moyenne	0,50	0,85	1,20	1,62	1,95	3,—	2,—
1959 Juillet	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Août	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Septembre	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Octobre	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Novembre	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Décembre	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
1960 Jan. (dep. le 1)	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— ²	2,— ³
Février	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Mars	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Avril	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Mai	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Juin	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Juillet	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Août (dep. le 4)	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,—	2,—
Septembre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,—	2,—

¹ Moyenne de quatre banques. — ² Depuis le 1er janvier 1958, majoration d'intérêts de 0,80 % pour les sommes qui sont restées inscrites toute l'année civile — Cette majoration a été supprimée pour l'année 1959 — Elle est rétablie pour 1960. — ³ Depuis le 1er janvier 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes qui sont restées inscrites pendant l'année civile entière.

III. — Marché de l'argent au jour le jour
et à très court terme *
(millions de francs)

Cours de l'or et de l'argent
à Londres 4

Moyennes journalières	Capitaux prêtés		Capitaux empruntés		Total (5) = (1)+(2) ou (3)+(4)
	Banques de dépôts (1)	Autres organismes 1 (2)	Banques de dépôts (3)	Autres organismes 2 (4)	
1958	2.078	1.829			3.907
1959 3	2.176	1.164			3.340
1960 Janvier	2.157	2.981	800	4.338	5.138
Février	2.357	2.839	591	4.605	5.196
Mars	2.729	2.002	716	4.015	4.731
Avril	2.920	1.769	681	4.008	4.689
Mai	2.259	3.232	1.085	4.406	5.491
Juin	2.405	2.940	1.290	4.055	5.345
Juillet	2.166	4.372	1.400	5.138	6.538
Août	2.217	2.871	1.021	4.067	5.088
Septembre :	2.312	2.356	933	3.735	4.668
6 au 12 ...	2.176	2.427	795	3.808	4.603
13 au 19 ...	2.466	2.482	924	4.024	4.948
20 au 26 ...	2.527	2.464	967	4.024	4.991
27 au 3/10	2.388	2.152	1.191	3.349	4.540
Octobre :					
4 au 10 ...	2.251	2.064	846	3.469	4.315

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1958	249/ 9 3/8	76
1959	249/ 5 3/4	79
1959 Juillet	249/10 1/4	78
Août	249/11 3/8	79
Septembre	250/ 6 1/2	79
Octobre	250/ 1 5/8	80
Novembre	250/ 2	80
Décembre	250/ 5 3/4	80
1960 Janvier	250/ 7 1/2	80
Février	250/ 4 1/4	79
Mars	250/ 1 1/2	79
Avril	249/11 3/8	79
Mai	250/ 1 7/8	79
Juin	250/ 5	79
Juillet	249/11 7/8	79
Août	250/ 0 1/2	79
Septembre	250/ 5 1/4	79

* Jusqu'au 16 novembre 1959, les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.
1 Notamment le Crédit Communal de Belgique, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et depuis le 17 novembre 1959, le Fonds des Rentes. — 2 Notamment l'Institut de Récompte et de Garantie, l'Office National du Dueroire, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, et, depuis le 17 novembre 1959, le Fonds des Rentes. — 3 Moyenne du 1er janvier au 16 novembre 1959. — 4 Prix de l'oz d'or fin à New-York : 35 \$ depuis le 1er février 1934.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 \$ canadien		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D.M.	1 Cr. norv.	100 lires italien.	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier									
1958	11,40	49,89	11,84 ¹	51,397	51,395	139,41	174,04	13,17	9,63	7,21	11,90	6,97	7,99	192,21
1959	11,56	49,96	10,19	52,110	52,108	140,33	174,98	13,24	9,66	7,25	11,96	7,01	8,05	193,14
1959 Juillet ...	11,58	49,92	10,18	52,147	52,145	140,35	175,00	13,24	9,65	7,25	11,94	7,01	8,04	193,36
Août	11,58	49,96	10,19	52,334	52,333	140,37	174,98	13,22	9,66	7,25	11,94	7,01	8,05	193,65
Septembre ...	11,57	50,02	10,20	52,562	52,560	140,25	174,85	13,24	9,67	7,25	11,96	7,01	8,06	193,89
Octobre ...	11,53	50,00	10,19	52,766	52,765	140,34	174,96	13,25	9,66	7,26	11,97	7,01	8,06	193,65
Novembre ...	11,52	50,02	10,20	52,637	52,635	140,20	174,78	13,24	9,66	7,25	11,99	7,01	8,06	193,17
Décembre ...	11,57	50,01	10,19	52,576	52,575	139,95	174,45	13,26	9,65	7,24	11,99	7,00	8,06	192,72
1960 Janvier ...	11,54	49,90	10,16	52,361	52,356	139,72	174,14	13,23	9,63	7,22	11,97	6,98	8,04	192,01
Février ...	11,50	49,87	10,16	52,397	52,396	139,80	174,23	13,22	9,63	7,22	11,96	6,98	8,03	191,83
Mars	11,50	49,87	10,16	52,446	52,443	139,91	174,34	13,22	9,63	7,23	11,96	6,99	8,03	191,82
Avril	11,49	49,84	10,16	51,771	51,768	140,02	174,46	13,22	9,65	7,23	11,95	7,00	8,03	191,53
Mai	11,53	49,86	10,17	51,012	51,011	139,91	174,33	13,22	9,64	7,22	11,96	6,99	8,03	191,48
Juin	11,56	49,86	10,17	50,757	50,755	139,74	174,12	13,22	9,66	7,23	11,96	6,98	8,03	191,97
Juillet ...	11,57	49,88	10,18	50,959	50,959	140,08	174,49	13,23	9,66	7,24	11,96	6,99	8,04	192,62
Août	11,63	50,10	10,22	51,656	51,656	140,79	175,44	13,28	9,72	7,27	12,02	7,03	8,07	194,09
Septembre	11,59	49,93	10,19	51,358	51,354	140,45	174,98	13,24	9,68	7,26	11,97	7,01	8,05	193,34

1 Moyenne du 1er au 28 pour le mois de décembre 1958.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1 juin 1960	1 juillet 1960	1 août 1960	1 septembre 1960	8 octobre 1960
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 1/2 %, 1937	100,—	88,40	88,40	87,90	87,90	87,10
Dette 3 1/2 %, 1943	100,—	83,60	83,60	83,20	83,80	83,30
Dette Unifiée 4 % 1 ^{re} s.	100,—	93,60	93,60	92,—	92,—	92,10
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945	100,—	89,70	90,10	90,—	90,30	90,30
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans	100,—	101,70	102,10	100,—	101,10	101,—
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans	100,—	100,30	100,50	97,30	98,10	97,80
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1973, à 20 ans	100,—	96,—	95,90	94,—	93,30	93,40
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans	100,—	96,30	96,30	93,40	93,80	94,20
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans	100,—	94,90	94,30	90,20	91,60	92,—
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série	100,—	93,10	93,20	89,60	90,90	90,90
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série	100,—	92,30	92,30	88,80	89,70	89,70
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans	100,—	91,20	90,80	86,10	87,60	87,50
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1971, à 15 ans	100,—	95,50	96,50	93,—	93,50	93,90
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1973, à 17 ans	100,—	94,80	94,80	93,40	92,80	93,—
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans	100,—	99,—	98,90	95,—	95,60	96,10
Emprunt 5 1/4 %, 1960-1970 à 10 ans	100,—	99,70	99,—	96,40	97,10	97,30
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943	100,—	110,50	111,10	110,10	108,70	109,—
Certif. de Trés. à 5 ans, 5 1/2 %, 1957-1963	100,—	101,—	101,60	100,—	100,40	100,40
Certif. de Trés. 5 1/2 %, 1958-1964	100,—	100,70	101,20	99,—	100,60	100,—
Emprunts à lots 1941, 4 %	1.000,—	970,—	941,—	906,—	914,—	915,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967)	1.000,—	1.060,—	1.023,—	1.014,—	1.017,—	1.035,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	1.050,—	1.024,—	1.010,—	1.004,—	1.000,—	992,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947, 5 %	100,—	99,90	99,90	99,30	99,40	99,—
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949, 5 %	100,—	99,90	99,90	99,20	99,10	99,10
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950, 5 %	100,—	99,10	99,20	97,50	97,10	97,30
Emprunt du Fonds des Routes 4 1/4 %, à 10 ans, 1955-1965	100,—	96,40	96,40	94,70	94,90	94,90
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 %	500,—	482,—	480,—	452,—	457,—	467,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953	100,—	97,70	97,60	96,60	96,—	94,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s.	100,—	98,70	98,50	97,—	96,80	96,80
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s.	100,—	98,30	98,30	97,60	97,40	97,50
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s.	100,—	93,50	93,50	92,10	91,50	91,40
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974	100,—	93,—	93,10	92,30	92,20	92,10
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 ^{re} s.	100,—	90,90	90,80	89,30	88,80	88,30
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951	100,—	101,80	101,90	101,60	102,10	101,40
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e s.	100,—	103,50	103,90	101,90	102,20	102,40
III. — Dette directe du Congo belge.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	250,—	251,—	235,—	234,—	245,— ²
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	62,70	57,—	46,40 ¹	40,50 ¹	38,20 ²
Dette coloniale 1954-1974, 4 1/4 %	100,—	46,30	51,—	46,— ¹	40,80 ¹	35,60 ³
Dette coloniale 1958-1964, 5 1/2 %	100,—	62,80	72,20	60,30 ¹	52,90 ¹	48,— ¹

1 Cours modifié papier. — 2 Cours modifié argent. — 3 Vendeur réduit.

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTÉES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15¹

MARCHE AU COMPTANT

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indices général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glauceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Congo et Ruanda-Urundi	Plantations
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1960 10 août ...	99	102	101	100	95	103	—	103	93	102	103	110	104	101	105	102	102	108	78	92
12 sept. ...	98	97	99	95	102	98	—	97	102	96	102	108	101	96	101	100	93	106	100	94
Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953																				
1959 10 sept. ...	137	210	174	207	125	156	210	181	147	215	177	90	325	202	118	181	161	804	80	122
10 octobre .	135	209	170	217	121	157	209	183	149	213	179	82	329	202	122	176	155	807	75	119
10 novemb. .	134	214	152	222	126	157	212	188	154	228	192	81	341	204	134	184	154	815	69	123
10 décemb. .	134	206	161	217	122	152	221	185	153	223	194	78	371	209	137	188	152	823	72	129
1960 10 janvier .	138	217	171	222	120	153	—	195	160	235	206	79	362	218	140	198	160	811	72	124
10 février .	129	212	159	211	109	150	—	179	159	221	202	76	360	212	139	192	149	805	59	121
10 mars .	121	199	150	207	98	147	—	170	153	211	193	60	355	210	140	187	136	805	53	116
11 avril ...	119	207	142	210	101	151	—	174	158	205	202	60	361	215	140	189	133	814	46	117
10 mai ...	114	193	133	205	96	149	—	166	154	202	206	57	367	211	142	185	125	807	42	115
10 juin ...	121	201	142	212	97	147	—	172	167	213	244	57	381	225	154	188	129	822	48	116
10 juillet .	124	206	145	211	100	144	—	189	184	212	259	59	427	226	163	197	122	833	50	112
10 août ...	123	210	145	212	95	149	—	194	173	215	268	65	442	229	171	201	124	860	39	103
12 sept. ...	121	204	143	202	97	146	—	189	176	206	274	70	446	221	173	201	115	882	39	97

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions ¹		Total ¹	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1958	246	145	158	14.928	17.148	15.073	17.306
1959	247	188	210	19.747	25.719	19.935	25.929
1959 Juillet	20	13	15	1.350	1.978	1.363	1.993
Août	21	12	14	1.357	1.895	1.369	1.909
Septembre ...	22	16	18	1.258	1.685	1.274	1.703
Octobre	22	13	15	1.695	2.024	1.708	2.039
Novembre ...	19	13	15	1.593	2.119	1.606	2.134
Décembre	22	16	18	1.434	1.786	1.450	1.804
1960 Janvier	20	13	15	1.484	2.023	1.497	2.038
Février	21	12	14	1.573	1.900	1.585	1.914
Mars	23	12	13	1.900	2.015	1.912	2.028
Avril	19	11	12	1.539	1.558	1.550	1.570
Mai	20	10	11	1.607	1.892	1.617	1.903
Juin	21	13	15	2.200	2.998	2.213	3.013
Juillet	20	19	21	1.769	2.306	1.788	2.327
Août	22	15	17	1.718	2.286	1.733	2.303
Septembre ...	22	14	15	1.618	1.898	1.632	1.913

¹ Marchés au comptant et à terme.

IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES (en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement ou égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans	Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paratât. et Villes	Villes	Etat	Paratât. et Villes	Etat Emprunts à lots		
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		Dette directe	Dette indirecte	
		4 % 1 ^{re} a.	4,5 à 5,5 %	4 %	4 à 5 ¼ %	5 à 5 ¾ %	4 %	
1959 Août	4,27	4,51	4,79	5,04	5,01	4,67	5,14	5,0
Septembre	4,27	4,47	4,93	5,04	5,01	4,66	5,12	5,0
Octobre	4,27	4,61	4,95	5,18	5,09	4,64	5,13	5,1
Novembre	4,24	4,62	4,93	5,06	5,08	4,64	5,15	5,0
Décembre	4,22	4,59	4,90	5,11	5,08	4,64	5,13	5,0
1960 Janvier	4,21	4,79	4,92	5,21	5,10	4,63	5,24 5,12	5,1
Février	4,24	4,82	4,94	5,32	5,13	4,61	5,09 ¹	5,1
Mars	4,25	4,83	4,94	5,31	5,15	4,60	5,10	5,1
Avril	4,26	4,73	4,95	5,23	5,14	4,54	5,08	5,1
Mai	4,26	4,84	4,96	5,26	5,17	4,52	5,06	5,1
Juin	4,27	4,94	4,98	5,28	5,19	4,57	5,09	5,1
Juillet	4,27	5,01	4,97	5,29	5,17	4,70	5,14	5,1
Août	4,35	5,67	5,04	5,79	5,41	4,92	5,24	5,4
Septembre	4,35	5,15	5,08	5,74	5,45	4,88	5,24	5,3
Octobre	4,34	5,26	5,15	5,71	5,47	4,86	5,26	5,4

N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

¹ A partir de janvier 1960, le rendement a été obtenu après déduction de la taxe mobilière.

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces			Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	3	
1958	2.473	1.892	1.588	716	17.970	7.184	6.412	164	3.216	12.292	210,5	1.952	2.562	6.842 ⁵	
1959	2.687	3.701	3.420	760	17.178	6.626	6.221	p 90 ⁷	p 5.222 ⁷	p 15.549 ⁷	138,5	4.539	1.903	p 8.546 ^{6,7}	
1959 3 prem. mois	819	654	607	145	1.010	686	661	6	595	1.935	20,2	426	320	1.137	
1960 3 prem. mois	851	984	685	151	1.599	987	878	4	79	2.050	47,3	486	104	1.099	
1959 Juillet	212	568	549	64	967	726	561	6	124	1.418	—	721	182	331	
Août	136	70	66	23	912	90	88	1	20	180	4,0	63	27	88	
Septembre ...	196	186	124	52	816	433	419	1	75	694	0,8	111	339	169	
Octobre	201	254	244	61	1.316	412	398	2	401	1.067	100,0	312	43	788	
Novembre	180	214	180	60	837	248	232	3	2.200 ⁷	2.662 ⁷	1,3	204	94	2.315 ⁷	
Décembre	300	923	900	111	4.874	1.556	1.474	—	—	2.479	7,5	1.535	84	763	
1960 Janvier	290	193	184	40	1.000	551	539	2	25	769	17,0	144	16	605	
Février	294	233	185	40	268	162	122	1	50	445	0,5	136	11	210	
Mars	267	559	316	71	330	273	217	1	4	836	29,9	206	77	284	
Avril	p	535	497	—	—	407	404	—	—	942	—	289	239	373	
Mai	p	328	297	—	—	1.314	744	—	—	1.642	—	414	382	245	
Juin	p	268	249	—	—	2.387	2.253	—	—	2.655	108,7	268	298	2.045	
Juillet	p	1.102	1.022	—	—	1.382	996	—	—	2.484	—	1.560	43	415	
Août	p	150	137	—	—	692	475	—	—	842	3,9	149	144	323	
Septembre . p	p	654	608	—	—	768	288	—	—	1.422	26,2	439	92	391	

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1958	281	631	475	100	3.851	1.375	1.280	14	451	2.457	—	562	452	1.192
1959	237	733	509	74	2.813	1.609	1.547	p 2	p 116	p 2.458	—	596	960	p 616
1959 3 prem. mois	63	133	107	21	433	386	359	—	—	519	—	317	86	63
1960 3 prem. mois	74	630	609	10	238	80	79	—	—	710	—	593	36	59
1959 Janvier	24	48	46	13	102	173	148	—	—	221	—	93	67	34
Février	20	62	43	3	305	201	202	—	—	263	—	216	17	12
Mars	19	23	18	5	27	12	9	—	—	35	—	7	3	17
Avril	20	123	122	10	153	147	146	—	—	270	—	88	39	141
Mai	14	17	14	3	77	43	43	—	—	60	—	6	40	11
Juin	24	75	45	9	756	255	230	—	—	330	—	28	134	113
Juillet	19	45	16	6	810	273	265	—	—	318	—	6	250	25
Août	18	223	116	9	617	164	164	—	—	387	—	56	140	84
Septembre ...	26	47	35	5	208	269	269	—	—	316	—	16	265	23
Octobre	21	18	16	6	207	56	56	—	—	74	—	58	—	14
Novembre ...	18	24	12	2	9	5	4	—	—	29	—	4	—	12
Décembre	14	28	27	3	7	10	10	—	—	38	—	18	6	13
1960 Janvier	20	108	94	9	237	79	78	—	—	187	—	105	35	32
Février	19	479	478	—	—	—	—	—	—	479	—	467	—	11
Mars	35	43	36	1	1	1	0,3	—	—	44	—	20	—	16

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Déduction faite des emprunts de conversion pour un total de 71 millions de francs.

6 Déduction faite des emprunts de conversion pour un total de 18 millions de francs.

7 Y compris un emprunt de 2 milliards de francs de la S.N.C.I. émis en novembre 1959.

VI. — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE ¹

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1958	26.559	U.S. \$ 97
1959	28.308	{ U.S. \$ 62,25 D.M. 40 F.S. 50
1959 Novembre .	2.000	U.S. \$ 20
Décembre .	—	—
1960 Janvier ...	12.848	D.M. 120
Février ...	—	F.S. 50
Mars	1.500	U.S. \$ 25
Avril	8.078	U.S. \$ 35
Mai	—	—
Juin	3.638	—
Juillet ...	—	—
Août	—	—
Septembre .	—	—

VII. — OPERATIONS BANCAIRES 19 DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Rembourse- ments nets	Encours moyen des avances ³
(millions de francs)			
1959 Moyenne .	681	161	1.177
1959 Juin	621	83	1.496
Juillet ...	883	158	1.914
Août	555	38	1.447
Septembre .	797	58	1.500
Octobre ...	875	250	1.310
Novembre .	809	75	721
Décembre .	832	102	1.137
1960 Janvier ...	614	631	1.741
Février ...	668	106	1.772
Mars	741	105	1.526
Avril	506	412	2.075
Mai	548	69	1.148
Juin	953	93	1.516
Juillet ...	566	199	2.216

VIII. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES ⁴

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1958 Moyenne .	1.768
1959 Moyenne .	2.133
1959 Août	2.797
Septembre .	2.157
Octobre ...	2.514
Novembre .	2.243
Décembre .	2.502
1960 Janvier ...	1.994
Février ...	1.970
Mars	2.466
Avril	2.333
Mai	2.280
Juin	2.906
Juillet ...	2.897
Août	2.865

¹ Emprunts de l'Etat, du Congo belge, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Soldes moyens mensuels des avances non encore remboursées, accordées pour la couverture de dépenses ordinaires. — ⁴ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

25¹

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme ³			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ^{1 5}	
	intérieure			extérieure ^{1 2}	intérieure	extérieure ²	totale	intérieure ⁵	extérieure ²			totale
	directe	indirecte	totale									
1959 Juillet	184.374	19.948	204.322	18.717	22.926	1.535	24.461	72.701	14.162	86.863	26.887	361.250
Août	184.260	19.933	204.193	18.755	22.700	1.535	24.235	73.674	14.506	88.180	26.366	361.729
Septembre ...	192.322	19.909	212.231	18.669	22.700	1.536	24.236	66.693	15.256	81.949	26.574	363.659
Octobre	191.916	19.834	211.750	18.681	22.700	1.533	24.233	75.236	14.611	89.847	26.952	371.463
Novembre ...	191.244	19.812	211.056	18.627	22.700	1.534	24.234	76.980	14.698	91.678	26.842	372.437
Décembre	190.824	19.785	210.609	18.527	23.002	1.359	24.361	75.559	15.163	90.722	29.053	373.272
1960 Janvier	189.603	19.756	209.359	20.003	24.253	1.356	25.609	77.362	14.826	92.188	26.952	374.111
Février	202.002	19.726	221.728	20.005	21.165	1.355	22.520	74.536	14.399	88.935	27.237	380.425
Mars	201.829	19.692	221.521	19.861	20.965	1.354	22.319	76.460	14.250	90.710	27.156	381.567
Avril	203.542	19.670	223.212	19.836	17.613	1.354	18.967	82.421	14.928	97.349	27.170	386.534
Mai	207.750	19.637	227.387	19.781	17.613	1.358	18.971	78.194	16.186	94.380	27.898	388.417
Juin	207.162	19.609	226.771	19.642	17.613	1.357	18.970	77.202	17.656	94.858	28.663	388.904
Juillet	206.810	19.542	226.352	19.611	17.913	1.363	19.276	76.944	17.284	94.228	28.276	387.743
Août	206.634	19.524	226.158	19.620	17.913	1.363	19.276	78.368	17.647	96.015	27.856	388.925
Septembre	206.460	19.501	225.961	19.421	18.107	1.361	19.468	78.138	18.969	97.107	27.162	389.119

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1956 Décembre	5.989	34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132	34.456	2.232	43.820
Juin	7.588	34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727	34.456	2.235	45.418
Décembre	6.616	34.456	2.239	43.311
1958 Mars	8.690	34.243	2.375	45.308
Juin	8.615	34.243	2.372	45.230
Septembre	2.115	34.243	2.376	38.734
Décembre	7.840	34.243	2.379	44.462
1959 Mars	9.465	34.030	2.465	45.960
Juin	7.315	34.030	2.463	43.808
Septembre	5.315	34.030	2.466	41.811
Décembre	8.215	34.030	2.469	44.714
1960 Mars	8.990	34.000	2.523	45.513
Juin	8.390	34.000	2.521	44.911

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 19 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS
(millions de francs)

25³

Source : *Moniteur Belge*.

Recettes	Du 1/I au 30/VIII/1960		Dépenses	Du 1/I au 30/VIII/1960	
	Pour compte exerc. 1959	Pour compte exerc. 1960		Pour compte exerc. 1959	Pour compte exerc. 1960
<i>Voies et moyens :</i>			<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Impôts	6.094	63.818	Dette publique	1.463	8.931
Taxes, péages et redevances	54	2.772	Pensions	443	9.737
Revenus patrimoniaux	375	450	Dotations	1	270
Remboursements	312	470	Non-valeurs et remboursements	72	201
Produits divers	83	432	Administration { rémunérations	408	16.939
Impôts d'assainissement monétaire ...	—	—	générale { matériel	2.354	2.580
Recettes résultant de la guerre	6	99	Subventions	4.756	24.914
			Travaux	257	314
			Autres dépenses	—	3.572
Total ...	6.924	68.041	Total ...	9.047	67.458
<i>Recettes extraordinaires :</i>			<i>Dépenses extraordinaires :</i>		
Produits d'emprunts consolidés	—	20.995	Service de la dette publique	—	1.855
Diverses	19	171	Crédits relatifs aux avances	—	2.234
			Crédits relatifs aux participations	—	4.435
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	—	10.077
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	—	392
			Autres dépenses	—	3.027
Total ...	19	21.166	Total ...	—	22.020
TOTAL GENERAL ...	6.943	89.207	TOTAL GENERAL ...	8.449	89.478
Mali ...	1.506	271			

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Congo belge et au Ruanda-Urundi)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1958 Moyenne mens. ...	3.069	1.514	2.738	7.321	—
1959 Moyenne mens. ...	3.230	1.636	2.994	7.860	—
1959 Juin	3.588	1.550	2.923	8.061	46.167
Juillet	6.371	1.726	2.884	10.981	57.148
Août	2.410	1.434	2.783	6.627	63.775
Septembre	3.631	1.633	2.960	8.224	71.999
Octobre	2.787	1.840	3.237	7.864	79.863
Novembre	2.130	1.783	3.006	6.919	86.782
Décembre	2.502	1.810	3.223	7.535	94.317
1960 Janvier	6.065	1.592	2.902	10.559	10.559
Février	2.315	1.456	2.880	6.651	17.210
Mars	2.487	1.968	3.360	7.815	25.025
Avril	2.510	1.851	3.107	7.468	32.493
Mai	3.166	1.786	3.131	8.083	40.576
Juin	3.873	1.859	3.207	8.939	49.515
Juillet	7.027	1.961	3.070	12.058	61.573
Août	3.413	1.844	3.081	8.338	69.911

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 août 1960 pour les exercices 1959 et 1960

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Congo belge et au Ruanda-Urundi)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1959 2		Exercice 1960		Août 1960
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1960
I. Contributions directes 1	39.489	38.670	25.176	23.938	3.413
II. Douanes et accises	19.623	20.223	13.915	14.503	1.844
dont douanes	5.370	5.700	3.959	3.730	441
accises	13.353	14.253	9.288	10.600	1.342
taxes spéciales de consommat.	650		450		52
III. Enregistrement	35.927	35.701	24.726	15.117	3.081
dont enregistrement	3.653	3.550	2.572	2.513	278
successions	1.789	1.790	1.222	1.505	174
timbres et taxes assimilées ...	30.077	29.920	20.632	20.795	2.597
Total 1 ...	95.039	94.594	63.817	63.558	8.338
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 445		+ 259		+ 498

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1959 commencé le 1er janvier 1959 s'est clôturé le 31 mars 1960.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30²

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfici	en perte			bénéfice	perte			
1958 ²	13.974	10.454	3.520	193.699	111.775	30.464	2.256	17.785	64.040 ³	2.655
1959 ²	14.454	10.184	4.270	206.952	122.423	26.918	4.121	16.893	71.717 ³	3.170
1959 Janvier	120	83	37	2.439	989	240	86	149	5.959	274
Février	180	132	48	664	1.707	367	13	311	4.443	182
Mars	1.558	1.143	415	16.670	9.832	2.286	458	1.367	5.536	246
Avril	2.730	1.957	773	34.114	23.697	3.706	589	1.978	5.337	233
Mai	2.958	2.123	835	61.665	34.173	9.174	1.179	6.360	4.818	209
Juin	1.686	1.211	475	31.679	19.136	4.413	386	2.552	6.106	290
Juillet	576	411	165	14.276	8.831	1.661	327	1.274	5.320	231
Août	195	139	56	1.438	1.084	200	83	98	4.120	162
Septembre	293	217	76	2.326	1.796	342	131	154	5.361	230
Octobre	523	354	169	9.380	3.635	1.075	253	703	4.754	203
Novembre	401	285	116	17.262	8.713	1.731	117	1.218	5.146	229
Décembre	351	233	118	7.627	4.069	773	95	471	6.584	320
1960 Janvier	116	89	27	2.510	984	290	25	183	7.419	366
Février	176	143	33	1.204	1.988	460	14	529	5.242	233
Mars	1.487	1.140	347	15.842	9.936	2.396	289	1.380	6.119	283

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² Déduction faite des doubles emplois.

³ Au 31 décembre.

II. CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)
(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Soldes des dépôts à fin de période
1958 Moyenne mens. ...	1.576	1.193	383	66.700 ²
1959 Moyenne mens. ...	1.828	1.353	475	74.442 ²
1959 Juillet	2.075	1.358	717	70.421
Août	1.730	1.189	541	70.962
Septembre	1.757	1.474	283	71.245
Octobre	1.824	1.419	405	71.650
Novembre	1.688	1.266	422	72.072
Décembre	1.989	1.655	334	74.442 ²
1960 Janvier	2.326	1.185	1.141	75.583
Février	1.856	1.532	324	75.907
Mars	1.853	1.636	217	76.124
Avril	1.784	1.719	65	76.189
Mai	1.777	1.660	117	76.306
Juin	1.798	1.698	100	76.406
Juillet	1.897	1.780	117	76.523
Août	1.640	1.829	-189	76.334
Septembre	1.719	1.654	65	76.399

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1958 : 6.877.480 (chiffre rectifié) et au 31 décembre 1959 : 7.034.344.

² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié ¹	ouvrier non qualifié ¹
1956 Mars	109,4	109,5	110,1
Juin	113,8	113,2	113,9
Septembre	115,2	115,1	115,5
Décembre	119,5	118,3	118,1
1957 Mars	121,9	121,8	122,0
Juin	125,4	124,1	124,4
Septembre	124,9	125,1	124,7
Décembre	128,9	127,7	127,8
1958 Mars	128,8	128,2	128,4
Juin	130,9	128,8	129,0
Septembre	130,5	129,0	129,0
Décembre	132,3	128,6	129,3
1959 Mars	131,2	128,6	129,8
Juin	132,1	129,9	131,4
Septembre	133,6	131,1	132,6
Décembre	136,9	133,0	133,8
1960 Mars	135,7	133,4	134,8
Juin	138,9	135,3	136,9

¹ Non compris les ouvriers du transport.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1, 5 et 10 jours ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1958 Moyenne	38	2,1	112,7	2,1	14,6	240,3	111,6	2,9	5,4	247,4	244,3	234,9	63,1	482,3	307,4
1959 Moyenne	38	1,9	123,6	2,2	15,1	243,1	120,7	2,9	7,1	250,1	266,5	236,5	63,7	486,7	330,2
1959 Juillet	39	1,7	93,0	2,0	12,8	246,8	124,2	2,5	6,1	253,0	236,0	238,1	66,0	491,1	302,0
Août	39	1,7	87,8	1,5	14,4	216,0	114,2	2,4	5,6	221,6	222,0	213,4	56,1	435,0	278,1
Septembre	39	1,8	114,4	1,9	19,9	240,8	119,6	2,7	6,8	247,2	260,7	241,2	63,8	488,4	324,5
Octobre	39	1,8	100,3	1,7	13,1	248,5	119,2	2,9	8,1	254,9	240,7	241,3	65,1	496,2	305,9
Novembre	39	2,0	130,4	1,5	16,0	248,5	123,0	3,3	7,8	255,3	277,2	241,4	60,2	496,7	337,4
Décembre	39	2,6	204,4	1,8	16,7	283,4	128,2	3,6	8,2	291,4	357,5	265,3	64,1	556,8	421,6
1960 Janvier	39	2,4	197,5	1,4	13,7	238,5	114,9	3,1	9,4	245,4	335,5	220,4	68,8	465,8	394,2
Février	39	3,2	214,2	1,6	22,1	263,6	128,2	3,2	8,0	271,6	372,5	246,4	59,5	518,0	432,0
Mars	39	3,1	212,8	1,9	20,5	285,6	122,3	3,2	8,0	293,8	363,6	257,8	59,6	551,7	423,1
Avril	39	2,8	182,0	1,7	22,4	244,2	123,6	3,0	8,8	251,7	336,8	224,5	53,6	476,2	390,4
Mai	39	2,9	220,2	1,9	17,0	297,5	132,1	3,3	9,2	305,6	378,5	260,1	54,7	565,7	433,2
Juin	39	3,0	216,4	1,9	14,0	303,0	130,8	3,5	10,4	311,4	371,6	251,3	56,9	562,7	428,6
Juillet	39	2,8	253,5	1,7	17,2	280,8	142,7	3,5	13,5	288,8	426,9	225,6	53,0	514,4	479,9
Août	39	3,1	221,9	1,5	12,9	295,2	137,2	4,1	13,0	303,9	385,0	251,5	58,0	555,4	443,0
Septembre	39	3,2	201,6	1,5	15,0	285,4	126,3	3,7	9,0	293,8	351,9	248,2	57,1	542,0	409,0

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours. — Depuis le 17 novembre 1959, y compris les opérations effectuées entre organismes qui, auparavant, n'étaient pas représentés en Chambre de Compensation.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1958 Moyenne	789 ¹	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91	4,21
1959 Moyenne	819 ¹	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91	4,11
1959 Juillet	803	37,3	25,7	46,3	112,3	46,8	112,3	317,8	92	4,14
Août	805	33,8	26,2	37,7	90,8	37,4	90,8	256,6	92	3,82
Septembre	810	34,4	25,9	39,3	97,7	38,6	97,7	273,3	90	3,84
Octobre	814	34,6	26,3	40,9	105,6	42,3	105,6	294,5	91	4,00
Novembre	816	33,8	26,5	37,2	93,6	37,4	93,6	261,7	90	4,07
Décembre	819	34,8	26,6	44,4	107,5	40,1	107,5	299,4	91	4,11
1960 Janvier	820	36,3	26,0	40,5	104,4	41,1	104,4	290,5	92	4,04
Février	823	36,3	26,1	41,3	103,4	43,2	103,4	291,4	92	4,07
Mars	825	36,0	26,4	40,7	102,1	39,2	102,1	284,1	92	3,66
Avril	826	35,2	26,6	40,7	100,2	41,0	100,2	282,2	92	4,21
Mai	827	37,4	27,0	42,0	103,4	41,2	103,4	290,1	92	3,89
Juin	830	38,0	27,5	43,3	104,8	41,3	104,8	294,2	92	3,87
Juillet	831	40,4	27,7	47,1	113,8	48,0	113,8	322,7	91	4,03
Août	838	38,7	27,3	43,6	106,7	44,8	106,7	301,7	92	3,77
Septembre	846	36,8	26,7	40,0	100,0	40,6	100,0	280,6	91	3,69

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits ...	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1958 Moyenne	422	359	470	356	455	668	481	290	410	471	327	350	274	327
1959 Moyenne	420	371	447	359	446	629	451	316	399	471	326	350	269	387
1959 Juin	419	367	447	366	444	624	458	312	393	472	323	349	262	414
Juillet	419	376	442	357	440	624	436	311	395	470	325	349	268	408
Août	422	389	437	351	439	619	437	309	398	471	321	351	254	407
Septembre	423	386	442	354	440	620	439	310	398	471	319	348	251	409
Octobre	423	376	442	358	444	624	441	312	405	470	321	351	252	402
Novembre	424	376	425	361	443	624	441	312	401	470	327	353	269	391
Décembre	426	370	420	361	447	624	441	331	403	470	328	353	271	386
1960 Janvier	430	376	425	361	441	621	407	333	406	470	331	353	280	397
Février	426	357	418	358	441	621	407	326	411	470	332	354	280	390
Mars	425	358	418	357	437	596	407	326	410	470	332	353	281	387
Avril	424	353	417	360	434	599	398	324	408	468	331	352	281	389
Mai	427	347	441	353	433	603	396	324	408	468	326	349	271	380
Juin	427	367	443	347	433	606	398	324	401	467	321	349	256	372
Juillet	424	380	411	350	435	610	398	328	400	467	320	349	254	370
Août	422	385	411	351	435	612	401	333	397	466	321	348	257	366

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidé-rurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
Nombre de produits ...	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1958 Moyenne	278	619	485	336	367	266	447	329	248	514	480	557	455	406
1959 Moyenne	347	592	465	326	373	271	412	290	240	516	481	551	452	434
1959 Juin	327	573	464	321	373	264	402	287	241	518	480	552	453	426
Juillet	346	574	464	323	380	266	404	277	240	518	480	553	453	424
Août	369	597	464	328	399	270	407	280	238	518	484	553	455	437
Septembre	356	609	464	332	397	284	411	275	238	518	483	557	453	433
Octobre	372	614	464	335	390	299	412	269	239	518	484	554	453	443
Novembre	429	625	464	343	389	315	416	298	237	518	485	556	452	443
Décembre	394	643	466	351	391	317	422	363	237	520	486	559	453	447
1960 Janvier	396	650	466	358	397	319	431	390	237	542	485	558	450	452
Février	395	650	467	353	390	320	428	360	238	542	484	555	449	456
Mars	409	653	467	352	387	311	425	388	238	542	483	553	449	452
Avril	414	658	467	355	387	311	426	421	238	542	483	553	449	450
Mai	440	658	469	363	385	311	429	523	238	542	481	553	449	442
Juin	417	655	469	358	383	308	435	459	238	542	483	555	451	444
Juillet	367	655	469	348	378	287	438	411	238	542	486	561	451	451
Août	333	655	469	341	371	272	433	403	238	542	485	564	451	439

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE **45**²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953* = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banca di Roma)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt) 1	Royaume-Uni* (Board of Trade) 1954 = 100	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1958 Moyenne .	102	105	121	101	106	111	108	102
1959 Moyenne .	101	106	126	98	105	111	108	100
1959 Juin	101	105	124	97	105	111	109	99
Juillet	101	105	125	97	105	111	109	100
Août	102	105	126	97	105	111	108	100
Septembre .	102	106	127	98	105	112	109	100
Octobre ...	102	108	129	99	105	112	108	101
Novembre .	102	108	129	99	106	112	108	102
Décembre .	103	107	130	99	106	112	108	101
1960 Janvier ...	104	106	131	99	106	112	108	102
Février ...	103	105	129	99	106	112	108	101
Mars	102	104	129	99	106	112	109	101
Avril	102	104	130	98	106	113	109	101
Mai	103	104	132	98	106	113	109	101
Juin	103	104	128	99	106	p113	109	101
Juillet ...	102	103	128	99	106	p113	109	101
Août	102		p128		p107	p113	108	101

1 Produits finis industriels.

* Royaume-Uni : nouvel indice sur base 1954 = 100 (tous produits manufacturés).

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL **46**
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
1958 Moyenne .	108,31	107,9	106,2	114,6
1959 Moyenne .	109,64	109,5	106,6	120,0
1959 Juillet ...	109,60	109,1	106,8	120,6
Août	110,14	110,0	106,9	120,7
Septembre .	110,23	110,0	107,2	120,9
Octobre ...	110,38	110,4	107,0	121,0
Novembre .	110,62	110,8	107,1	121,1
Décembre .	110,53	110,6	107,1	121,5
1960 Janvier ...	110,28	110,1	107,1	121,5
Février ...	110,17	109,8	107,1	121,7
Mars	109,89	109,3	107,0	122,0
Avril	109,79	109,1	106,8	122,3
Mai	109,76	109,3	106,7	122,2
Juin	109,96	109,6	106,8	122,3
Juillet ...	109,67	108,8	106,9	122,5
Août	109,56	108,6	107,0	122,5
Septembre .	109,76	108,8	107,1	122,7

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières					Indice général	dont				
			Ensemble	dont					Combustibles et énergie	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Filatures	Tissages
				Sidérurgie	Fabrications métalliques	Filatures	Tissages						
1958 Moyenne .	106,3	91,4	110,4	127,9	100,7	97,1	103,6	115,1	98,1	128,3	126,8	98,7	96,1
1959 Moyenne p	106,9	79,4	114,4	140,0	94,3	112,5	116,7	119,2	87,6	139,7	131,7	115,5	108,4
1959 Mai	100,3	77,9	106,5	130,7	87,0	100,2	100,5	119,7	84,8	134,6	136,6	110,2	103,4
Juin	110,7	81,1	118,8	146,2	97,9	119,5	119,6	121,1	86,3	145,0	132,8	118,6	110,4
Juillet . p	92,6	67,1	99,6	131,1	77,5	94,4	103,5	104,3	72,7	128,8	116,3	92,5	93,1
Août ... p	99,9	71,4	107,7	126,9	84,8	107,1	105,0	111,1	78,7	127,0	119,7	112,1	97,3
Septemb. p	112,8	80,7	121,6	149,5	99,9	120,9	127,5	124,7	87,2	148,0	140,2	118,4	114,1
Octobre . p	119,3	86,6	128,3	160,0	104,3	126,6	136,7	127,4	90,1	153,2	141,6	121,0	116,8
Novemb. p	110,6	83,4	118,1	144,6	95,9	110,9	125,6	132,8	95,6	151,8	150,1	135,4	129,2
Décembre p	115,2	85,8	123,2	156,1	103,9	128,4	130,8	126,4	95,0	152,4	139,6	128,5	117,9
1960 Janvier . p	108,1	77,4	117,2	148,0	96,7	131,5	121,6	122,1	92,4	147,0	132,8	137,7	114,4
Février . p	109,9	78,0	118,2	156,3	96,5	118,6	120,6	128,3	94,3	160,2	144,5	124,9	112,2
Mars ... p	120,8	86,9	130,1	166,9	104,7	128,1	136,1	131,8	91,6	160,8	151,4	124,8	118,3
Avril ... p	114,7	82,4	123,6	148,1	101,5	117,5	122,1	129,3	89,5	150,6	145,6	121,4	116,1
Mai	114,4	80,1	123,8	152,3	99,3	116,7	123,6	130,7	89,3	155,1	142,8	126,8	122,7
Juin ... p	115,4	78,6	125,5	154,9	101,5	123,1	124,5	130,4	83,7	157,0	146,4	129,8	118,2
Juillet . p								114,2	76,3	136,7			

II. — COMBUSTIBLES ET PRODUITS METALLURGIQUES

 55¹

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1958 Moyenne	91	122	300	245	540	339	831	2.255	21,8	6.928
1959 Moyenne	78	106	215	172	460	318	731	1.896	18,7	7.496
1959 Juillet	74	102	175	144	362	224	696	1.601	16,4	7.690
Août	72	99	199	161	391	289	658	1.698	18,2	7.763
Septembre	73	100	210	174	457	326	715	1.882	19,5	7.753
Octobre	73	100	221	187	498	355	755	2.016	20,6	7.767
Novembre	73	99	222	179	465	314	812	1.992	19,7	7.716
Décembre	72	98	221	184	486	343	819	2.053	20,3	7.496
1960 Janvier	70	95	203	173	434	310	784	1.904	19,8	7.341
Février	67	92	203	170	475	316	768	1.932	20,2	7.386
Mars	69	95	215	175	494	340	824	2.048	20,7	7.440
Avril	68	93	214	166	465	317	759	1.921	19,9	7.439
Mai	65	89	198	166	463	303	739	1.869	19,9	7.441
Juin	63	87	187	170	474	298	701	1.830	19,8	7.417
Juillet p	59	82	134	140	304	189	743	1.510	17,3	7.246
Août p			177	171	423	292	752	1.815		7.073
Septembre p			184	169	482	316	781	1.932		6.969

¹ Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

 55²

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts mis en œuvre (milliers de kilolitres)	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers			Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1958 Moyenne	576	4.632	86	477	630	49	460	501	349
1959 Moyenne	601	4.539	83	453	644	50	497	536	386
1959 Mai	604	4.525	105	483	767	47	473	485	364
Juin	595	4.558	71	462	564	47	505	568	404
Juillet	592	4.507	46	420	623	45	485	521	352
Août	594	4.549	56	423	650	48	470	506	340
Septembre	602	4.519	72	415	620	47	517	573	416
Octobre	635	4.544	82	397	577	49	557	619	442
Novembre	623	4.519	91	437	578	50	520	549	399
Décembre	652	4.529	103	450	641	50	555	604	429
1960 Janvier	646	4.551	115	491	698	51	540	562	408
Février	610	4.476	96	482	700	52	536	593	437
Mars	654	4.493	92	428	683	52	590	665	453
Avril	620	4.532	108	424	631	51	527	593	401
Mai	645	4.589	89	419	580	51	551	611	410
Juin	628	4.512	69	400	744	51	556	626	417
Juillet	628	4.531	45	402	739		539	565	348

III. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1958 Moyenne .	729	6.110	70	6.232	349	1.924	1.248	2.251	562	3.331	5.597	2.056	703
1959 Moyenne .	950	6.591	61	7.189	344	2.427	1.446	2.366	628	3.106	6.224	2.437	752
1959 Mai	752	5.773	37	6.251	281	2.225	1.357	2.270	489	2.446	5.546	2.123	596
Juin	958	7.061	60	7.466	308	2.742	1.498	2.423	632	3.101	6.437	2.490	770
Juillet	888	5.662	57	6.680	316	1.471	1.296	1.647	577	2.746	5.698	2.152	601
Août	735	5.502	56	6.710	241	2.674	1.415	2.417	526	2.665	5.363	2.342	638
Septembre .	1.035	6.880	66	7.458	384	2.831	1.629	2.258	691	3.449	6.680	2.707	811
Octobre ...	1.129	7.315	62	7.616	378	2.953	1.681	2.448	733	3.905	7.150	2.870	897
Novembre .	1.053	6.444	65	7.314	338	2.831	1.486	2.514	737	3.608	6.848	2.556	775
Décembre .	1.141	7.274	64	7.672	366	2.882	1.607	2.774	831	3.720	6.975	2.622	881
1960 Janvier ...	1.090	6.655	42	9.378	356	2.784	1.492	2.597	707	2.647	6.968	2.420	761
Février ...	948	6.473	100	7.273	353	2.801	1.538	2.606	695	3.223	6.646	2.377	827
Mars	1.120	7.895	75	7.728	396	3.109	1.462	2.528	796	3.713	7.528	2.574	1.025
Avril	1.109	6.596	67	7.213	329	2.707	1.333	2.291	703	3.093	6.816	2.302	926
Mai	992	6.797	47	7.108	360	2.719	1.470	2.591	734	3.288	6.919	2.401	837
Juin	1.113	6.844	57	7.375	349	3.014	1.464	2.676	700	3.202	6.958	2.463	823
Juillet ...	938	5.125	51	5.805	330	2.057	1.220	1.964	592	2.696	5.967	2.062	617

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5		
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et ral.) 3	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	
											sucres bruts	sucres raffinés								
1936-1938 Moy. .	250 ¹	117 ²	154 ²				15,5 ¹					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1958 Moyenne .	338	147	239	22,9	20,6	20,1	26,2	4,0	171	12,8		40,9	16,4	303	22,2	13,7	18,1	4.651	3,7	38,0
1959 Moyenne .	370	148	282	25,3	22,6	19,8	27,3	4,3	165	14,1		17,6	14,9	167	22,2	14,4	17,4	4.336	3,3	35,4
1959 Juin	434	148	317	25,3	23,1	12,1	29,2	5,2	223	14,9		—	10,5	143	26,4	16,1	25,9	4.223	3,1	32,0
Juillet	405	143	261	23,2	21,2	11,4	21,0	3,2	204	16,6		—	12,8	107	25,7	17,7	12,2	3.752	2,9	27,5
Août	434	145	302	23,9	20,2	17,5	25,0	4,6	198	16,0		—	11,0	61	26,3	15,7	10,9	3.776	3,1	30,1
Septembre .	447	166	345	23,1	19,9	18,9	30,1	4,8	218	17,7		0,2	14,4	35	23,2	14,6	18,2	3.538	3,6	37,6
Octobre ...	426	171	340	26,4	23,0	22,1	31,3	4,3	208	17,0		55,3	20,4	62	26,9	14,7	23,7	5.212	3,1	37,5
Novembre .	388	155	277	27,1	23,8	19,0	27,3	4,2	178	15,9		127,7	27,4	163	21,5	12,1	12,3	4.129	3,3	42,3
Décembre .	334	154	284	26,1	22,8	28,9	29,7	4,8	165	15,1		17,7	16,8	167	18,6	12,6	29,7	5.240	2,6	37,1
1960 Janvier ...	250	141	219	26,9	24,3	22,8	29,7	4,4	121	10,0		—	14,2	170	19,9	12,2	17,1	4.336	3,9	44,6
Février ...	249	162	243	25,6	22,9	32,0	29,7	4,2	104	8,7		3,8	13,2	169	18,0	12,9	21,5	4.523	4,5	45,6
Mars	426	189	315	27,5	24,4	39,9	33,7	5,2	129	12,3		—	15,5	160	19,7	14,4	13,8	5.269	4,3	50,4
Avril	408	158	323	27,3	24,0	17,7	p30,6	p4,9	145	14,2		—	14,2	137	19,6	16,2	11,3	4.334	3,1	39,7
Mai	416	158	339	29,5	26,8	15,6	p30,1	p4,6	199	16,9		—	13,0	111	21,4	15,5	29,0	4.419	3,6	41,6
Juin	420	162	320	27,2	24,5	15,9	p30,8	p4,8	213	18,9		0,1	11,5	91	27,7	16,1	13,2	4.565	3,4	36,2
Juillet ...	390	p147	p332	28,4	26,2	18,1	p23,4	p3,5	p199	p17,8		—	11,8	65	30,1	15,8	15,4	3.890	2,4	27,5
Août	403						p27,5	p4,9				—	12,4	41	27,9	14,8	16,2	3.949		

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE *
(millions de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1					Importations	Exportations	Solde importation exportation	Total énergie absorbée par les réseaux
	Centrales des producteurs industriels		Entreprises mixtes	Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique				
	Régies communales	Sociétés privées							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)	
1958 Moyenne	36,9	516	45,5	445	1.043	24,7	19,5	5,2	1.048
1959 Moyenne	34,9	552	46,1	465	1.098	22,1	31,0	- 8,9	1.089
1959 Juin	30,9	514	41,9	430	1.017	21,5	4,3	17,2	1.034
Juillet	22,8	473	22,8	420	939	21,5	6,8	14,7	954
Août	29,6	515	15,1	437	997	17,4	11,9	5,5	1.002
Septembre	32,0	566	44,0	484	1.126	17,3	59,0	-41,7	1.085
Octobre	34,4	626	44,2	554	1.258	23,9	95,6	-71,7	1.186
Novembre	34,3	626	46,7	523	1.230	27,7	70,2	-42,5	1.187
Décembre	41,2	662	72,7	509	1.285	26,8	50,4	-23,6	1.261
1960 Janvier	44,5	612	101,1	472	1.232	27,3	29,7	- 2,4	1.229
Février	43,4	558	111,4	469	1.181	24,3	24,0	0,3	1.181
Mars	44,8	588	101,1	487	1.221	24,0	11,1	12,9	1.234
Avril	35,9	568	80,0	454	1.138	19,8	19,1	0,7	1.139
Mai	32,8	560	86,8	450	1.130	26,2	23,8	2,4	1.132
Juin	32,1	524	118,8	423	1.098	31,2	28,9	2,3	1.100
Juillet	24,3	511	97,2	411	1.043	25,0	24,7	0,3	1.043
Août	36,1	542	97,6	482	1.158	40,0	50,9	-10,9	1.147

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1958 : 160 ; au début de l'année 1959 : 151 ; au début de l'année 1960 : 148.
1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

VI. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) 1
(millions de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations	Exportations	Solde importation exportation	Total de gaz disponible en Belgique
	des usines à gaz 2	des cokeries		des charbonnages	total				
		total	dont production destinée aux fournitures industrielles directes						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)	
1958 Moyenne	0,23	171,55	100,30	16,20	188	0,76	6,58	-5,82	182
1959 Moyenne	0,23	176,49	102,91	16,00	193	0,75	5,60	-4,95	188
1959 Mai	0,25	172,15	100,93	14,87	187	0,71	5,77	-5,06	182
Juin	0,26	172,62	101,80	14,70	188	0,75	6,14	-5,39	182
Juillet	0,21	161,32	97,34	11,92	173	0,59	5,27	-4,68	169
Août	0,22	162,22	94,87	11,92	174	0,78	3,30	-2,52	172
Septembre	0,21	174,12	101,50	13,69	188	0,86	5,40	-4,54	183
Octobre	0,21	186,28	109,02	16,46	203	0,81	5,97	-5,16	198
Novembre	0,20	181,89	103,57	18,53	201	0,87	6,04	-5,17	195
Décembre	0,30	197,49	113,22	19,85	218	0,93	6,45	-5,52	212
1960 Janvier	8,41	196,50	108,32	11,78	217	0,96	6,50	-5,54	211
Février	7,89	189,72	107,00	10,83	208	0,89	6,48	-5,59	203
Mars	12,14	197,86	116,43	10,82	221	1,04	6,53	-5,49	215
Avril	7,40	181,40	106,26	9,31	198	0,94	6,11	-5,17	193
Mai	6,88	189,28	113,78	9,15	205	0,87	6,02	-5,15	200
Juin	5,24	184,86	111,92	9,16	199	0,76	5,82	-5,06	194
Juillet	2,30	176,64	105,89	8,59	188	0,84	4,48	-3,64	184

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

2 A partir de janvier 1960, y compris la production du gaz à partir d'hydrocarbures, laquelle était comprise dans la production de gaz des charbonnages.

CONSOMMATION *

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habilleme nt				Ameublement			Ménage			Tabacs		Librairie-Papeterie		Parf.		
		Périsable	Non périsable	Restaurant	Total	Annages	Desus hommes	Desus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapell.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets, sports, voyage
1959 Juillet ...	146	123	128	158	128	121	216	157	220	168	121	139	129	127	272	152	153	111	104	105	149	154
Août	126	125	130	150	129	84	121	106	137	113	111	123	117	127	226	144	146	110	238	220	126	82
Septembre ...	130	131	150	145	138	123	120	112	143	124	112	142	126	123	253	145	142	121	205	193	117	55
Octobre ...	154	156	162	159	158	133	228	168	191	169	123	129	125	127	290	155	152	138	130	131	126	126
Novembre .	167	153	169	159	159	117	195	134	193	163	115	116	115	113	271	140	164	319	164	187	118	446
Décembre .	199	172	229	196	192	106	185	148	242	196	119	144	131	170	360	202	346	316	264	272	192	305
1960 Janvier ...	135	155	149	148	153	111	120	102	190	140	148	110	130	106	260	132	153	130	127	127	112	49
Février ...	132	151	163	148	154	108	108	91	147	116	124	148	135	128	266	151	140	117	117	117	120	69
Mars	151	160	182	170	167	160	178	142	159	147	142	165	153	138	296	164	158	123	124	124	130	75
Avril	159	163	187	169	171	133	250	181	180	168	128	166	145	134	272	157	164	138	124	126	141	114
Mai	152	140	158	156	147	132	228	180	186	168	119	182	148	132	286	158	141	104	117	115	137	108
Juin	148	134	139	148	137	120	237	166	210	169	110	152	130	126	269	150	168	111	103	104	142	135
Juillet ...	161	151	173	168	160	97	228	163	224	169	129	160	144	144	309	172	178	131	108	112	161	161

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.
* Pour la consommation de sucre, voir tableau 502.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habilleme nt	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation
1959 Juin	137	66	108	129	119	137	101	146	98	111	97	135	108	147	137	134	148	133
Juillet	127	68	161	127	115	141	85	160	88	116	190	165	132	111	143	136	158	135
Août	92	49	59	124	114	137	76	128	112	102	274	131	118	116	87	103	150	133
Septembre ...	98	86	70	130	117	139	98	170	114	103	222	130	119	130	98	106	153	135
Octobre	146	151	101	140	125	151	115	137	126	114	249	174	111	130	116	133	150	143
Novembre ...	121	90	87	127	113	134	115	170	110	106	120	144	112	122	p117	121	134	140
Décembre	135	77	129	155	134	169	130	141	138	151	147	198	129	135	p144	137	163	p170
1960 Janvier	p140	68	146	138	110	150	116	102	144	109	92	114	100	147	p107	p124	p140	p136
Février	p 92	46	56	p129	p113	p136	p112	p124	p116	p110	p 85	p134	p 94	p144	p 96	p 70	p138	p138
Mars	p139		79	p135	p125	p142	p124	p165	p127	p102	p 93	p139	p112	p126	p100	p104	p151	p142
Avril	p207		113	p135	p124	p142	p115	p154	p126	p124	p 96	p179	p120	p131	p114	p176	p150	p144
Mai	p173		103	p135	p121	p140	p114	p122	p122	p126	p109	p157	p123	p160	p116	p164	p150	p137
Juin	p127		110	p136	p123	p144	p103	p134	p100	p142	p130	p154	p114	p158	p131	p145	p159	p136

II. — CONSOMMATION DE TABAC **66**

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Gigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy. .	16,2	49,4	430	1.097
1958 Moyenne .	16,1	46,7	873	739
1959 Moyenne .	18,1	49,7	859	732
1959 Septembre .	24,7	64,7	921	802
Octobre ...	23,2	52,9	829	700
Novembre .	21,4	53,5	738	653
Décembre .	18,1	52,6	897	779
1960 Janvier ...	17,8	41,8	862	747
Février ...	14,9	38,7	726	564
Mars	15,6	46,2	929	660
Avril	15,8	56,0	918	734
Mai	18,5	53,7	971	710
Juin	17,6	62,0	1.079	845
Juillet ...	16,1	42,2	824	593
Août	19,2	62,2	940	712
Septembre .	24,9	66,2	1.025	781

III. — ABATTAGES DANS LES **67**

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy. .	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1958 Moyenne .	20,8	2,6	9,6	33,9	4,8
1959 Moyenne .	21,2	3,3	9,8	34,3	5,1
1959 Août	19,6	3,2	9,1	33,5	1,6
Septembre .	25,3	3,8	10,7	36,2	3,9
Octobre ...	21,7	3,8	8,4	31,9	7,2
Novembre .	21,3	3,0	8,6	33,1	9,7
Décembre .	23,8	3,7	10,3	35,9	9,8
1960 Janvier ...	20,1	3,3	8,9	32,9	8,3
Février ...	19,5	3,2	9,7	33,8	5,1
Mars	22,8	3,6	11,3	35,3	3,9
Avril	19,0	3,2	10,3	32,2	4,0
Mai	21,1	2,9	12,8	38,1	3,0
Juin	21,0	2,9	13,5	32,5	2,3
Juillet ...	18,8	2,8	9,8	30,8	2,1
Août	22,2	2,4	11,0	37,2	2,2

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses ²	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	106
1958 Moyenne	304	512	346	1.162	1.136	26	98
1959 Moyenne	300	513	349	1.162	1.108	54	95
1959 Mai	303	491	343	1.137	1.075	62	95
Juin	286	528	359	1.173	1.122	51	96
Juillet	374	479	346	1.199	1.090	109	91
Août	354	468	344	1.166	1.080	86	93
Septembre	318	519	345	1.182	1.090	92	92
Octobre	293	568	354	1.215	1.131	84	93
Novembre	274	565	344	1.183	1.084	99	92
Décembre	291	588	377	1.256	1.155	101	92
1960 Janvier	p 301	518	318	1.137	1.100	37	97
Février	p 254	529	310	1.093	1.076	17	98
Mars	p 283	556	311	1.150	1.116	34	97
Avril	p 295	512	309	1.116	1.067	49	96
Mai	p 283	525	307	1.115	1.079	36	97
Juin	p 323	532	321	1.176	1.071	105	96
Juillet	p 380	477	312	1.169	1.071	98	95

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Compte tenu des interventions de l'Etat.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A+C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)		(milliers)			(millions)		
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1958 Moyenne	214	66	64	278	22,0	755	4.816	128	246	112	486
1959 Moyenne	204	64	70	274	21,2	710	4.874	127	256	122	505
1959 Mai	196	64	66	262	20,6	704	4.706	128	250	112	490
Juin	213	64	70	283	20,0	690	4.967	139	260	114	513
Juillet	190	56	68	258	19,4	744	4.475	115	239	115	469
Août	194	56	62	256	18,8	699	4.537	125	233	108	466
Septembre	213	63	68	281	21,4	700	5.007	134	261	116	511
Octobre	228	69	81	309	22,0	699	5.570	144	289	146	579
Novembre	219	71	75	294	21,4	689	5.313	142	272	132	546
Décembre	220	74	85	305	22,6	699	5.582	135	288	167	590
1960 Janvier	197	70	74	271	p23,4	p739	5.028	125	276	133	534
Février	203	67	75	278	p21,2	p667	5.069	120	279	133	532
Mars	224	69	75	299	p23,0	p726	5.470	138	301	130	569
Avril	207	66	70	277	p22,1	p725	4.965	136	259	112	507
Mai	209	66	71	280	p20,8	p676	5.052	134	272	120	527
Juin	214	66	72	286	p22,1	p750	5.142	133	278	119	529
Juillet	185	56	71	256	p19,0	p728	4.496	108	257	113	478

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1958, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1958 Moyenne	485	4.818	180	1.810	66	959	713	742	13	271	64
1959 Moyenne	505	4.874	131	1.808	58	1.043	757	725	14	275	63
1959 Mai	490	4.706	86	1.788	52	1.036	700	729	14	245	56
Juin	513	4.967	92	1.815	58	1.096	762	788	15	274	67
Juillet	469	4.475	94	1.631	53	1.007	676	697	14	234	69
Août	466	4.537	88	1.597	52	1.026	688	751	15	262	58
Septembre ...	511	5.007	101	1.801	57	1.072	793	851	15	256	61
Octobre	579	5.570	209	1.962	62	1.159	881	887	16	324	70
Novembre ...	546	5.313	321	1.938	53	1.055	797	750	18	324	57
Décembre	590	5.582	165	2.134	63	1.143	933	691	18	373	62
1960 Janvier	534	5.028	135	2.013	65	1.102	783	558	17	298	57
Février	532	5.069	122	1.897	66	1.136	847	594	17	335	55
Mars	569	5.470	118	1.893	68	1.271	944	762	15	334	65
Avril	507	4.965	91	1.846	60	1.104	806	753	14	240	51
Mai	527	5.052	94	1.856	57	1.158	808	745	15	265	54
Juin	529	5.142	90	1.866	54	1.206	813	784	13	261	55
Juillet	478	4.496	80	1.623	50	1.127	666	636	13	243	58

B. — Service interne belge

Périodes	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. trans- portées (milliers)
1958 Moyenne	2.329	81	1.238	20	121	229	493	1	125	21	618
1959 Moyenne	2.296	46	1.240	16	132	250	468	1	123	20	364
1959 Mai	2.249	17	1.235	17	129	239	496	1	108	17	333
Juin	2.403	25	1.252	17	140	273	528	1	143	24	375
Juillet	2.052	28	1.084	14	119	219	438	2	120	28	253
Août	2.212	24	1.117	14	146	256	507	2	125	21	265
Septembre ...	2.421	22	1.249	17	139	278	558	—	136	22	290
Octobre	2.615	108	1.337	18	143	285	568	—	132	24	471
Novembre ...	2.563	207	1.372	16	130	258	455	1	106	18	760
Décembre	2.477	42	1.427	16	140	274	429	1	129	19	218
1960 Janvier	2.256	17	1.394	17	117	259	327	1	107	17	125
Février	2.223	18	1.309	17	107	274	358	1	127	12	189
Mars	2.522	19	1.374	16	119	326	485	1	163	19	232
Avril	2.393	17	1.338	14	137	274	482	1	117	13	264
Mai	2.341	17	1.289	15	141	268	481	1	115	14	180
Juin	2.382	19	1.284	16	133	302	492	1	120	15	205
Juillet	1.932	19	1.070	11	105	207	390	1	116	13	170

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1958 Moyenne	1.357	3.545	1.723	1.166	190	1.210	4.208	2.063	807	4.091	2.018	1.139
1959 Moyenne	1.335	3.622	1.668	1.158	172	1.266	4.264	2.129	831	4.104	2.065	1.019
1959 Septembre ...	1.345	3.523	1.518	1.178	187	1.325	4.439	2.242	779	4.271	2.176	1.008
Octobre	1.422	3.816	1.597	1.262	170	1.463	4.626	2.309	778	4.471	2.231	983
Novembre ...	1.418	3.892	1.890	1.174	193	1.270	4.556	2.242	865	4.280	2.102	1.036
Décembre	1.306	3.643	1.997	1.132	191	1.337	4.698	2.285	802	4.511	2.229	1.129
1960 Janvier	1.457	4.060	1.923	1.245	182	1.629	4.551	2.203	809	4.521	2.158	1.259
Février	1.390	3.866	1.959	1.269	146	1.368	4.245	2.126	843	4.267	2.125	1.078
Mars	1.524	4.018	2.097	1.345	173	1.406	4.515	2.225	916	4.492	2.177	1.134
Avril	1.424	3.802	1.570	1.272	162	1.426	4.400	2.124	839	4.287	2.109	1.028
Mai	1.391	3.726	1.720	1.249	121	1.081	4.434	2.162	873	4.329	2.088	1.061
Juin	1.374	3.764	1.803	1.227	153	1.290	4.369	2.093	827	4.270	2.060	1.134
Juillet	1.440	4.086	1.800	1.245	151	1.183	4.559	2.258	945	4.422	2.184	1.217
Août	1.311	3.752	1.800	1.175	170	1.183	4.129	2.258	750	4.113	1.976	1.133
Septembre ...	1.365	3.755	1.800	1.197	161	1.183	4.129	2.258	750	4.113	1.976	1.133

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1958 Moyenne	219	163	169	217	156	82	125	73
1959 Moyenne	194	145	152	194	147	83	160	83
1959 Septembre	186	134	182	190	132	90	152	101
Octobre	185	129	125	185	141	75	159	61
Novembre	181	125	161	183	148	69	159	70
Décembre	160	139	137	166	153	57	128	86
1960 Janvier	188	135	90	177	120	104	142	82
Février	174	126	161	182	143	69	127	132
Mars	205	177	124	206	171	99	164	120
Avril	183	133	216	187	142	87	172	142
Mai	154	142	126	155	140	91	146	75
Juin	169	162	147	161	148	90	151	119
Juillet	187	166	174	189	170	68	175	123
Août	192	162	174	190	166	68	175	123
Septembre	172	175	174	167	161	68	175	123

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Trafic international					Trafic international et intérieur				
	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	
Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.					
1958 Moyenne	6.842	3.698	2.745	636	13.921	1.866	1.307	932	164	4.269	181,5	89,1	66,9	23,0	360,5
1959 Moyenne	7.148	3.889	2.970	791	14.798	1.968	1.366	999	201	4.534	190,5	101,4	82,1	28,4	402,4
1959 Juin	7.599	3.632	3.551	994	15.776	2.016	1.285	1.196	255	4.752	203,2	99,5	99,4	35,6	437,7
Juillet	6.583	4.034	3.383	998	14.998	1.811	1.415	1.215	262	4.703	177,1	106,5	104,0	37,9	425,5
Août	6.879	3.735	3.179	888	14.681	1.922	1.285	1.075	236	4.518	188,9	102,3	88,6	32,8	412,6
Septembre ..	7.600	3.852	3.228	766	15.446	2.101	1.315	1.019	192	4.627	212,1	100,6	87,5	28,6	428,8
Octobre ...	8.380	5.927	3.460	902	18.669	2.334	1.980	1.078	218	5.610	227,9	136,4	94,1	33,7	492,1
Novembre	7.800	4.694	2.766	808	16.068	2.179	1.658	891	196	4.924	207,6	109,9	73,5	27,4	418,4
Décembre	8.169	4.597	2.838	856	16.460	2.313	1.614	935	207	5.069	220,6	111,8	73,8	29,0	435,2
1960 Janvier ...	6.454	3.474	2.300	702	12.930	1.914	1.355	824	176	4.269	186,1	88,6	64,0	25,1	363,8
Février ...	7.198	4.143	2.746	792	14.879	1.939	1.589	939	200	4.667	191,7	102,9	72,4	28,3	395,3
Mars	7.626	4.689	3.362	1.135	16.812	2.066	1.847	1.198	294	5.405	201,1	118,8	93,9	39,4	453,2
Avril	7.759	4.470	3.368	1.046	16.643	2.011	1.709	1.092	275	5.087	192,6	115,1	89,1	37,6	434,3
Mai	7.334	4.845	3.634	1.050	16.863	1.976	1.828	1.193	268	5.265	191,8	126,2	96,9	36,8	451,7
Juin	7.236	4.805	3.687	1.098	16.826	2.013	1.809	1.218	278	5.317	194,7	128,5	101,7	37,1	462,1

**COMMERCE EXTERIEUR
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

**NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)**

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimentaires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et grasses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.
<i>Importations</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1958 Moyenne	1.720	224	2.366	1.761	118	853	2.792	2.454	720	29	13.037	2.744		
1959 Moyenne	1.846	231	2.652	1.649	123	949	3.380	2.679	802	30	14.341	2.910		
1959 Septembre ...	1.797	229	2.599	1.265	103	907	3.660	2.629	925	31	14.145	2.967		
Octobre	2.110	257	2.777	1.610	124	1.007	3.690	2.898	994	37	15.504	2.930		
Novembre ...	2.376	231	2.975	1.572	152	1.003	3.810	2.638	776	29	15.562	3.073		
Décembre	2.248	296	3.173	1.858	160	1.078	3.751	3.341	755	32	16.692	3.082		
1960 Janvier	2.105	221	3.301	1.583	137	996	3.409	3.375	618	30	15.775	3.182		
Février	1.902	219	3.220	1.776	125	1.064	3.870	3.971	833	29	17.009	3.406		
Mars	1.946	244	3.404	1.991	144	1.158	4.014	3.192	1.001	34	17.128	2.957		
Avril	1.839	249	2.863	1.604	157	1.040	3.380	3.508	971	37	15.648	3.080		
Mai	1.863	276	3.312	1.574	187	1.051	3.765	3.164	911	26	16.129	3.083		
Juin	1.754	265	3.141	1.525	136	1.013	3.607	3.521	836	31	15.829	3.007		
Juillet	1.663	220	3.404	1.690	117	987	3.490	2.980	833	28	15.412	2.915		
Août	1.826	239	3.154	1.540	140	999	4.156	2.451	890	25	15.420	2.872		
Septembre . p											16.384	2.958		
<i>Exportations</i>														
1958 Moyenne	598	38	714	798	56	962	6.999	1.775	597	159	12.691	5.499	- 346	97,3
1959 Moyenne	594	46	861	716	54	1.074	7.844	1.778	669	94	13.730	5.620	- 611	95,7
1959 Septembre ...	588	48	934	721	53	1.070	8.270	1.982	778	104	14.548	5.648	+ 403	102,9
Octobre	629	47	971	625	57	1.099	8.971	1.670	811	94	14.974	6.085	- 580	96,6
Novembre ...	641	45	911	626	68	1.222	8.564	1.529	719	104	14.429	5.790	-1.133	92,7
Décembre	601	48	1.196	586	71	1.202	8.714	2.469	718	113	15.718	5.944	- 974	94,2
1960 Janvier	602	46	1.189	821	67	1.255	9.095	2.083	683	132	15.973	6.020	+ 198	101,3
Février	564	50	1.201	669	57	1.270	8.787	1.765	702	125	15.190	6.188	-1.819	89,3
Mars	569	51	1.229	690	66	1.244	10.215	2.002	787	215	17.068	5.859	- 60	99,6
Avril	552	58	1.128	577	54	1.143	9.399	2.452	691	197	16.251	6.216	+ 603	103,9
Mai	486	58	1.141	583	51	1.008	8.964	2.424	783	154	15.652	6.266	- 477	97,0
Juin	557	67	1.010	807	49	1.133	9.161	2.155	717	195	15.871	5.428	+ 42	100,3
Juillet	514	67	991	776	52	976	8.818	1.977	704	178	15.053	5.557	- 359	97,7
Août	481	66	826	636	41	997	7.775	1.310	799	189	13.120	4.840	-2.300	85,1
Septembre . p											14.786	5.313	-1.598	90,2
<i>Importations</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1958 Moyenne	304	18,1	2.465	1.606	9,9	152	146	43,1	7,1	1,2	4.752			
1959 Moyenne	330	27,3	2.603	1.561	10,6	161	175	51,3	8,0	1,4	4.929			
1959 Septembre ...	356	12,3	2.782	1.222	9,0	123	191	62,5	9,1	1,5	4.768			
Octobre	421	68,8	2.871	1.506	9,8	171	186	47,3	9,4	1,8	5.292			
Novembre ...	462	12,3	2.669	1.469	12,4	189	199	42,0	7,9	1,2	5.064			
Décembre	424	15,0	2.691	1.810	14,3	199	202	49,6	7,9	1,4	5.415			
1960 Janvier	398	47,8	2.573	1.497	11,4	179	181	61,3	6,7	1,6	4.957			
Février	316	12,3	2.548	1.660	10,4	173	206	57,9	8,3	1,5	4.993			
Mars	329	13,6	3.129	1.846	12,0	192	205	53,3	9,7	1,7	5.791			
Avril	315	51,8	2.780	1.504	14,7	150	202	52,0	9,6	1,7	5.081			
Mai	317	15,6	2.925	1.517	17,6	158	209	61,4	10,0	1,2	5.232			
Juin	298	14,6	3.075	1.450	12,6	155	205	43,0	9,4	1,3	5.264			
Juillet	309	57,1	2.902	1.609	9,4	133	203	54,9	9,2	1,2	5.288			
Août	315	13,4	3.172	1.451	11,0	138	213	45,3	9,1	1,1	5.369			
Septembre . p											5.538			
<i>Exportations</i>														
1958 Moyenne	92	1,7	417	553	4,2	367	782	30,5	5,9	54,7	2.308			
1959 Moyenne	80	7,9	527	529	4,4	383	866	33,0	6,8	5,9	2.443			
1959 Septembre ...	80	2,1	617	518	4,2	399	903	38,7	7,4	6,4	2.576			
Octobre	93	1,6	533	468	4,6	358	957	32,0	8,3	6,0	2.461			
Novembre ...	75	1,6	521	501	5,3	432	921	20,5	7,8	6,4	2.492			
Décembre	60	74,4	532	488	5,5	460	926	83,6	7,6	7,4	2.645			
1960 Janvier	61	1,8	477	663	5,0	453	944	33,9	6,5	8,2	2.653			
Février	61	1,7	469	526	4,4	457	895	25,4	7,2	7,6	2.454			
Mars	61	92,6	615	555	5,1	453	1.067	29,6	7,4	27,7	2.913			
Avril	61	2,5	623	438	3,9	401	1.022	42,4	7,2	27,8	2.629			
Mai	54	3,2	670	461	4,0	335	907	38,6	7,6	17,4	2.498			
Juin	63	4,0	718	631	3,8	404	1.026	40,9	7,2	26,1	2.924			
Juillet	68	4,0	692	597	4,0	313	971	30,5	6,7	23,5	2.709			
Août	58	217,2	599	538	3,3	330	912	20,6	6,8	26,0	2.711			
Septembre . p											2.783			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues			
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs			
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels					
(milliers)										
1959	Septembre	132	167	299	102	49	151	2.449	1.180	3.629
	Octobre	133	179	312	106	51	157	2.542	1.229	3.771
	Novembre	148	185	333	116	45	161	3.258	1.247	4.505
	Décembre	153	205	358	125	74	199	2.910	1.457	4.367
1960	Janvier	175	324	499	147	105	252	4.412	3.136	7.548
	Février	161	253	414	138	91	229	3.318	2.170	5.488
	Mars	150	176	326	127	50	176	3.083	1.204	4.287
	Avril	136	158	294	115	46	161	2.648	1.061	3.709
	Mai	130	162	292	104	44	148	2.906	1.234	4.140
	Juin	119	143	262	97	40	137	2.228	914	3.142
	Juillet	123	178	301	95	32	127	2.755	944	3.699
	Août				92	30	122			
	Septembre				90	29	119			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

Moyenne journalière par mois

1959	Octobre	24	157,1	30,1	21,1	23,1	30,0	25,0	12,6	12,5	0,7	2,0
	Novembre	28	160,9	31,3	23,7	25,2	31,6	22,8	13,1	9,7	1,1	2,4
	Décembre	22	198,5	39,1	28,4	31,5	41,9	25,6	15,2	11,7	2,2	2,9
1960	Janvier	30	251,6	48,2	37,2	38,4	50,7	30,9	19,5	17,1	4,3	5,3
	Février	24	228,6	44,6	34,2	34,6	45,2	27,6	17,1	16,4	4,1	4,8
	Mars	24	176,7	34,5	25,3	26,2	34,0	25,2	13,8	13,3	1,5	2,9
	Avril	23	161,3	31,1	23,0	22,7	31,8	24,0	13,3	12,3	0,7	2,4
	Mai	28	147,9	27,5	20,9	19,9	28,8	22,9	12,7	12,6	0,5	2,1
	Juin	23	136,6	24,9	19,7	18,5	26,6	21,3	11,5	11,6	0,5	2,0
	Juillet	29	127,5	23,5	20,2	17,2	26,4	16,6	11,3	9,8	0,6	1,9
	Août	23	121,5	22,5	19,2	16,0	25,1	16,0	11,0	9,2	0,6	1,9
	Septembre	24	119,0	22,3	17,9	17,3	23,6	15,2	11,0	9,1	0,7	1,9

Moyenne journalière par semaine

1960	Septembre	4 au 10	6	117,5	22,4	18,0	16,6	23,2	14,7	11,0	9,1	0,6	1,9
		11 au 17	6	116,4	22,4	17,8	16,1	23,1	15,3	10,9	8,3	0,6	1,9
		18 au 24	6	126,6	22,5	18,8	20,0	25,6	16,0	11,1	9,9	0,7	2,0
		25 au 1/10	6	115,5	21,7	17,1	16,7	22,6	14,6	11,0	9,3	0,6	1,9
	Octobre	2 au 8	6	116,2	22,1	17,5	18,0	23,2	14,2	10,6	7,8	0,7	2,1
		9 au 15	6	122,6	23,9	17,9	19,0	23,8	14,9	10,8	9,1	1,0	2,2

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Ensemble			Chômeurs complets			Chômeurs partiels			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
	(milliers)									
1958	Moyenne ¹	132,3	48,6	180,9	81,3	28,5	109,8	51,0	20,1	71,1
1959	Moyenne	150,3	48,9	199,2	92,1	32,9	125,0	58,2	16,0	74,2
1959	Septembre	112,0	39,2	151,2	72,9	29,1	102,0	39,1	10,1	49,2
	Octobre	115,7	41,4	157,1	75,7	30,2	105,9	40,0	11,2	51,2
	Novembre	116,6	44,3	160,9	84,3	32,0	116,3	32,3	12,3	44,6
	Décembre	145,1	53,4	198,5	98,7	33,6	132,3	46,4	19,8	66,2
1960	Janvier	200,2	51,4	251,6	112,1	35,0	147,1	88,1	16,4	104,5
	Février	183,5	45,1	228,6	105,1	33,1	138,2	78,4	12,0	90,4
	Mars	134,4	42,3	176,7	94,7	31,7	126,4	39,7	10,6	50,3
	Avril	120,9	40,4	161,3	85,5	29,5	115,0	35,4	10,9	46,3
	Mai	109,9	38,0	147,9	76,0	27,7	103,7	33,9	10,3	44,2
	Juin	101,7	34,9	136,6	71,8	25,1	96,9	29,9	9,8	39,7
	Juillet	92,5	35,0	127,5	71,0	24,0	95,0	21,5	11,0	32,5
	Août	88,9	32,6	121,5	68,1	23,6	91,7	20,8	9,0	29,8
	Septembre	87,4	31,6	119,0	65,5	24,0	89,5	21,9	7,6	29,5

¹ Dans ces chiffres ne sont pas compris les chômeurs dont l'interruption de travail résulte de l'incidence des grèves dans les secteurs gaz et électricité.

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

81⁴

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total	
Chômeurs complets																										
1959	Juillet	5,9	0,5	3,8	0,7	2,0	1,1	15,1	4,8	17,5	1,4	0,7	0,8	13,3	5,8	2,2	4,5	8,9	—	—	2,7	2,7	0,5	7,7	0,9	103,5
	Août	5,0	0,6	3,7	0,8	1,9	1,0	15,4	4,6	16,6	1,4	0,6	0,7	12,4	5,7	2,1	4,6	8,8	—	—	2,6	2,7	0,4	7,6	0,9	100,1
	Septembre	5,5	0,5	3,5	0,8	2,3	1,1	15,5	4,3	16,3	1,4	0,6	0,8	12,2	5,4	2,1	4,7	8,9	—	—	3,9	2,8	0,5	8,1	0,8	102,0
	Octobre	4,8	0,5	3,4	0,8	3,7	1,0	17,5	4,5	16,3	1,3	0,7	0,7	12,5	5,4	2,1	4,6	9,0	—	—	4,7	2,8	0,5	8,4	0,7	105,9
	Novembre	6,5	0,6	3,6	0,9	4,2	1,1	21,2	5,1	17,2	1,4	0,7	0,7	12,3	6,0	2,3	5,1	9,3	—	—	5,3	2,9	0,5	8,7	0,7	116,3
	Décembre	8,7	0,6	3,7	1,0	5,2	1,2	27,5	6,0	18,8	1,5	0,7	0,8	13,2	6,9	2,4	5,7	10,2	—	—	5,3	2,9	0,5	8,8	0,7	132,3
1960	Janvier	9,7	0,7	4,0	1,2	5,9	1,3	34,9	6,5	19,8	1,6	0,7	0,8	13,9	7,6	2,6	6,4	11,0	—	—	5,3	2,8	0,5	9,2	0,7	147,1
	Février	9,3	0,6	3,7	1,1	5,4	1,3	32,0	5,9	18,6	1,5	0,7	0,8	13,2	6,6	2,5	6,3	10,7	—	—	5,2	2,8	0,5	8,8	0,7	138,2
	Mars	8,3	0,6	3,7	1,0	4,0	1,2	27,0	5,3	17,6	1,4	0,7	0,8	12,7	5,5	2,4	6,2	10,3	—	—	5,0	2,7	0,6	8,7	0,7	126,4
	Avril	7,4	0,4	3,9	0,9	2,6	1,2	22,9	4,7	16,8	1,5	0,7	0,7	12,2	4,9	2,3	6,0	9,8	—	—	3,9	2,7	0,5	8,2	0,9	115,1
	Mai	4,6	0,5	4,6	0,7	2,0	1,2	19,8	4,1	15,3	1,4	0,6	0,6	11,5	4,6	2,1	5,1	9,1	—	—	3,8	2,7	0,4	8,0	1,0	103,7
	Juin	6,1	0,5	4,4	0,7	1,8	1,1	17,7	3,7	13,9	1,4	0,6	0,5	11,0	4,5	2,0	4,0	8,4	—	—	3,0	2,6	0,4	7,6	1,0	96,9
	Juillet	5,9	0,6	5,1	0,7	1,2	1,4	17,9	3,4	13,6	1,3	0,6	0,5	11,0	4,8	1,9	3,7	8,0	—	—	2,2	2,7	0,4	7,3	0,8	95,0
Chômeurs partiels et accidentels																										
1959	Juillet	0,9	0,2	15,9	0,2	0,3	0,5	1,9	1,1	4,5	0,5	0,3	0,2	7,0	5,0	2,0	1,6	1,5	3,1	1,0	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	48,4
	Août	0,9	0,2	17,1	0,1	0,3	0,4	1,9	1,0	4,1	0,5	0,2	0,1	5,9	4,9	1,2	1,3	1,4	3,0	1,1	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	46,3
	Septembre	1,0	0,3	19,2	0,1	0,3	0,4	1,9	1,0	4,2	0,4	0,2	0,1	5,3	4,9	1,3	1,1	1,4	4,0	1,5	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	49,2
	Octobre	1,0	0,4	18,2	0,1	0,3	0,4	2,9	1,2	4,1	0,4	0,2	0,1	5,0	5,5	2,1	1,4	1,5	4,6	1,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	51,2
	Novembre	0,7	0,4	10,8	0,2	0,4	0,5	4,2	1,5	4,1	0,5	0,1	0,1	4,7	6,5	2,1	1,5	1,6	2,8	1,0	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	44,6
	Décembre	1,2	0,8	11,0	0,4	0,6	0,8	9,8	3,0	5,7	0,7	0,3	0,1	7,6	10,9	3,0	2,2	2,4	3,4	1,4	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	66,2
1960	Janvier	2,0	1,3	10,3	2,2	1,2	0,5	43,9	5,6	6,2	0,5	0,2	0,2	7,3	9,0	1,7	2,2	4,2	3,5	1,4	0,4	0,3	0,1	0,3	0,0	104,5
	Février	1,6	1,3	10,2	1,3	0,9	0,5	39,6	4,5	4,4	0,5	0,2	0,2	6,4	5,8	1,2	1,9	3,5	3,9	1,6	0,4	0,2	0,0	0,3	0,0	90,4
	Mars	0,5	0,3	15,6	0,3	0,4	0,5	5,8	1,3	3,0	0,4	0,1	0,1	5,8	4,1	1,5	1,8	1,9	4,8	1,2	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	50,3
	Avril	0,5	0,3	14,7	0,1	0,3	0,8	2,2	1,0	3,2	0,6	0,2	0,2	6,0	3,8	1,8	1,6	1,7	5,6	0,9	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	46,3
	Mai	1,3	0,2	14,6	0,1	0,3	0,7	2,0	0,9	2,6	0,5	0,2	0,2	5,7	3,4	1,7	1,5	1,5	5,2	0,8	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	44,2
	Juin	0,8	0,3	13,2	0,1	0,3	0,8	1,6	0,7	1,9	0,4	0,1	0,1	4,8	3,7	2,0	1,3	1,4	4,8	0,6	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	39,7
	Juillet	0,9	0,3	5,2	0,1	0,3	0,7	1,8	0,7	2,2	0,4	0,1	0,2	5,1	4,6	2,0	1,6	1,5	3,7	0,2	0,2	0,4	0,0	0,2	0,1	32,5
Total des chômeurs contrôlés																										
1959	Juillet	6,8	0,7	19,7	0,9	2,3	1,6	17,0	5,9	22,0	1,9	1,0	1,0	20,3	10,8	4,2	6,1	10,4	3,1	1,0	2,9	3,0	0,5	7,9	0,9	151,9
	Août	5,9	0,8	20,8	0,9	2,2	1,4	17,3	5,6	20,7	1,9	0,8	0,8	18,3	10,6	3,3	5,9	10,2	3,0	1,1	2,8	3,0	0,4	7,8	0,9	146,4
	Septembre	6,5	0,8	22,7	0,9	2,6	1,5	17,4	5,3	20,5	1,8	0,8	0,9	17,5	10,3	3,4	5,8	10,3	4,0	1,5	4,1	3,0	0,5	8,3	0,8	151,2
	Octobre	5,8	0,9	21,6	0,9	4,0	1,4	20,4	5,7	20,4	1,7	0,9	0,8	17,5	10,9	4,2	6,0	10,5	4,6	1,1	5,0	3,0	0,5	8,6	0,7	157,1
	Novembre	7,2	1,0	14,4	1,1	4,6	1,6	25,4	6,6	21,3	1,9	0,8	0,8	17,0	12,5	4,4	6,6	10,9	2,8	1,0	5,7	3,2	0,5	8,9	0,7	160,9
	Décembre	9,9	1,4	14,7	1,4	5,8	2,0	37,3	9,0	24,5	2,2	1,0	0,9	20,8	17,8	5,4	7,9	12,6	3,4	1,4	5,7	3,2	0,5	9,0	0,7	198,5
1960	Janvier	11,7	2,0	14,3	3,4	7,1	1,8	78,8	12,1	26,0	2,1	0,9	1,0	21,2	16,6	4,3	8,6	15,2	3,5	1,4	5,7	3,1	0,6	9,5	0,7	251,6
	Février	10,9	1,9	13,9	2,4	6,3	1,8	71,6	10,4	23,0	2,0	0,9	1,0	19,6	12,4	3,7	8,2	14,2	3,9	1,6	5,6	3,0	0,5	9,1	0,7	228,6
	Mars	8,8	0,9	19,3	1,3	4,4	1,7	32,8	6,6	20,6	1,8	0,8	0,9	18,5	9,6	3,9	8,0	12,2	4,8	1,2	5,4	3,0	0,6	8,9	0,7	176,7
	Avril	7,9	0,7	18,7	1,0	2,8	2,0	25,1	5,7	20,0	2,1	0,8	0,9	18,2	8,7	4,1	7,6	11,5	5,6	0,9	4,3	3,0	0,5	8,4	0,9	161,4
	Mai	5,9	0,6	19,2	0,8	2,3	1,9	21,9	5,0	17,9	1,9	0,8	0,8	17,2	8,0	3,8	6,6	10,6	5,2	0,8	4,2	2,9	0,4	8,2	1,0	147,9
	Juin	6,8	0,8	17,7	0,8	2,1	1,9	19,3	4,4	15,8	1,7	0,7	0,7	15,8	8,3	4,0	5,3	9,8	4,8	0,6	3,2	2,9	0,4	7,8	1,0	136,6
	Juillet	6,8	0,9	10,4	0,8	1,5	2,1	19,7	4,1	15,7	1,7	0,7	0,7	16,1	9,4	3,9	5,3	9,5	3,7	0,2	2,4	3,2	0,4	7,4	0,9	127,5

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES

I. — BELGIQUE

SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹

(millions de francs)

85¹

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 janvier	1960 29 février	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai	1960 30 juin	1960 31 juillet
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	5.972	2.928	2.818	4.660	3.011	3.087	3.258	3.387
Prêts au jour le jour	1.013	2.328	2.424	2.634	2.982	2.575	2.118	2.832
Banquiers	6.696	7.333	7.082	7.043	7.327	7.824	8.010	9.324
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.345	1.912	1.772	2.142	2.046	2.566	2.666	3.194
Autres valeurs à recevoir à court terme	5.205	5.607	5.053	5.007	6.758	6.211	6.314	6.615
Portefeuille-effets	52.469	55.220	54.938	57.559	61.811	59.956	57.994	55.415
a) Portefeuille commercial ²	18.128	19.158	19.097	20.830	21.105	19.678	18.674	17.694
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	20.709	22.534	23.706	24.252	26.969	24.098	24.298	21.750
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	13.632	13.528	12.135	12.477	13.737	16.180	15.022	16.071
Reports et avances sur titres	1.364	1.257	1.270	1.210	1.173	1.125	1.211	1.216
Débiteurs par acceptations	11.944	11.695	11.530	11.747	11.387	11.290	11.386	11.626
Débiteurs divers	22.792	22.286	23.770	24.184	23.895	24.155	25.404	25.066
Portefeuille-titres	34.988	37.036	35.827	36.344	37.079	36.916	37.996	37.611
a) Valeurs de la réserve légale	366	366	367	371	381	382	397	397
b) Fonds publics belges	32.021	34.063	32.810	33.286	33.977	33.770	34.853	34.478
c) Fonds publics étrangers	231	241	242	243	268	281	304	292
d) Actions de banques	1.340	1.340	1.341	1.317	1.325	1.333	1.335	1.336
e) Autres titres	1.030	1.026	1.067	1.127	1.128	1.150	1.107	1.108
Divers	1.730	1.298	1.055	985	987	1.075	1.279	1.217
Capital non versé	7	7	7	7	7	7	7	7
Total disponible et réalisable ...	146.525	148.907	147.546	153.522	158.463	156.787	157.643	157.510
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	23	22	20	21	21	21	21	21
Immeubles	1.126	1.099	1.101	1.102	1.041	1.132	1.140	1.153
Participation dans les filiales immobil.	257	257	257	257	257	257	257	257
Créances sur filiales immobilières	350	343	348	343	336	340	341	334
Matériel et mobilier	140	140	142	145	147	150	148	150
Total de l'immobilisé ...	1.896	1.861	1.868	1.868	1.802	1.900	1.907	1.915
Total général actif ...	148.421	150.768	149.414	155.390	160.265	158.687	159.550	159.425
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	415	1.505	990	460	1.831	541	1.371	813
Emprunts au jour le jour	644	1.115	684	1.213	1.404	1.273	1.021	1.592
a) Garanties par des sûretés réelles	571	1.069	599	1.171	1.318	1.187	930	1.510
b) Non garant. par des sûr. réelles	73	46	85	42	86	86	91	82
Banquiers	8.568	8.409	8.165	9.768	10.687	10.533	10.973	11.758
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.398	2.145	1.771	2.299	2.897	2.890	2.619	2.812
Acceptations	11.945	11.695	11.533	11.748	11.387	11.291	11.389	11.627
Autres valeurs à payer à court terme	2.690	2.787	2.204	2.351	3.745	3.384	3.284	3.903
Créditeurs pour effets à l'encaissement	889	976	855	927	956	956	1.021	974
Dépôts et comptes courants	99.256	100.175	101.524	105.258	105.261	105.438	105.502	103.074
a) A vue	62.077	60.981	60.756	63.286	63.897	65.075	65.545	63.280
b) A un mois au plus	3.319	3.512	3.346	3.315	3.462	3.235	3.238	3.419
c) A plus d'un mois	14.800	16.260	18.412	19.554	18.928	18.039	17.606	17.466
d) A plus d'un an	1.495	1.507	1.219	1.245	1.219	1.311	1.269	1.122
e) A plus de deux ans	2.097	2.027	2.017	2.009	1.976	1.991	2.004	1.958
f) Carnets de dépôts	13.730	14.170	14.133	14.197	14.152	14.177	14.226	14.226
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.738	1.718	1.641	1.652	1.627	1.610	1.614	1.603
Obligations et bons de caisse	6.891	6.858	6.837	6.909	6.943	7.011	7.054	7.138
Montants à libérer sur titres et partic.	664	663	662	683	680	678	698	696
Divers	4.451	4.809	4.501	4.012	4.728	4.641	4.410	4.813
Total de l'exigible ...	138.811	141.137	139.726	145.628	150.519	148.636	149.342	149.200
C. Non exigible :								
Capital	5.746	5.630	5.630	5.652	5.665	5.964	5.978	6.003
Fonds indisip. par prime d'émission ...	283	288	287	287	287	288	287	284
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	369	369	369	373	385	385	400	400
Réserve disponible	3.106	3.244	3.309	3.359	3.258	3.263	3.390	3.385
Provisions	106	100	93	91	151	151	153	153
Total du non exigible ...	9.610	9.631	9.688	9.762	9.746	10.051	10.208	10.225
Total général passif ...	148.421	150.768	149.414	155.390	160.265	158.687	159.550	159.425

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou au Congo belge, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou au Congo belge apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 décembre 1959, 31 janvier, 29 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin et au 31 juillet 1960 respectivement à 6.885, 5.809, 5.480, 4.936, 4.220, 5.275, 5.954 et 8.289 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(millions de francs)

85²

Rubriques	1960 12 septembre	1960 19 septembre	1960 26 septembre	1960 3 octobre	1960 10 octobre	1960 17 octobre	1960 24 octobre	1960 28 octobre
ACTIF								
Encaisse en or	54.544	54.706	54.703	54.703	54.701	54.644	55.081	55.606
Monnaies étrangères	4.895	6.155	6.435	6.279	7.841	8.530	8.689	8.343
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	2.833	3.305	3.305	3.355	3.541	4.430	5.627	5.520
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :								
a) U.E.P.	4.920	4.109	4.109	4.109	4.109	3.846	3.846	3.846
b) A.M.E.	20	45	45	—	20	35	50	50
c) F.M.I.	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388
d) autres accords	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs pour change et or, à terme ...	4.338	5.399	5.631	5.632	6.969	7.093	7.400	7.543
Effets de commerce	6.197	4.487	4.001	5.258	4.119	3.182	3.115	3.257
Avances sur nantissement	1.306	2.034	1.615	2.127	2.204	809	920	1.475
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :								
a) certificats du Trésor	9.890	8.015	8.715	9.940	8.890	9.565	8.715	9.165
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	—	—	—	—	—	—	—	—
c) autres effets publics belges	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	674	681	690	660	658	673	676	663
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	1	1	2	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.524	2.524	2.524	2.524	2.524	2.522	2.522	2.522
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.078	1.079	1.080	1.081	1.076	1.078	1.078	1.078
Divers	875	1.081	781	977	906	793	840	908
	133.992	133.518	133.531	136.542	137.456	137.098	138.456	139.874
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Instruction Publique (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.664	1.629	1.629	1.572	1.572	1.502	1.472	1.472

PASSIF								
Billets en circulation	119.097	117.984	117.714	120.956	120.301	118.661	117.885	119.824
Comptes courants :								
Trésor public {								
compte ordinaire ...	22	2	24	14	10	24	5	2
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	234	234	234	234	234	228	228	210
compte spécial liquidation U.E.P. ...	—	—	—	—	—	—	—	—
Banques à l'étranger : comptes ordin.	252	223	224	214	286	296	290	311
Comptes courants divers	1.612	1.087	1.048	1.047	1.079	1.236	1.826	1.265
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :								
a) A.M.E.	678	443	472	250	180	226	259	244
b) autres accords	354	276	291	229	236	234	261	269
Total des engagements à vue ...	122.249	120.249	120.007	122.944	122.326	120.905	120.754	122.125
Monnaies étrangères et or à livrer	7.175	8.688	8.915	8.965	10.485	11.505	12.996	13.035
Caisse de Pensions du Personnel	1.078	1.079	1.080	1.081	1.076	1.078	1.078	1.078
Divers	966	978	1.005	1.028	1.045	1.086	1.104	1.112
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.124	2.124	2.124	2.124	2.124	2.124	2.124	2.124
	133.992	133.518	133.531	136.542	137.456	137.098	138.456	139.874
Compte d'ordre :								
Ministre de l'Instruction Publique : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.664	1.629	1.629	1.572	1.572	1.502	1.472	1.472

Mois	Comptes Chèques postaux 1 3	Mois	Dépôts à vue dans les banques 2 3
1959 Juillet	4,14	1959 Juin	1,89
Août	3,82	Juillet	1,87
Septembre	3,84	Août	1,65
Octobre	4,00	Septembre	1,82
Novembre	4,07	Octobre	1,81
Décembre	4,11	Novembre	1,97
1960 Janvier	4,04	Décembre	2,12
Février	4,07	1960 Janvier	1,91
Mars	3,66	Février	2,06
Avril	4,21	Mars	1,98
Mai	3,89	Avril	1,90
Juin	3,87	Mai	2,16
Juillet	4,03	Juin	2,12
Août	3,77	Juillet	2,04
Septembre	3,69	Août	1,98

1 Voir tableau n° 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Stock de monnaie scripturale				
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques *					Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (8) + (9)	(11) = (8) / (10)	(12)	
1958 Mai	5,4	114,2	116,9	6,7	0,4	23,1	56,3	79,8	86,5	203,4	57,5	+ 2,5
Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3	+ 2,7
Juillet	5,5	117,4	120,2	6,3	0,4	24,1	55,7	80,2	86,5	206,7	58,1	+ 0,6
Août anc. sér. .	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	56,5	80,1	87,7	207,0	57,6	+ 0,3
Août n. sér. 1	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	55,0 ¹	78,6 ¹	86,2 ¹	205,5 ¹	58,0 ¹	- 1,2 ¹
Septembre ...	5,5	115,2	118,0	8,1	0,3	22,4	53,2	75,9	84,0	202,0	58,4	- 3,5
Octobre	5,5	115,8	118,8	6,2	0,3	22,8	54,7	77,8	84,0	202,8	58,6	+ 0,8
Novembre	5,5	115,2	118,1	6,3	0,6	23,0	56,8	80,4	86,7	204,8	57,7	+ 2,0
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5	82,0	89,2	209,5	57,4	+ 4,7
1959 Janvier	5,5	115,4	118,2	6,0	0,4	23,9	55,9	80,2	86,2	204,4	57,8	- 5,1
Février	5,5	116,0	118,9	6,6	0,4	23,2	56,0	79,6	86,2	205,1	58,0	+ 0,7
Mars	5,5	116,3	119,0	7,6	0,3	24,0	58,8	83,1	90,7	209,7	56,7	+ 4,6
Avril	5,5	116,8	119,8	8,2	0,3	23,9	58,5	82,7	90,9	210,7	56,9	+ 1,0
Mai	5,5	116,5	119,4	7,1	0,5	24,4	60,7	85,6	92,7	212,1	56,3	+ 1,4
Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2	+ 1,9
Juillet	5,6	118,8	121,7	6,2	0,3	24,5	58,6	83,4	89,6	211,3	57,6	- 2,7
Août	5,6	117,5	120,4	7,0	0,4	23,9	59,1	83,4	90,4	210,8	57,1	- 0,5
Septembre ...	5,6	115,6	118,3	8,3	0,4	24,2	58,4	83,0	91,3	209,6	56,4	- 1,2
Octobre	5,6	116,0	119,1	6,6	0,4	24,6	60,2	85,2	91,8	210,9	56,5	+ 1,3
Novembre	5,6	116,0	118,7	7,8	0,4	24,5	60,5	85,4	93,2	211,9	56,0	- 0,5
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1	+ 4,4
1960 Janvier	5,6	116,6	119,6	6,6	0,4	24,3	59,9	84,6	91,2	210,8	56,7	- 5,5
Février	5,6	115,5	118,5	7,2	0,3	24,6	59,3	84,2	91,4	209,9	56,5	- 0,9
Mars	5,6	115,9	118,8	7,5	0,3	24,5	61,4	86,2	93,7	212,5	55,9	+ 2,6
Avril	5,6	117,5	120,5	6,8	0,3	24,8	62,2	87,3	94,1	214,6	56,1	+ 2,1
Mai	5,6	118,0	120,8	7,7	0,4	25,6	63,0	89,0	96,7	217,5	55,6	+ 2,9
Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5	+ 2,4
Juillet	5,7	121,5	124,3	7,8	0,4	25,3	60,5	86,2	94,0	218,3	56,9	- 1,6

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

1 Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONÉTAIRES
(en milliards de francs)

85⁴

Dates	Stock monétaire					Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) - (21) + (25)
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)	Autres avoirs et engagements (montants nets)	Total	Créances sur l'Etat	Créances sur d'autres emprunteurs publics	Avances nettes au Fonds des Rentes	Total	financés par les organismes monétaires	Pour mémoire financés par et hors des organismes monétaires	Solde des opérations de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires	Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Total			Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaies envers l'économie nationale			Emprunts obligataires (banques de dépôts)		
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total																	B.N.B.	Autres organismes monétaires belges	Détenus par les entreprises et particuliers		Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	
1953 Mars	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	- 4,6	+3,2	47,7	118,0	1,7	—	119,7	35,9	43,5	+0,2	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3
Juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	116,7	1,7	0,7	119,1	36,1	43,7	+0,3	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,0	1,4	0,3	122,7	36,3	43,6	+0,2	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2
Décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,0	1,6	—	121,6	38,7	45,4	—	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
1954 Mars	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	116,7	1,7	—	118,4	37,4	45,1	+0,1	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9
Juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,6	1,8	0,2	123,6	38,2	45,2	+0,3	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	2,1	—	122,8	38,8	47,0	+0,6	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2
Décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	2,8	1,2	123,9	41,7	49,8	+0,6	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
1955 Mars	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,5	0,1	123,0	41,4	49,6	+0,7	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7
Juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	3,3	0,9	125,3	43,0	50,1	+0,7	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	4,1	1,4	126,4	41,4	49,5	+0,8	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
Décembre	110,7	73,9	7,9	81,8	192,5	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,3	5,0	0,7	128,0	44,4	52,0	+0,7	+1,3	-1,8	+0,9	228,2	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,5
1956 Mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	4,1	0,7	126,6	43,4	52,0	+0,7	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
Juin	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	4,1	1,4	129,7	42,1	52,6	+1,0	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1
Septembre ...	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	5,0	1,3	129,7	45,1	55,3	+0,8	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	—	-6,9	-4,2	196,0
Décembre	114,3	77,5	6,5	84,0	198,3	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	5,6	2,0	131,0	49,0	58,4	+0,7	+1,2	-1,6	+0,6	234,9	-22,3	-3,2	-0,1	-6,7	-4,3	198,3
1957 Mars	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	128,6	4,0	0,7	133,3	50,1	60,3	+0,8	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	—	-6,6	-4,4	198,2
Juin	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,2	1,8	133,5	50,9	61,0	+0,9	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	—	-7,1	-4,4	201,9
Septembre ...	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	50,9	60,0	+0,8	+1,3	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	—	-7,6	-4,5	194,4
Déc. anc. sér.	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+2,8	55,9	121,8	4,3	1,7	127,8	52,3	61,5	+0,8	+1,3	-2,3	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0
Déc. nouv. s. 1	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+3,0	56,1	121,6	1,8	1,7	125,1	52,3	61,5	+0,8	+2,3	-0,8	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0
1958 Mars	114,5	76,1	6,4	82,5	197,0	+60,5	- 2,4	+2,1	60,2	122,5	2,0	0,4	124,9	48,8	60,2	+1,0	+2,8	-0,6	+1,4	238,5	-25,4	-3,0	-0,4	-7,4	-5,3	197,0
Juin	118,1	80,4	7,6	88,0	206,1	+67,5	- 3,8	+2,5	66,2	125,0	2,2	2,0	129,2	45,7	58,3	+1,1	+3,0	-0,1	+2,6	247,7	-25,0	-2,5	-0,5	-7,8	-5,8	206,1
Septembre ...	118,0	75,9	8,1	84,0	202,0	+70,8	- 4,1	+3,4	70,1	120,4	1,7	3,7	125,8	43,5	55,8	+1,0	+3,6	+0,2	+2,5	246,8	-26,9	-2,6	-0,5	-8,5	-6,3	202,0
Décembre	120,3	82,0	7,2	89,2	209,5	+74,1	- 5,4	+3,4	72,1	126,7	2,1	4,1	132,9	43,9	56,3	+1,1	+4,1	+0,1	+0,8	255,0	-27,4	-2,6	-0,6	-8,3	-6,6	209,5
1959 Mars	119,0	83,1	7,6	90,7	209,7	+70,2	- 2,9	+3,0	70,3	129,5	2,9	3,9	136,3	45,2	55,9	+0,8	+4,4	—	+1,4	258,4	-30,1	-3,3	-0,7	-7,8	-6,8	209,7
Juin	120,4	85,9	7,8	93,7	214,1	+72,2	- 6,5	+4,0	69,7	129,6	3,9	5,0	138,5	44,8	55,8	+0,8	+4,7	+1,0	+2,6	262,1	-29,2	-3,1	-0,6	-8,2	-6,9	214,1
Septembre ...	118,3	83,0	8,3	91,3	209,6	+70,3	- 5,8	+6,7	71,2	128,0	4,0	2,0	134,0	45,1	55,9	+0,7	+5,3	+1,1	+2,3	259,7	-30,9	-3,1	-0,6	-8,6	-6,9	209,6
Décembre ...	121,3	87,4	7,6	95,0	216,3	+65,8	- 3,8	+8,7	70,7	132,4	4,0	4,6	141,0	48,1	59,6	+0,7	+5,1	+0,8	+1,7	268,1	-31,5	-4,3	-0,5	-8,6	-6,9	216,3
1960 Mars	118,8	86,2	7,5	93,7	212,5	+69,5	- 5,2	+8,5	72,8	133,6	4,3	2,0	139,9	48,5	60,1	+0,6	+5,7	+0,3	+1,6	269,4	-36,1	-4,8	-0,5	-8,6	-6,9	212,5
Juin	122,1	89,6	8,2	97,8	219,9	+71,9	- 5,5	+8,1	74,5	136,2	4,5	2,1	142,8	49,2	61,2	+0,7	+5,6	+0,3	+2,6	275,7	-33,5	-5,8	-0,3	-9,2	-7,0	219,9

* Y compris les comptes d'organismes paratatiques administratifs.

1 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les organismes publics autres que l'Etat a entraîné une modification des rubriques suivantes : « avoirs extérieurs nets : autres avoirs et engagements nets » (colonne 8), « Créances sur d'autres emprunteurs publics » (colonne 11), « Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires » (colonne 17) et « solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux » (colonne 18).

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Crédits d'es-compte d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nat. financés par les organismes monétaires	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes)	Divers		Comptes pour balance	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total			Etat	Autres						Crédits à des organismes financiers non monétaires	Crédits non rangés ailleurs à des nationaux (soldes)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
1954 1 ^{er} trimestre . . .	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,8	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre . . .	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	—	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 5,4	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,2	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre . . .	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre . . .	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	—	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,3	+ 0,6	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	—	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,8	+ 1,0	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre . . .	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	—	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	- 0,6	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	+ 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 ^e trimestre . . .	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	+ 0,1	+ 0,1	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre . . .	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,6	- 1,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	—	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre . . .	+ 5,1	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,7	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,1	- 0,2	—	- 0,1	+ 0,1	—	+ 6,7
Total ...	+ 8,9	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,1	+ 3,1	+ 1,5	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 0,1	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,4
1956 1 ^{er} trimestre . . .	- 1,5	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 1,4	- 0,9	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,4
2 ^e trimestre . . .	+ 4,1	—	+ 0,4	—	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	- 0,3	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 ^e trimestre . . .	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	—	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,1	+ 0,8	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	- 0,1	—	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre . . .	+ 2,4	- 1,2	+ 0,5	—	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	—	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 1,7
Total ...	+ 5,8	- 1,0	+ 0,7	—	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	- 3,6	+ 0,2	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,5
1957 1 ^{er} trimestre . . .	- 0,2	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 3,4	- 2,0	- 1,3	+ 1,1	—	- 0,1	+ 0,1	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,9
2 ^e trimestre . . .	+ 3,7	- 1,4	—	—	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	+ 1,6	+ 0,8	- 0,5	—	+ 0,1	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 ^e trimestre . . .	+ 7,5	+ 0,2	+ 0,6	—	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,1	+ 0,1	- 0,3	—	- 0,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
4 ^e trimestre . . .	+ 3,7	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,2	- 0,4	+ 0,2	- 0,5	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,8	+ 4,5
Total ...	- 0,3	+ 1,1	—	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,4	- 0,5	- 1,6	- 0,5	+ 3,4	- 0,8	- 0,6	- 0,1	+ 0,1	- 0,7	+ 0,9	+ 1,0
1958 1 ^{er} trimestre . . .	- 1,0	+ 2,0	- 0,2	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 3,6	—	- 0,4	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,9
2 ^e trimestre . . .	+ 9,1	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 3,0	- 0,1	+ 1,8	- 3,0	- 0,4	- 0,5	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 8,3
3 ^e trimestre . . .	- 4,1	+ 2,0	—	+ 0,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,1	- 0,6	+ 2,3	- 2,2	- 0,6	- 0,5	- 0,1	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	- 2,0
4 ^e trimestre . . .	+ 7,5	+ 0,5	—	+ 0,1	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,0	+ 0,4	- 0,2	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	- 2,3	+ 8,1
Total ...	+ 11,5	+ 4,0	- 0,6	+ 0,4	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 5,7	- 0,1	+ 4,1	- 8,4	- 0,8	- 1,7	+ 0,4	+ 1,7	+ 0,5	- 1,0	+ 15,3
1959 1 ^{er} trimestre . . .	+ 0,2	+ 2,7	+ 0,6	+ 0,1	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,3	+ 0,4	+ 2,5	+ 1,4	—	- 0,2	- 0,3	+ 0,2	- 0,3	+ 0,7	+ 3,6
2 ^e trimestre . . .	+ 4,3	- 0,8	- 0,1	—	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	- 0,8	+ 1,1	+ 1,1	- 0,4	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,9	+ 1,3	+ 3,4
3 ^e trimestre . . .	- 4,4	+ 1,7	—	- 0,1	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,0	—	+ 0,3	+ 0,3	- 0,4	—	- 0,1	—	+ 0,1	- 0,7	- 2,8
4 ^e trimestre . . .	+ 6,7	+ 0,6	+ 1,2	- 0,1	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 4,4	+ 0,1	- 0,7	+ 3,1	—	—	- 0,1	- 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 8,4
Total ...	+ 6,8	+ 4,2	+ 1,7	- 0,1	+ 5,8	+ 12,6	+ 0,7	+ 2,9	+ 1,6	+ 3,2	+ 4,4	- 0,8	- 0,3	- 0,4	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,7	+ 12,6
1960 1 ^{er} trimestre ¹	- 3,9	+ 4,5	+ 0,5	+ 0,1	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 6,7	+ 1,6	+ 1,2	+ 0,4	—	—	- 0,1	+ 0,7	- 0,5	- 0,1	+ 1,2
2 ^e trimestre ¹	+ 7,4	- 2,6	+ 1,0	- 0,2	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 5,0	- 0,1	- 0,3	+ 0,7	- 0,6	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,8	+ 5,6

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat, pouvoirs subordonnés et organismes paraétatiques administratifs.)
¹ Les chiffres des colonnes 7 et 17 sont provisoires.

II. — SITUATIONS MENSUELLES
DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA URUNDI
(millions de francs)

85⁶

Rubriques	1960 31 janvier	1960 29 février	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai	1960 30 juin	1960 31 juillet	1960 31 août
ACTIF								
Encaisse or	2.118	1.901	1.907	1.910	1.915	1.919	1.509	1.510
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	1.549	1.378	1.778	1.552	1.797	1.475	1.223	1.260
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	1	1	1	135	2	392	1	2
Autres avoirs	126	180	120	97	199	58	309	118
Avoirs en autres monnaies	469	631	619	619	1.116	622	432	279
Monnaies étrangères et or à recevoir	463	625	616	627	1.136	620	410	254
Débiteurs pour change et or à terme	—	22	77	97	105	83	67	56
Effets commerc. sur le Congo et le Ruanda-Urundi	326	616	657	643	401	460	504	506
Avances sur fonds publ. et subst. précieux.	532	950	495	512	640	709	2.954	3.066
Avoirs aux Offices des Chèques Postaux	7	12	14	10	13	12	26	20
Effets publics (stat. : art. 6, § 1, n° 3)								
Emis par le Congo	1.565	1.615	1.615	1.965	1.810	2.150	2.200	2.700
Emis par le Ruanda-Urundi	375	325	200	225	375	75	—	75
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c)								
A des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le :								
Congo	154	135	118	109	125	133	151	163
Ruanda-Urundi	1	1	1	—	—	—	—	—
Effets publics belges émis en francs cong.	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, nos 12 et 13	1.575	1.574	1.527	1.527	1.515	1.524	1.522	1.518
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	91	100	103	104	105	106	106	105
Immeubles, matériel et mobilier	480	482	486	497	504	510	517	522
Divers	49	65	135	111	111	183	175	149
	9.881	10.613	10.469	10.740	11.869	11.031	12.106	12.303
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	6.169	6.163	6.162	6.126	6.319	6.831	7.275	7.395
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo	13	16	23	15	16	24	86	104
Ruanda-Urundi	19	12	7	10	15	11	7	8
Comptes courants divers	1.251	1.017	1.131	1.448	1.499	1.528	1.295	1.556
Valeurs à payer	227	215	251	635	502	201	594	530
Total des engagements à vue	7.679	7.423	7.574	8.234	8.351	8.595	9.257	9.593
Créditeurs pour change et or à terme ...	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements en francs belges :								
A vue	559	1.392	1.047	625	698	619	1.271	1.225
A terme	22	66	69	45	56	31	16	4
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	148	68	43	67	509	11	20	39
En autres devises	—	—	—	—	2	3	2	3
Monnaies étrangères et or à livrer	459	630	671	690	1.192	676	461	303
Divers	375	395	426	440	357	392	375	432
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	489	489	489	489	554	554	554	554
	9.881	10.613	10.469	10.740	11.869	11.031	12.106	12.303

BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

Rubriques	1960 8 mars	1960 7 avril	1960 5 mai	1960 9 juin	1960 7 juillet	1960 4 août	1960 8 septembre	1960 6 octobre
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger	4.258	4.747	5.159	5.608	5.362	5.465	6.119	6.006
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	—	—	—	—	—	444	444	656
Monnaies divisionnaires	86	74	52	23	15	14	6	8
Comptes courants postaux	516	464	553	515	495	477	493	530
Prêts à l'Etat ²	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500
Avances à l'Etat ²	3.026	3.230	1.004	2.635	2.809	3.093	3.830	3.484
Portefeuille d'escompte :	15.107	15.565	16.434	15.454	16.005	15.837	15.202	15.706
<i>Effets escomptés sur la France</i>	4.326	4.404	4.563	4.629	4.723	4.554	4.472	4.594
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> ³	510	446	321	237	215	126	166	372
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	10.270	10.714	11.549	10.537	11.066	11.156	10.563	10.739
Effets négociables achetés en France ⁴	2.438	2.562	3.083	2.847	3.149	3.039	2.250	2.807
Avances à 30 jours sur effets publics ...	179	161	192	173	171	159	154	186
Avances sur titres	77	72	74	63	70	67	65	70
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets en cours de recouvrement	380	223	299	264	237	384	247	272
Divers	603	601	599	608	612	595	639	661
Total ...	37.492	38.521	38.271	38.512	39.747	40.396	40.271	41.208

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	34.035	34.963	34.683	34.742	36.261	36.842	36.830	37.710
Comptes courants créditeurs :	2.451	2.452	2.405	2.599	2.309	2.242	2.149	2.118
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	—	1	1	1	—	1	—	1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	1.586	1.567	1.548	1.668	1.350	1.301	1.261	1.231
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	865	884	856	930	959	940	888	886
Capital de la Banque	150	150	150	150	150	150	150	150
Divers	856	956	1.033	1.021	1.027	1.162	1.142	1.230
Total ...	37.492	38.521	38.271	38.512	39.747	40.396	40.271	41.208

¹ Convention du 27 juin 1949.² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.³ Loi du 15 août 1938, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.⁴ Décret du 17 juin 1938.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1960 9 mars	1960 6 avril	1960 4 mai	1960 8 juin	1960 6 juillet	1960 8 août	1960 7 septembre	1960 5 octobre
-----------	----------------	-----------------	---------------	----------------	-------------------	----------------	---------------------	-------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	2.136	2.186	2.236	2.236	2.286	2.336	2.236	2.237
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	2	2	2	2	2	2	2	1
Montant de l'émission fiduciaire	2.150	2.200	2.250	2.250	2.300	2.350	2.250	2.250
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.150	2.200	2.250	2.250	2.300	2.350	2.250	2.250

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	2.123	2.167	2.183	2.215	2.245	2.319	2.230	2.220
Au Département bancaire	27	33	67	35	55	31	20	30
	2.150	2.200	2.250	2.250	2.300	2.350	2.250	2.250

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	278	263	220	306	335	356	418	428
Autres titres :								
Escomptes et avances	24	25	31	29	30	42	28	18
Titres	21	19	18	18	19	19	19	19
Billets	27	33	67	35	55	31	20	30
Monnaies	1	1	1	1	1	1	1	1
	351	341	337	389	440	449	486	496

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	4	3	3	3	4	4	4	3
Dépôts publics :	13	11	10	11	11	10	9	12
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Dépôts spéciaux	—	—	—	55	87	125	150	150
Autres dépôts :								
Banquiers	255	248	245	240	256	229	245	251
Autres comptes	64	64	64	65	67	66	63	65
	351	341	337	389	440	449	486	496

FEDERAL RESERVE BANKS ¹
(millions de \$)

86³

Rubriques	1960 9 mars	1960 6 avril	1960 4 mai	1960 8 juin	1960 6 juillet	1960 8 août	1960 7 septembre	1960 5 octobre
ACTIF								
Certificats-or	18.159	18.159	18.112	18.114	18.093	17.881	17.731	17.366
Fonds de rachat des billets des F.R.	962	950	951	938	936	955	970	973
Total des réserves de certificats-or	19.121	19.109	19.063	19.052	19.029	18.836	18.701	18.339
Billets F.R. d'autres banques	494	423	444	344	277	400	380	431
Autres encaisses	465	437	396	351	344	407	388	395
Escompte et avances	745	770	572	556	531	287	177	137
Prêts à l'économie privée	—	—	—	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement	33	32	30	29	28	29	32	35
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat	—	—	—	—	—	—	—	6
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	1.224	1.263	1.597	2.161	2.535	2.769	2.639	2.899
Certificats	8.507	8.507	8.507	8.507	8.507	8.507	14.007	14.007
Billets	13.010	13.010	13.010	13.010	13.010	13.010	7.510	7.510
Obligations	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484
Total achetés directement ...	25.225	25.264	25.598	26.162	26.536	26.770	26.640	26.900
Détenus en vertu d'une convention de rachat	—	57	290	—	104	304	82	150
Total des fonds publics	25.225	25.321	25.888	26.162	26.640	27.074	26.722	27.050
Total des prêts et des fonds publics	26.003	26.123	26.490	26.747	27.199	27.390	26.931	27.228
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	4.764	4.984	5.433	5.033	5.164	5.118	4.614	5.475
Immeubles	101	103	103	104	105	105	106	107
Autres avoirs	211	283	364	206	267	348	227	293
Total actif ...	51.159	51.462	52.293	51.837	52.385	52.604	51.347	52.268

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve	27.440	27.380	27.248	27.407	27.738	27.617	27.817	27.698
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	17.381	17.661	18.217	17.880	18.209	18.308	17.322	17.817
Trésor américain — compte général ...	564	417	478	479	325	378	518	376
Étrangers	200	165	170	207	267	230	195	194
Autres	307	352	303	348	372	358	376	387
Total dépôts	18.452	18.595	19.168	18.914	19.173	19.274	18.411	18.774
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.949	4.159	4.556	4.173	4.145	4.375	3.778	4.462
Autres engagements et dividendes courus	33	35	41	46	37	45	41	43
Total exigible ...	49.874	50.169	51.013	50.540	51.093	51.311	50.047	50.977

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré	394	396	398	398	400	402	402	403
Surplus	775	775	775	775	775	775	775	775
Autres comptes de capital	116	122	107	124	117	116	123	113
Total passif ...	51.159	51.462	52.293	51.837	52.385	52.604	51.347	52.268
Engagements éventuels sur acceptations achetées par correspondants étrangers ...	112	159	168	172	179	183	203	202
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	—	—	—	—	—	—	—	—
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	41,7 %	41,6 %	41,1 %	41,1 %	40,6 %	40,2 %	40,5 %	39,5 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

Rubriques	1960 9 mars	1960 4 avril	1960 9 mai	1960 7 juin	1960 4 juillet	1960 8 août	1960 5 septembre	1960 8 octobre
ACTIF								
Or	4.387	4.403	4.403	4.537	4.655	4.733	4.733	5.091
Créances et titres libellés en or ou en monnaies étrangères	845	829	855	794	863	780	771	798
Moyens de paiement étrangers	1	1	—	—	—	1	1	—
Créances en florins sur l'étranger ¹	68	52	51	50	47	47	48	46
Effets, promesses et obligat. escomptés ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	308	363	302	302	282	250	113	197
Avances en comptes courants (y compris les prêts) ³	11	12	11	15	11	9	9	9
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies néerlandaises	43	45	48	50	53	52	54	53
Placement du capital et réserves	161	159	171	172	172	171	171	171
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	8	18	8	7	9	6	8	6
	5.833	5.883	5.850	5.928	6.093	6.050	5.909	6.372

PASSIF								
Billets en circulation	4.333	4.431	4.435	4.541	4.687	4.613	4.663	4.706
Accréditifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants en florins de résidents	1.173	1.160	1.116	1.076	1.081	1.129	950	1.375
Trésor public	538	502	372	526	373	317	276	781
Banques aux Pays-Bas	503	528	617	420	570	632	530	426
Autres résidents	132	130	127	130	138	130	144	168
Comptes courants en florins de non-résidents	74	60	63	72	86	64	62	54
Banques d'émission étrangères et organismes assimilés	65	51	54	64	73	53	52	42
Autres non-résidents	9	9	9	8	13	11	10	12
Engagements libellés en monnaies étrang.	12	17	19	21	18	17	5	8
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves	142	142	152	152	152	152	152	152
Comptes divers	79	53	45	46	49	55	57	57
	5.833	5.883	5.850	5.928	6.093	6.050	5.909	6.372

¹ Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P. et d'accords bilatéraux

7 3 3 2 2 2 2 2

² Dont, certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque)

— — — — — — — —

³ Dont, à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — Staatsblad, nr 99)

8 8 8 8 8 5 5 5

N. B. — Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat

102 103 105 106 107 108 107 108

— Soldes en florins de banques d'émission étrangères et d'organismes assimilés placés en bons du Trésor néerlandais ..

— — — 1 1 2 2 2

SVERIGES RIKSBANK

(millions de Kr.)

86⁵

Rubriques	1960 29 février	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai	1960 30 juin	1960 30 juillet	1960 31 août	1960 30 septembre
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	378	377	377	377	377	377	377	377
Surplus de valeurs d'or	509	508	508	508	508	508	509	508
Fonds publics étrangers *	963	1.011	1.246	1.261	1.281	1.281	1.225	1.179
Effets sur l'étranger *	21	73	169	169	147	178	237	234
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	14	69	— 5	— 7	46	21	121	178
Autres avoirs sur l'étranger	9	11	11	11	11	11	11	11
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.753	4.057	4.437	3.982	4.246	4.256	4.441	4.295
Effets payables en Suède *	2	2	2	2	2	2	2	2
Prêts nantis *	89	592	43	344	391	497	438	702
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	58	58	58	57	57	57	57	58
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	31	31	29	28	29	29	29	29
Chèques et effets bancaires	2	39	9	6	20	214	1	12
Autres valeurs actives intérieures	69	53	56	47	44	68	65	57
Quota de la Suède au F.M.I.	776	776	776	776	776	776	776	776
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	104
Total ...	7.784	7.767	7.826	7.671	8.045	8.385	8.399	8.529

PASSIF

Billets en circulation ¹	5.772	5.727	5.857	5.701	5.983	5.782	5.828	5.906
Effets bancaires	4	1	2	1	1	2	1	12
Dépôts en comptes courants :	166	126	160	158	218	140	104	134
Institutions officielles	104	100	120	126	194	102	87	113
Banques commerciales	61	25	38	31	23	37	16	20
Autres déposants	1	1	2	1	1	1	1	1
Dépôts	399	461	415	399	410	957	956	953
Comptes d'ajustements de change	537	535	617	616	616	616	615	614
Autres engagements	48	59	50	71	91	162	170	185
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices pour 1959	133	133	—	—	—	—	—	—
Fonds Monétaire International	582	582	582	582	582	582	582	582
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	—	—	—	—	1	1	—	—
Total ...	7.784	7.767	7.826	7.671	8.045	8.385	8.399	8.529

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 7.000 millions de Kr. en vertu de la loi no 66 du 1er avril 1960.

Rubriques	1960 31 janvier	1960 29 février	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai	1960 30 juin	1960 31 juillet	1960 31 août
ACTIF								
Encaisse en or	5	172	172	172	172	172	172	172
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	10	11	11	12	10	10	10	9
Portefeuille d'escompte	427	425	426	430	430	425	427	424
Effets reçus à l'encaissement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	70	84	50	81	65	80	72	81
Disponibilités en devises à l'étranger ...	62	62	62	62	62	62	62	62
Titres émis ou garantis par l'Etat	74	72	71	75	65	60	59	59
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	2.176	2.041	2.012	2.000	2.021	2.064	2.103	2.175
Créances diverses	3	3	3	3	3	2	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	75	75	75	75	75	75
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	488	488	488	488	488
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	—	—	—	—	—
Placements en titres pour le compte du Trésor	118	108	98	84	74	74	64	50
Dépenses diverses	2	3	5	6	8	22	24	26
Total de l'actif ...	3.513	3.548	3.475	3.490	3.475	3.536	3.561	3.626
PASSIF								
Billets en circulation ²	2.078	2.032	2.035	2.053	2.063	2.095	2.179	2.147
Chèques et autres dettes à vue ³	14	14	17	14	14	17	15	17
Comptes courants à vue	91	74	81	80	73	106	79	84
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	884	825	831	808	814	723	820	795
Créditeurs divers	175	178	177	162	167	183	163	179
Compte courant du Trésor	242	324	226	268	235	309	194	302
Compte courant du Trésor, fonds spécial	17	17	17	17	17	5	5	—
Trésorerie de l'Etat - plus value provenant de la réévaluation de l'or	—	63	63	63	63	63	63	63
Services divers pour le compte de l'Etat	6	14	17	13	15	7	13	8
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	3	3	3	3	3	3	3	3
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	2	2	2	2	2	2
Bénéfices de l'exercice en cours	1	3	5	7	9	23	25	26
Bénéfice provisoire de l'exercice précédent	1	1	1	—	—	—	—	—
Total du passif et du patrimoine ...	3.513	3.548	3.475	3.490	3.475	3.536	3.561	3.626
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	3.617	3.859	3.952	3.855	4.131	5.662	5.194	5.022
Circulation du Trésor (net)	63	63	65	66	67	69	71	—
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	2.139	2.094	2.099	2.118	2.130	2.163	2.250	—
Moyens de paiement	6.348	6.262	6.340	6.378	6.439	6.586	6.777	—
Escomptes effectués	73	48	138	193	78	43	138	188
Avances effectuées	472	529	478	520	500	572	544	593
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	7.953	7.821	7.415	7.262	7.022	7.689	8.200	7.809
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	8	8	8	7	7	6	6	6
² Comprend les billets auprès du Trésor	1	1	1	1	1	1	—	—
³ Comprend valeurs et assignations	10	10	11	10	10	11	10	12

DEUTSCHE BUNDESBANK
(millions de D.M.)

86⁷

Rubriques	1960 7 mars	1960 7 avril	1960 7 mai	1960 7 juin	1960 7 juillet	1960 6 août	1960 7 septembre	1960 7 octobre
ACTIF								
Or	10.999	11.103	11.233	11.365	11.524	11.724	11.943	12.029
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	8.291	9.046	9.849	10.435	11.907	12.822	13.640	14.582
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	141	156	142	172	170	131	133	152
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères	4.521	4.499	4.465	4.493	4.436	3.955	3.797	3.688
dont : a) U.E.P.	2.994	2.976	2.915	2.915	2.832	2.329	2.147	2.055
b) B.I.R.D.	1.381	1.381	1.406	1.441	1.481	1.506	1.531	1.512
Monnaies divisionnaires allemandes	135	129	123	114	110	102	104	98
Avoirs en comptes chèques postaux	117	124	110	201	138	111	151	114
Effets sur l'intérieur	2.533	2.191	1.315	2.469	2.498	1.630	1.949	2.200
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	82	20	—	50	61	—	38	80
Créances sur titres	51	36	31	49	76	31	80	81
Crédits de caisse	340	411	407	5	9	100	8	3
Titres	232	228	226	225	224	224	224	224
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt	5.461	5.369	5.137	5.187	5.089	4.561	3.708	3.854
Crédits à l'Etat pour participation au capital d'institutions internationales ...	1.247	1.262	1.277	1.336	1.336	1.340	1.340	1.340
Autres valeurs actives	206	204	198	216	289	254	275	269
	34.356	34.778	34.523	36.317	37.867	36.985	37.390	38.714

PASSIF								
Billets en circulation	17.965	18.238	18.378	18.785	18.901	19.069	18.985	19.483
Dépôts :	19.881	14.047	13.968	15.090	16.569	15.500	16.001	16.918
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	11.233	11.086	11.275	12.732	13.184	12.883	13.458	12.557
b) déposants officiels	2.435	2.750	2.483	2.144	3.171	2.391	2.332	4.156
c) autres déposants intérieurs	213	211	210	214	214	226	211	205
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	673	644	470	475	443	421	403	380
dépôts étrangers	282	244	314	302	320	311	297	284
autres	391	400	156	173	123	110	106	96
Fonds de prévision	655	655	806	806	806	806	806	806
Capital social	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves	522	522	562	562	562	562	562	562
Autres passifs	370	382	49	309	296	337	343	275
	34.356	34.778	34.523	36.317	37.867	36.985	37.390	38.714

BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1960 7 mars	1960 7 avril	1960 7 mai	1960 7 juin	1960 7 juillet	1960 6 août	1960 7 septembre	1960 7 octobre
ACTIF								
Encaisse or	7.753	7.645	7.645	7.688	7.675	8.385	8.481	8.567
Devises	425	433	417	531	441	677	543	547
Portefeuille effets sur la Suisse	46	50	51	52	52	52	48	46
<i>Effets de change</i>	46	50	51	52	52	52	48	46
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	10	11	12	18	22	18	16	22
Titres	44	44	44	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>autres</i>	43	43	43	42	42	42	42	42
Correspondants :	16	16	15	20	17	17	15	16
<i>en Suisse</i>	10	11	8	14	10	10	10	8
<i>à l'étranger</i>	6	5	7	6	7	7	5	8
Autres postes de l'actif	30	28	27	33	32	30	28	32
Total ...	8.324	8.227	8.211	8.385	8.282	9.222	9.174	9.273

PASSIF								
Fonds propres	51	52	52	52	52	52	52	52
Billets en circulation	5.794	5.877	5.881	5.950	6.023	6.064	6.104	6.203
Engagements à vue	2.292	2.112	2.090	2.193	2.013	2.911	2.825	2.422
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.010	1.872	1.607	1.686	1.627	2.589	2.400	2.068
<i>Autres engagements à vue</i>	282	240	483	507	386	322	425	354
Autres postes du passif	187	186	188	190	194	195	193	596
Total ...	8.324	8.227	8.211	8.385	8.282	9.222	9.174	9.273

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (*)

(au 30 septembre 1960)

(en % depuis la date indiquée)

86⁹

Allemagne	3 juin 1960	5,—	France	23 avril 1959	4,— ³
Autriche	17 mars 1960	5,—	Grande-Bretagne	23 juin 1960	6,— ⁴
Belgique	4 août 1960	5,— ¹	Italie	7 juin 1958	3,50
Congo et Ruanda-Urundi	11 janvier 1960	5,— ²	Norvège	14 février 1955	3,50
Danemark	26 janvier 1960	5,50	Pays-Bas	16 novemb. 1959	3,50
Espagne	11 avril 1960	5,75	Suède	15 janvier 1960	5,—
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	12 août 1960	3,—	Suisse	26 février 1959	2,—

(*) Canada : depuis le 1er novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.
¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.
² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.
³ Depuis le 6 octobre 1960 3,50 %.
⁴ Depuis le 27 octobre 1960 : 5,50 %.

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31 juillet 1960		31 août 1960		30 septembre 1960		Passif	31 juillet 1960		31 août 1960		30 septembre 1960	
		%		%		%			%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	1.541.387	40,8	1.554.060	39,1	1.538.132	38,4	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	40.617	1,1	55.088	1,4	45.790	1,1	Actions libérées de 25 %	125.000	3,3	125.000	3,1	125.000	3,1
III. Portefeuille réescomptable :	559.363		640.578		573.959		II. Réserves :	23.372	0,6	23.372	0,6	23.372	0,6
1. Effets de commerce et acceptations de banque	55.853	1,5	43.604	1,1	44.656	1,1	1. Fonds de Réserve légale	10.029		10.029		10.029	
2. Bons du Trésor	503.510	13,3	596.974	15,0	529.303	13,2	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343	
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	28.105	0,7	21.232	0,0	23.279	0,6	III. Dépôts (or) :	1.972.362		1.971.174		1.897.837	
V. Dépôts à terme et avances :	753.953		838.064		954.492		1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum	515.446	13,6	529.386	13,3	778.483	19,4	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
b) à 3 mois au maximum (or)	3.406	0,1	3.406	0,1	3.831	0,1	b) de 3 à 6 mois	169.050	4,5	96.635	2,4	82.332	2,1
c) de 3 à 6 mois	148.443	3,9	187.715	4,7	54.172	1,4	c) à 3 mois au maximum	586.927	15,5	661.841	16,6	683.111	17,1
d) de 6 à 9 mois	31.972	0,8	62.664	1,6	62.885	1,6	d) à vue	1.069.524	28,3	1.073.888	27,0	1.094.155	27,3
e) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
f) à plus d'un an	54.686	1,4	54.893	1,4	55.121	1,4	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
VI. Autres effets et titres :	790.597		799.687		798.163		b) de 3 à 6 mois	9.348	0,2	9.349	0,2	9.349	0,2
1. Or :							c) à 3 mois au maximum	17.688	0,5	17.698	0,4	17.709	0,4
a) à 3 mois au maximum	7.238	0,2	20.897	0,5	34.396	0,9	d) à vue	120.825	3,2	111.763	2,8	11.181	0,3
b) de 3 à 6 mois	51.881	1,4	60.643	1,5	66.596	1,7	IV. Dépôts (monnaies) :	1.449.566		1.642.493		1.739.772	
c) de 6 à 9 mois	40.516	1,1	18.020	0,5	12.015	0,3	1. Banques centrales :						
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an	106.983	2,8	107.275	2,7	107.608	2,7
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	b) de 9 à 12 mois	284	0,0	284	0,0	285	0,0
2. Monnaies :							c) de 6 à 9 mois	1.495	0,0	1.576	0,0	—	—
a) à 3 mois au maximum	341.114	9,0	427.449	10,8	456.894	11,4	d) de 3 à 6 mois	402.422	10,6	268.349	6,8	223.830	5,6
b) de 3 à 6 mois	109.372	2,9	96.987	2,4	66.421	1,7	e) à 3 mois au maximum	637.318	16,9	910.542	22,9	1.057.289	26,4
c) de 6 à 9 mois	91.299	2,4	63.108	1,6	64.791	1,6	f) à vue	21.200	0,6	15.375	0,4	15.373	0,4
d) de 9 à 12 mois	52.748	1,4	15.774	0,4	3.518	0,1	2. Autres déposants :						
e) à plus d'un an	96.429	2,6	96.809	2,4	93.532	2,3	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
VII. Actifs divers	625	0,0	870	0,0	1.117	0,0	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	1,8	68.291	1,7	68.291	1,7	c) de 3 à 6 mois	306	0,0	308	0,0	309	0,0
Total actif ...	3.782.738	100,0	3.977.870	100,0	4.003.223	100,0	d) à 3 mois au maximum	258.041	6,8	304.461	7,7	304.457	7,6
							e) à vue	21.517	0,6	34.323	0,9	30.621	0,8
							V. Divers	35.109	0,9	38.502	1,0	39.913	1,0
							VI. Dividende payable le 1-7-1960 ...	—	—	—	—	—	—
							VII. Compte de profits et pertes :	7.829	0,2	7.829	0,2	7.829	0,2
							Report de l'exerc. soc. clos 31-3-1959	—		—		—	
							Bénéf. de l'exerc. soc. clos 31-3-1960	—		—		—	
							Report à nouveau	7.829		7.829		7.829	
							VIII. Provision pour charges éventuelles	169.500	4,5	169.500	4,3	169.500	4,2
							Total passif ...	3.782.738	100,0	3.977.870	100,0	4.003.223	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne (voir note 2)					Dépôts à long terme :	228.909		228.909		228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303		76.303		76.303
Total ...	297.200		297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291		68.291
					Total ...	297.200		297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1960 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380.— confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.

Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme	2
Ic. — Taux des certificats de trésorerie	2
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	8
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ^o

METAUX PRECIEUX.

Cours des métaux précieux	9
---------------------------------	---

MARCHE DES CHANGES.

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹
---	-----------------

MARCHE DES CAPITAUX.

I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales : Tableau rétrospectif	17 ¹
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20

FINANCES PUBLIQUES.

I. — Situation de la Dette publique	25 ¹
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³
IV. — Rendement des impôts	26

REVENUS ET EPARGNE.

I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises : Tableau rétrospectif	30 ²
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite : Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne	31
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers	32

MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — Activité des Chambres de Compensation : Mouvement du débit	35
II. — Mouvement des chèques postaux	36

PRIX.

a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²
c) Indices des prix de détail en Belgique	46

PRODUCTION.

I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
II. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹ et 55 ²
III. — Produits textiles	56 ¹
IV. — Produits divers	56 ²
V. — Energie électrique	58
VI. — Gaz	59

CONSOMMATION.

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100	65 ² et 65 ³
II. — Consommation de tabac	66
III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67

TRANSPORT.

I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
c) trafic :	
1° trafic général	70 ³
2° grosses marchandises	70 ³
A) ensemble du trafic	
B) service interne belge	
II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
III. — Mouvements des ports :	
a) Port d'Anvers	71 ¹
b) Port de Gand	71 ²
IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72

COMMERCE EXTERIEUR.

Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
---	----

CHOMAGE.

I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.

I. — Belgique :	
Situations globales des banques	85 ¹
Banque Nationale de Belgique :	
Situations hebdomadaires	85 ²
Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵
Stock monétaire intérieur	85 ⁴
Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
II. — Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda Urundi :	
Situations mensuelles	85 ⁶
III. — Banques d'émission étrangères.	
Situations :	
Banque de France	86 ¹
Bank of England	86 ²
Federal Reserve Banks	86 ³
Nederlandsche Bank	86 ⁴
Sveriges Riksbank	86 ⁵
Banca d'Italia	86 ⁶
Deutsche Bundesbank	86 ⁷
Banque Nationale Suisse	86 ⁸
Taux d'escompte	86 ⁹
IV. — Banque de Règlements Internationaux, à Bâle ...	87

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 6